
DÉMARCHE NATIONALE POUR UNE PRODUCTION CERTIFIÉE

d'arbres et d'arbustes d'origine locale

FORMATION ET SENSIBILISATION DES ACTEURS DE LA FILIÈRE



étude menée par

l'Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement
sous la maîtrise d'œuvre de Prom'Haies Poitou-Charentes

1^e ÉDITION

19 février 2015

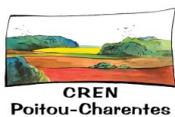
PORTEUR DU PROJET :



CADRE DU PROJET :



PARTENAIRES TECHNIQUES :



PARTENAIRES FINANCIERS :



TABLE DES MATIÈRES



INTRODUCTION	6
I. Approche globale : engager les acteurs dans une évolution de leurs pratiques professionnelles	8
I.1 Rappel de la commande du cahier 4	8
I.2. Quelques précisions pour mieux comprendre la commande	8
1) Communication	9
2) Formation	11
3) L'engagement	13
I.3. L'approche éducative	13
II. Parti pris, méthode et étapes de la réalisation de la démarche	15
II.1. Définitions	15
II.2. Parti pris et choix de la méthode	15
II.3. Phases de la démarche	16
III. Évolution des pratiques de production de plants champêtres : quel constat, quels impacts ?	18
III.1. Le constat	18
III.2. Quels impacts sur les enjeux de la transition écologique vers un développement durable ? Quelles conséquences environnementales sont à craindre ?	19
1) Approche génétique : perte du patrimoine génétique local	19
2) Approche adaptative : réduction du "potentiel évolutif" de nos végétaux	19
3) Approche écosystémique : altération de la fonctionnalité des écosystèmes	20
4) Approche sanitaire : introduction de nouveaux agents pathogènes	21
5) Approche écologique : pollutions liées au transport et à la production de matériel végétal	22
III.3. Quelles conséquences économiques sont à craindre ?	22
1) Une gestion raisonnée de la ressource impossible à mettre en place	22
2) Une économie qui échappe au territoire	23
3) Un frein à la mise en pratique des principes du développement durable	23
4) Des dépenses engendrées indirectement par l'importation	23
III.4. Quelles conséquences sociales sont à craindre ?	24
1) Des conditions de travail inconnues	24
2) La santé des salariés en danger ?	24
3) Des savoir-faire délocalisés	24
4) Une perte de l'identité des territoires	24
IV. Les avantages et points de vigilance exprimés par les participants liés à l'utilisation d'arbres et d'arbustes d'origine locale	25
IV.1. Avantages exprimés par les participants liés à l'utilisation d'arbres et d'arbustes d'origine locale	25
1) Contribuer à la pérennité et au bon développement de la plantation	25
2) Favoriser l'adéquation des plantations avec l'écosystème environnant	27
3) Réduire les pollutions générées par la production de plants champêtres	28

4) Contribuer à la création et au soutien d'une économie à dimension humaine	28
IV.2. Points de vigilance exprimés par les participants liés à l'utilisation d'arbres et d'arbustes d'origine locale	29
1) Points de vigilance liés au thème et à la filière proprement dite	29
2) Points de vigilance en matière d'argumentaire scientifique	30
3) Points de vigilance en matière d'argumentaire administratif, financier et commercial	31
V. Acteurs concernés par les arbres et arbustes d'origine locale	35
V.1. Définition des catégories d'acteurs	35
1) Les "donneurs d'ordres"	35
2) Les "prescripteurs pour utilisateurs"	36
3) Les "prescripteurs pour eux-mêmes"	36
4) Les "élus"	36
5) Les "opérateurs"	36
6) Les "utilisateurs"	37
7) Les "contributeurs d'influence"	37
V.2. Fiches « acteurs »	37
VI. Recommandations pour une démarche d'information, de sensibilisation et de formation	54
VI.1 Points de vigilance et recommandations en terme de vocabulaire	54
VI.2 Points de vigilances en terme de stratégie globale	56
VI.3. Réseaux nationaux et régionaux sur lesquels s'appuyer	59
1) La formation, un axe à ne pas négliger	59
2) Un mouvement à double sens	60
3) Niveau national	61
4) Niveau régional	61
VII. Les modalités à privilégier : quelles recommandations ?	62
VII.1 Modalités non testées	62
VII.2 Réunion de sensibilisation	73
1) La sensibilisation requiert :	73
2) Le recrutement du public :	73
3) Un déroulé spécifique :	74
4) Les grands temps de la réunion :	76
5) Des lieux adaptés à ces modalités :	76
6) Faciliter l'implication des participants dans le travail :	76
VII.3 Vidéo témoignage de professionnels	77
1) Présentation des supports et déroulés	77
2) Points de vigilance et recommandations	78
Table des annexes	83
Annexe : Liste des personnes invitées à chaque réunion et personne ayant participé.	
Annexe : Exemple de courrier d'invitation à une réunion de travail, groupe « prescripteur pour eux-mêmes ».	
Annexe : Métaplans construits lors des réunions de travail.	
Annexe : Exemple de dossier de presse.	
Annexe : Exemple de communiqué de presse.	
Annexe : Exemple de mail d'annonce de conférence en ligne.	
Annexe : Exemple de déclaration de droit à l'image.	
Annexe : Exemple de bulletin d'inscription.	
Annexe : Exemple de diaporama.	
Annexe : Déroulé détaillé de la réunion de sensibilisation	

INTRODUCTION



Dans le cadre d'un appel à projet, le MEDDE (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie) a retenu la proposition de l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries pour mener une démarche nationale pour la production certifiée d'arbres et d'arbustes d'origine locale. L'Afac-Agroforesteries développe des outils, de la collecte de la graine à l'encadrement juridique, en passant par la traçabilité des sites de récoltes, des graines et des plants. Le présent document constitue le 4ème et dernier cahier de ce travail. Il concerne la sensibilisation des acteurs à l'utilisation de ces arbres et arbustes d'origine locale. Voici les 4 cahiers de la démarche nationale pour une production certifiée d'arbres et d'arbustes d'origine génétique locale :

- **Cahier 1** : « récolte et mise en culture des espèces ligneuses communes non réglementées »
- **Cahier 2** : « typologie des sites de collecte et protocoles de récolte des fruits, graines et boutures »
- **Cahier 3** : « sécuriser l'accès à la ressource en graines ou boutures, étude juridique »
- **Cahier 4** : « stratégie de sensibilisation et de formation à l'utilisation des végétaux d'origine locale sur un territoire »

L'objectif de ce **cahier 4** est de définir des pistes et des outils sur lesquels s'appuyer pour susciter la demande en arbres et arbustes d'origine locale sur un territoire donné, en fonction des acteurs présents.

Le territoire pilote sur lequel cette mission a été réalisée est le Poitou-Charentes, car c'est une des régions au sein de laquelle certains acteurs ont déjà fait émerger cette thématique des arbres et arbustes d'origine locale et ont pu prendre du recul par rapport à la mise en place d'une filière de production dans ce domaine.

L'association Prom'Haies Poitou-Charentes s'est vu confier l'élaboration de ce cahier 4. En effet, Prom'Haies Poitou-Charentes est une association qui agit pour les arbres et les haies des espaces ruraux dans cette région depuis 25 ans.

D'une part, elle expérimente la collecte de matériel végétal de base pour la production de plants d'origine locale depuis près de 15 ans. En 2012, ce sont par exemple plus d'une trentaine d'espèces champêtres différentes qui ont été produites, représentant plus de 20 000 plants introduits dans les projets de plantations accompagnés par Prom'Haies Poitou-Charentes. Depuis le lancement de la production, ce sont environ 100 000 plants d'origine locale qui ont été plantés en Poitou-Charentes.

D'autre part, avec le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes, elle est à l'initiative de la création d'un groupe régional de réflexion sur cette même thématique. Ce groupe, initié en 2007, est composé depuis 2011 de représentants de la Région, de Conseils Généraux, de Chambres d'Agriculture...

Enfin, depuis 2013, Prom'Haies Poitou-Charentes est aussi chargée de fournir les graines nécessaires aux plantations paysagères le long de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Sud Europe Atlantique. En effet, ces plantations devront être composées de plants d'origine locale. Prom'Haies possède donc une expérience unique en France sur cette thématique.

Il est également important de signaler que d'autres régions ont aussi amorcé ce type de démarche. Mais le territoire du Poitou-Charentes a aussi été choisi par l'Afac-Agroforesteries pour l'implication de ses acteurs dans son réseau et les facilités de travail que cela engendrerait. En effet, depuis sa création en 2007, le CREN Poitou-Charentes et Prom'Haies en sont des membres actifs.

Ce **cahier 4** a été mené en partenariat avec l'Ifrée (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement). Cette association est aussi implantée en Poitou-Charentes. Elle a été sollicitée afin d'apporter ses compétences en matière de conduite de mission d'ingénierie pour l'élaboration de dispositifs d'information, de sensibilisation et de formation.

L'objet de ce **cahier 4** est de restituer le travail de repérage et de test réalisé auprès des acteurs du territoire picto-charentais sur le thème des arbres et arbustes d'origine locale. Il est, dans un premier temps, à destination du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) et pourra, par la suite, être utilisé par les acteurs d'un territoire donné souhaitant faire émerger la demande en arbres et arbustes d'origine locale. Il ne s'agit pas d'un guide méthodologique, ce document s'apparente à un guide d'aide à la réflexion ou une étude de faisabilité.

Cette synthèse présente des recommandations pour l'élaboration d'une stratégie globale de sensibilisation, ainsi que des points de repères pour identifier les enjeux qui y sont liés. Elle va permettre d'identifier les freins et les leviers sur la mise en œuvre d'une filière certifiée d'arbres et d'arbustes d'origine locale, de mieux comprendre quels sont les différents acteurs qui gravitent autour de celle-ci et quels pourraient être leurs besoins, leurs demandes en terme de communication, sensibilisation, formation.

Cette synthèse aura un double intérêt :

- acquérir une culture du thème et des acteurs associés,
- servir de points d'appui pour élaborer des stratégies de communication, de sensibilisation voire de formation, pour rédiger des supports, créer des outils, mettre en place des réunions...

I. APPROCHE GLOBALE : ENGAGER LES ACTEURS DANS UNE ÉVOLUTION DE LEURS PRATIQUES PROFESSIONNELLES



I.1

Rappel de la commande du cahier 4

“Donner des pistes et des outils sur lesquels s’appuyer pour susciter la demande en arbres et arbustes d’origine locale”

L’objectif est donc de susciter la demande en arbres et arbustes d’origine locale. Ce qui veut dire que l’on vise un changement, une évolution des pratiques actuelles du plus grand nombre : professionnels ou bénévoles, c’est-à-dire au-delà des seuls convaincus ou déjà engagés, le rendu final de la mission du cahier 4 étant de “donner des pistes et des outils” pour le faire.

“Expérimenter et tester un plan de formation et de communication” sont les moyens que l’on nous a proposés de mettre en place pour la réalisation de ce cahier 4.

I.2

Quelques précisions pour mieux comprendre la commande

Convaincus/ non-convaincus

Cet objectif oblige à se poser différentes questions « ne prêche-t-on pas des convaincus ? » et « comment faire pour toucher les non-convaincus ? ». Or, la réalité est en fait plus complexe.

D’une part on peut être convaincu dans sa tête

(c’est l’attitude) et ne pas avoir franchi le pas de mettre nos actes en cohérence (c’est le comportement) : on sait qu’attitude et comportement sont loin d’aller de paire systématiquement (Cf. Beauvois et Joule).

À cela il peut y avoir plusieurs raisons :

- des raisons techniques : on ne sait pas comment faire,
- des raisons psychologiques : on n’a pas eu l’occasion de se lancer, de marquer un engagement dans un changement de comportement (Cf. théorie de l’engagement, psychologie de l’engagement).

Il n’est donc en aucun cas inutile de travailler avec les convaincus ! Tout le monde a une marge de progression dans sa recherche de cohérence. On peut proposer une occasion de s’engager dans une autre façon de faire et donner des informations utiles sur le « comment faire » à des personnes qui sont en attente de ces éléments.

D'autre part, les non-convaincus sont de natures très différentes. Ils peuvent :

- ne jamais avoir entendu parler de la question - de diversité génétique par exemple -, ils n'ont alors pas franchi le stade de la découverte ;
- en avoir entendu parler mais sans faire de liens avec ce qu'ils connaissent et avec eux, ils n'ont pas franchi le stade de la compréhension ;
- connaître et comprendre le thème mais ne pas avoir fait le choix d'adhérer ou non, de prendre position sur le sujet – la nécessité de préserver la biodiversité par exemple ;
- ou encore : avoir franchi ce dernier cap et choisir d'adhérer à l'idée contraire – il n'y a pas nécessité à préserver la biodiversité. Cette dernière position peut avoir deux origines différentes : soit ils sont convaincus que ça n'est réellement pas une nécessité – attitude de confiance dans la capacité du progrès technique à tout régler, par exemple – soit l'ampleur du travail à mettre en œuvre leur semble telle qu'ils préfèrent renoncer à l'avance - c'est notamment l'effet contre-productif attribué à l'usage de messages catastrophistes.

L'information sur le « comment faire pour améliorer les choses » ne répondra pas à l'attente de ce public-ci, qui demande d'abord à être mis en relation avec la problématique (pas forcément uniquement de façon intellectuelle, les approches sensibles peuvent être très complémentaires), à découvrir ses différentes facettes, à pouvoir réfléchir à ce qui l'y relie, pour acquérir les éléments lui permettant petit à petit de se construire une opinion ou de nuancer sa vision. La finalité d'une approche éducative est de permettre aux personnes de se positionner et d'agir en connaissance de cause.

(D'après le livret "Sciences participatives et biodiversité" de l'Ifrée - 2010)

Cet extrait nous rappelle que l'on ne peut pas catégoriser les publics de façon binaire à travers la distinction convaincus/non-convaincus. Il y a toute une diversité de positionnements derrière ces deux termes. Ainsi, il est important de se rappeler qu'il y a plein de raisons différentes qui font que les personnes agissent ou n'agissent pas et croient ou ne croient pas. Toutes ces « raisons » (ne pas avoir fait le lien entre la problématique des arbres et arbustes d'origine locale et son champ d'action dans son métier, ne pas être convaincu que c'est la bonne ou la seule piste par rapport aux enjeux qu'on identifie, ne pas avoir trouvé la solution technique pour sa mise en œuvre : possibilité d'intégration dans les cahiers des charges, présence de fournisseurs...) seront à prendre en compte et à aborder avec les gens pour leur permettre d'avancer vers un « agir » plus complet. De ce fait, il faudra envisager une pluralité de dispositifs d'information, de sensibilisation et de formation pour répondre à la diversité des attentes et des besoins. Sur la problématique des arbres et arbustes d'origine locale, il y a aujourd'hui des personnes qui ont encore besoin de progresser dans la compréhension, en interrogeant la pertinence de la problématique et des solutions proposées : il faudra les accompagner pour permettre à cette réflexion de progresser. Il y a aussi de nombreux acteurs qui semblent convaincus de l'intérêt d'une prise en compte de cette problématique et des solutions proposées, ce n'est pas pour autant qu'ils seront à même demain de franchir le pas de la mise en œuvre. Il ne faut pas sous-estimer les dispositifs à imaginer pour les accompagner vers l'action.

1. Communication

Le terme « communication » souvent utilisé pour désigner des actions très différentes ne précise pas dans **quelle intention** on communique **quelque chose à quelqu'un**. Or c'est l'intention, **le résultat escompté**, qui va pour l'essentiel déterminer la nature des processus à mettre en place et le type de supports à utiliser.

Ce qu'il faut déterminer dans un premier temps c'est dans quelle intention on veut agir :

Intention	Résultat escompté pour le public visé	Nature de l'intervention	Points de vigilance	Questions à traiter
<p>Informier</p> <p>On souhaite apporter à un public donné des informations nouvelles dans un objectif d'ouverture, de meilleure perception du thème considéré</p>	<p>Savoir que cela existe Découvrir</p>	<p>Présenter des faits, des commentaires, des points de vue, des données sous une forme appropriée à l'aide de sons, de mots, d'images...</p>	<p>Une donnée n'est pas une information en soi. Il faut qu'elle soit interprétée pour acquérir une signification au regard du public visé.</p> <p>Ce n'est pas parce que les informations sont à la portée des personnes qu'elles en disposent, et qu'elles peuvent agir pour les intégrer.</p> <p>Comment savoir comment l'information a été perçue, intégrée ?</p>	<p>Sélectionner les contenus à diffuser.</p> <p>Déterminer la forme la plus adaptée.</p> <p>Choisir le mode de diffusion le plus pertinent.</p>
<p>Sensibiliser</p> <p>On souhaite que le public devienne "sensible", "réceptif" à la question abordée, voire qu'il identifie de quelle manière il est concerné et en quoi son action est importante.</p>	<p>Augmenter la conscience des choses, approfondir, comprendre les causes, les conséquences, faire des liens, identifier des relations</p>	<p>Communiquer, échanger, débattre, faire vivre une expérience</p>	<p>On appréhende toujours quelque chose à partir de sa propre expérience. Il faut donc permettre d'exprimer son expérience (échange, discussion) ou en faire acquérir une...</p> <p>Solliciter la personne dans sa globalité (et pas uniquement intellectuellement).</p> <p>La question de l'accroche est souvent centrale ici.</p>	<p>Sélectionner les contenus à approfondir.</p> <p>Identifier les lieux et les modalités de l'échange (accès au public visé).</p> <p>Se préoccuper de l'impact sur le public et donc de l'organisation de modalités de recueil du « Feed Back » (régulation avec le public visé).</p>
<p>Conseiller</p> <p>Aider à agir</p> <p>On veut aider ceux qui sont prêts à agir</p>	<p>Donner l'information utile à des publics qui ont pris la décision d'agir.</p>	<p>Écoute Information pratique Conseil Accompagnement</p>	<p>Exhaustivité Réactivité Adaptation à la demande</p>	<p>Informier</p> <p>Capitalisation et maîtrise de l'information opérationnelle, pratique, utile.</p> <p>Mette en place les modalités d'accès du public à cette information</p>

2. Formation

Définition de la formation :

La formation vise à modifier les pratiques des personnes, leurs façons d'agir au travail ou dans leur activité bénévole. On ne se forme pas pour savoir mais pour faire (mieux, autrement). En formation, les savoirs sont conçus comme des moyens et non une fin. Développer ses compétences, en acquérir de nouvelles, sont les buts de la formation.

La formation n'est pas à considérer comme la transmission d'un savoir mais comme le moyen d'obtenir un résultat. Les résultats que vise la formation sont exprimés sous la forme d'objectifs.

Il exprime la capacité individuelle à atteindre des résultats dans une situation professionnelle.

Il est exprimé du point de vue de la personne en formation. Il est tourné vers les participants et non vers ce que va faire le formateur.

Pour les rédiger il est important de partir des besoins exprimés ou identifiés et des contraintes de temps de la formation.

Rédiger des objectifs de formation, c'est :

- Déterminer un niveau d'exigence,
- Être en mesure d'évaluer la formation.

Les objectifs de formation peuvent être exprimés sous la forme de connaissances à acquérir. Tout dépend du niveau visé par la formation :

- **Initiation** : découvrir et comprendre : objectif principal d'acquisition de connaissances.
- **Formation méthodologique** : apprendre à faire. Objectif principal de développement de la capacité à agir.
- **Progresser dans son action** : analyse de pratiques.

Les différents niveaux de formation :

Niveaux de formation	Finalités	Objectifs Contenus	Exemples
Initiation – découverte	Culture professionnelle Prendre connaissance de manière approfondie...	Découvrir et comprendre Savoir ce que c'est, les présupposés, les principes, les valeurs, les modalités, les contraintes...	Découvrir l'intérêt d'effectuer des modes de reproduction favorisant la biodiversité génétique, savoir que cela existe. En découvrir les principes, les modalités de réalisation. Comprendre l'intérêt de sa mise en œuvre d'un point de vue environnemental, économique et social. Identifier en quoi, en tant qu'acteur, il est possible d'y contribuer. Faire le lien avec sa pratique et ses missions. Identifier comment l'utiliser. Découvrir et comprendre si ça nous correspond.
Formation méthodologique	Formation professionnelle	Apprendre à faire Tester Expérimenter sur son terrain Comprendre ce qui s'est passé Centrer sur des acquisitions méthodologiques	Savoir comment se prépare et se réalise une collecte de graines, se rédige un cahier des charges intégrant cette exigence. Préparer un bouturage et se tester. Analyser cette expérience avec des pairs et des formateurs. Préparer et expérimenter. Présenter et analyser son expérimentation, ce qui a fonctionné, ce qu'il faudra faire différemment.
Analyse de pratique	Consolider la mise en œuvre	Résoudre des situations problématiques posées par la pratique. Accompagnement dans la tâche.	Présentation, échange, analyse de réalisations. Entre pairs, entre personnes formées à la technique de collecte, de germination, de bouturage. Présentation, échange, analyse de réalisations. Entre pairs, entre personnes formées à la rédaction de cahier des charges intégrant cette exigence.

3. L'engagement

On peut parler d'engagement pour évoquer le fait qu'une personne agisse, s'implique de manière volontaire en dehors de système d'incitation ou de contrainte.

Et la question est bien, lorsque l'on vise des changements significatifs, comment faire pour que le plus grand nombre s'engage ?

De manière un peu réductrice, on peut présenter deux approches différentes qui tendent à favoriser l'engagement.

- L'approche dite de la "théorie ou psychologie de l'engagement" de Beauvois et Joule : par implications progressives, on peut amener des personnes à s'engager sans qu'elles soient au départ ni convaincues ni même vraiment conscientes de là où l'on veut les conduire.

- L'approche éducative qui postule également que l'engagement, l'implication des personnes ne va pas de soi et qu'il faut l'accompagner, mais qui propose une démarche en toute "conscience" de la part des personnes. L'engagement, l'implication est alors considéré comme un processus qui se construit avec les personnes dans le temps et en respectant certaines étapes de progression.

Ce qui semble acquis par contre, c'est que l'engagement génère des changements de comportements, de pratiques, d'usages plus solides et plus durables dans le temps que les changements obtenus par les mécanismes d'incitation ou de contrainte.

1.3 L'approche éducative

L'approche éducative que nous présentons a été formalisée dans les années 70 par des Québécois. Issue de travaux de recherche dans le domaine de l'orientation personnelle et professionnelle et de "l'éducation aux choix". Elle peut s'appliquer à d'autres domaines.

La préoccupation de départ reste toujours "comment travailler avec le plus grand nombre", c'est-à-dire comment ne pas seulement accompagner ceux qui sont déjà prêts à s'impliquer dans l'action ?

Pour parvenir au meilleur résultat possible, l'approche éducative propose "d'activer le processus de changement" en impliquant les personnes dans une démarche qui comprend quatre grandes étapes :

L'étape d'exploration : Découvrir que les choses existent, les enjeux, en quoi ça me concerne, ce que font les autres, ce qui se passe ailleurs sur cette question... C'est un temps d'investigation, de découverte, d'ouverture, sans préjuger d'un engagement futur.

Il s'agit d'aider chaque personne à élargir sa vision des choses et du monde. Mise à disposition, partage ou production d'informations nouvelles.

L'étape d'approfondissement : Comprendre en quoi c'est important, les liens entre le sujet et mes pratiques, pourquoi les choses sont comme elles sont... Comprendre, approfondir mon propre positionnement, ce qui me gêne (mes contraintes) ou au contraire ce qui m'intéresse (les intérêts que je peux avoir)...(toujours au regard d'un sujet, d'une question, d'un thème traités).

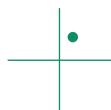
Mise à disposition, partage ou production d'informations explicatives, les causes, les conséquences, les liens.

L'étape de hiérarchisation et de choix : Décider d'y aller ou pas, identifier ce qui est important, possible, prioritaire concernant le sujet abordé et me concernant. Déterminer ce qui est à la fois souhaitable et possible. Choisir en connaissance de cause une option, ce que je veux, ce que je peux faire.
Mise à disposition, partage, production d'informations qui permettent la définition de priorités, la prise de décision.

L'étape de réalisation : S'impliquer dans l'action, agir, mettre en œuvre, savoir comment faire, s'y préparer. Passer à l'action, mettre en place les démarches, les procédures, mobiliser les moyens... Bénéficier d'un accompagnement à la mise en œuvre.
Mise à disposition, partage, production d'informations utiles.

L'approche éducative nécessite de passer d'une logique de prérequis à une logique d'identification de besoins. Par rapport au sujet qui nous occupe, où en sont les gens ? Dans quelle étape ont-ils besoin d'être aidés pour avancer ? Qu'est-ce que je peux proposer pour les aider à franchir une étape supplémentaire ?

II. PARTI PRIS, MÉTHODE ET ÉTAPES DE LA RÉALISATION DE LA DÉMARCHE



II.1 Définitions

Un **arbre** ou un **arbuste d'origine locale** est un végétal originaire d'un site identifié et localisé. Il est donc spontané (non introduit par l'homme) et adapté à ses conditions de sol, de milieu et de climat (grâce à une présence de longue durée). Il existe au sein de chaque espèce des adaptations génétiques (écotypes) aux conditions du milieu dans lequel ces arbres sont implantés depuis des générations. Sur ce végétal, des graines peuvent potentiellement être prélevées pour produire des plants d'arbre ou d'arbuste d'origine locale (pied-mère).

En d'autres termes, un arbre ou un arbuste d'origine locale est un végétal indigène (naturel) spécifique à un territoire défini.

Un plant d'arbre ou arbuste d'origine locale peut être produit à partir d'une graine prélevée dans la nature sur des végétaux dont l'origine locale est avérée. Cet arbre ou arbuste d'origine locale est destiné à être planté sur son aire de répartition d'origine.

II.2 Parti pris et choix de la méthode

L'intérêt de mobiliser des acteurs qui agissent déjà

Comme cela a déjà été précisé en introduction, en Poitou-Charentes, une partie des acteurs potentiels d'une filière "arbres et arbustes d'origine locale" est sensibilisée à cette thématique. Il aurait alors été difficile pour nous de mettre en place et de tester des dispositifs de sensibilisation et de découverte avec ces mêmes acteurs comme public.

En revanche, comme ils ne sont pas novices sur la thématique et montrent, pour certains, un intérêt pour celle-ci, ces personnes semblent plus facilement mobilisables pour une réunion ou un entretien téléphonique. De plus, certains ayant plus de recul sur la thématique, ils peuvent directement produire des points de repère sur ce qui leur semble pertinent à proposer à des pairs comme dispositif d'information, de sensibilisation ou de formation au vu de leurs missions et de la problématique.

L'intérêt de mobiliser des acteurs pas ou peu sensibilisés

À l'inverse, pour acquérir des points de repères sur ce qu'il faudrait faire ou dire dans un souhait d'information, de sensibilisation, nous avons souhaité élargir l'invitation aux réunions à des personnes pas ou peu impliquées dans cette démarche. Cela nous a permis :

- d'entendre et de recueillir ce que pourraient être leurs premières questions, interrogations en découvrant le projet,
- de comprendre et d'analyser à quoi elles sont dues, quelles en sont les sources.

Difficulté de travailler à la réalisation du cahier 4 en même temps que les autres cahiers

Une des difficultés a été de réaliser le cahier 4 en même temps que les autres cahiers. D'une part, cela nous privait de leurs résultats qui se définissaient et se modifiaient jours après jours. D'autre part, cela mobilisait les personnes ressources sur ces mêmes sujets.

Ce constat, partagé avec le comité opérationnel, nous a fait privilégier, lors des tests, d'aborder des contenus liés à la découverte de la problématique, des problèmes que cela posent, de l'intérêt de trouver des solutions, plus qu'à la possibilité d'une mise en œuvre effective d'un label.

II.3 Phases de la démarche

1ère étape : préparation de la mission (nov 2013 à janv 2014)

- Approfondissement du cadre du cahier 4, élaboration et validation de la démarche proposée, validation du rôle du groupe de travail...
- Identification de l'ensemble des catégories d'acteurs concernés par la thématique et détermination des cibles prioritaires, catégories : "donneurs d'ordres", "prescripteurs pour utilisateurs", "prescripteurs pour eux-mêmes" et "élus" (pour plus de détails sur la définition de ces catégories, voir chapitre IV : les acteurs concernés).

2ème étape : recueil de la matière auprès des 4 catégories d'acteurs ciblées (janv à mars 2014)

- Définition de la composition des groupes de travail pour chacune des catégories d'acteurs ciblées (groupe restreint composé d'un panel représentatif) : organismes, services, personnes...
- Organisation de réunions de travail pour chacun des groupes ou d'entretiens téléphoniques.

Les objectifs de ces réunions de travail étaient :

- d'identifier les missions de chacune des structures en lien avec la thématique,
- de prendre connaissance des actions que ces structures mènent ou pourraient mener pour la prendre en compte,
- d'identifier et définir les dispositifs les mieux adaptés (formes, modalités...) et les contenus nécessaires (savoir, savoir-faire, argumentaire...), pour mener une démarche de sensibilisation, de formation et de communication.

Pour remplir ces objectifs, une participation active des participants était indispensable. Le nombre de participants visé pour ces réunions était donc restreint, compris entre 15 et 20, afin de permettre des échanges constructifs. Le but était bien d'obtenir un panel représentatif des différentes structures concernées par la thématique. Les invitations ont donc été axées vers les personnes et structures avec qui Prom'Haies a des relations de travail (mais pas obligatoirement sur cette problématique), ce qui a permis un temps passé aux relances téléphoniques moindre et un bon taux de participation. C'est ce qui explique par exemple que tous les responsables de services espaces verts de Poitou-Charentes n'aient pas été conviés à ces réunions de travail (voir annexe n°1 : liste des personnes invitées à chaque réunion et personnes ayant participé).

Réunions de travail organisées (voir annexe n°2 : exemple de courrier d'invitation à une réunion de travail, groupe "prescripteurs pour eux-mêmes") :

- Catégorie "donneurs d'ordres", 20 février 2014, Poitiers (86), DREAL Poitou-Charentes : 16 participants
- Catégorie "prescripteurs pour utilisateurs", 13 mars 2014, Melle (79), Pays Mellois : 13 participants
- Catégorie "prescripteurs pour eux-mêmes", 20 mars 2014, Melle (79), Pays Mellois : 16 participants

Compte tenu de la difficulté à réunir les élus, surtout en cette période pré et post-électorale, les informations nécessaires ont été recueillies via des entretiens individuels.

3ème étape : réalisation de la phase test (mars à avril 2014)

- Élaboration d'une liste des modalités pertinentes permettant une information ou une sensibilisation des "donneurs d'ordres" en Poitou-Charentes.
- Réalisation de petits films pour le web, témoignages de structures et personnes ressources de Poitou-Charentes sur leur lien avec la problématique et les actions qu'ils ont mis en place permettant de la prendre en compte.

4ème étape : bilan et rédaction du document de synthèse (mai 2014)

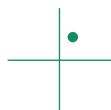
- Recueil des éléments d'analyse suite aux actions réalisées, organisation et contextualisation des idées
- Rédaction de la synthèse restituant les éléments d'aide à la réflexion

Ce travail réalisé, correspondant au cahier 4 "élaboration d'une stratégie de communication, de sensibilisation, voire de formation" a été ponctué d'échanges et de points intermédiaires avec l'Afac-Agroforesteries (administrateurs référents et salariés), faisant eux-mêmes le relais auprès du groupe opérationnel de l'opération nationale "flore locale", composé de : la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux, de Plante&Cité et l'Afac-Agroforesteries.

Une présentation de l'avancée de nos travaux a été réalisée à chacun des Comités de Pilotage nationaux de la "Démarche nationale pour une production certifiée d'arbres et d'arbustes d'origine génétique locale" :

- 12 juin 2013, à Poitiers (86),
- 19 février 2014, à Angers (49),
- 13 mai 2014, à Lille (59).

III. ÉVOLUTION DES PRATIQUES DE PRODUCTION DE PLANTS CHAMPÊTRES : QUEL CONSTAT, QUELS IMPACTS ?



L'intention de cette partie est de permettre l'identification et la compréhension des enjeux globaux, en lien avec la transition écologique vers un développement durable, liés aux pratiques de production de plants champêtres. Elle doit permettre la mise en évidence de la nécessaire évolution de ces pratiques.

Les éléments présentés ci-dessous sont issus d'un premier repérage effectué en interne au sein de l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries et l'Association Prom'Haies Poitou-Charentes. Ceci a nécessité ensuite un travail d'analyse, de contextualisation et d'organisation réalisé par Prom'Haies Poitou-Charentes et l'Ifrée.

III.1

Le constat

À l'heure actuelle, seule une cinquantaine d'espèces d'arbres forestiers - espèces soumises à la réglementation MFR (Matériel Forestier de Reproduction) : chênes sessile et pédonculé, hêtre, merisier, frêne... - vendues par les pépiniéristes ont une origine connue (région de provenance).

Pour les espèces restantes (près de 300), notamment arbustes et buissons qui constituent majoritairement les projets de plantations de haies et de bosquets (corridors écologiques, trame verte et bleue, aménagements routiers et ferroviaires, bassins versants, requalification de milieux dégradés, espaces agricoles péri-urbains...), le mystère reste entier.

Il n'y a aucune traçabilité génétique : l'origine du matériel utilisé pour la production de ces plants est inconnue. Le commerce de ces graines est européen, voire mondial, avec des origines lointaines et des végétaux peuvent être produits localement, sans pour autant avoir une origine locale, y compris pour une espèce "sauvage". Les pratiques de production de ces plants sont totalement méconnues et peuvent être très variables d'un pépiniériste à l'autre.

D'où viennent les graines commercialisées ? Quelle est la diversité en matière de pays, de région de provenance ? Sur combien de sujets ces graines sont-elles récoltées ? Combien de graines, de boutures viennent du même individu ? Sur quels critères ces individus ont-ils été choisis ?... Autant de questions qui restent pour l'instant en suspens.

Le si peu d'information dont nous disposons nous fait craindre le pire...

III.2

Quels impacts sur les enjeux de la transition écologique vers un développement durable ? Quelles conséquences environnementales sont à craindre ?

1.

Approche génétique : perte du patrimoine génétique local

La diminution du patrimoine arboré liée aux arrachages (linéaires de haie, nombre d'arbres des champs, de vergers...) entraîne la réduction du patrimoine génétique local porté par les végétaux présents naturellement sur un territoire. C'est ce que l'on appelle **l'érosion de la biodiversité ordinaire**.

Cette biodiversité ordinaire n'est pas restaurée par les plantations, puisque les plants utilisés sont d'origine inconnue et souvent lointaine. Rappelons que les plants qui alimentent le commerce actuel (sauf espèces soumises à la réglementation MFR), sont issus : soit de graines dont on ne connaît pas la provenance, soit de boutures souvent prélevées sur un nombre limité de sujets - ce qui équivaut à du clonage (pas de variabilité génétique).

D'autre part, les plantations composées d'arbres et d'arbustes d'origine inconnue, entraînent une **hybridation entre les populations introduites et les populations autochtones** via la pollinisation naturelle. Ceci peut menacer les souches spontanées en entraînant la désintégration des complexes génétiques coadaptés. C'est ce que l'on appelle **la pollution génétique des populations**. À terme, cela modifie le patrimoine génétique local.

Certes, le brassage génétique et le croisement entre individus ont toujours existé. Mais avec les pratiques de production de plants actuelles, l'homme le facilite, voire l'accélère et il crée des rencontres qui n'auraient jamais eu lieu autrement. Il y a une probabilité de croisement plus forte et l'échelle géographique est beaucoup plus large que ce qui se serait produit naturellement.

Compte tenu du fait que les fournisseurs en végétaux champêtres sont de moins en moins nombreux (quelques pépinières approvisionnent la majeure partie du marché européen), les croisements s'effectuent avec des végétaux de mêmes origines, générant ainsi un appauvrissement global de la diversité génétique.

2.

Approche adaptative : réduction du "potentiel évolutif" de nos végétaux

Toute la capacité des végétaux à pouvoir résister à la modification de leur environnement réside dans leur diversité génétique. En effet, plus la diversité génétique au sein d'une même espèce est grande, plus la probabilité pour que certains individus possèdent en eux le potentiel pour y faire face, est grande elle aussi. Cette règle est valable, pour affronter des problématiques liées au changement climatique, aux agents pathogènes, ou autres.

Il est donc nécessaire de préserver la banque de gènes afin de conserver le potentiel d'adaptation d'une population et la pérennité des espèces en décuplant les chances d'avoir des sujets résistants.

Changement climatique

Les différents scénarios d'évolution du climat s'accordent sur une augmentation globale de la température, mais qu'en sera-t-il en Europe, en France, en Poitou-Charentes ? Aurons-nous plus de précipitations, plus de sécheresse, plus de froid l'hiver... ?

Continuer à utiliser des plants dont la diversité génétique intraspécifique est pauvre réduit les chances de nos plantations à pouvoir résister à ces changements.

A contrario, utiliser des plants possédant une diversité génétique maximale permettrait de pouvoir optimiser les chances d'avoir dans nos plantations des végétaux résistants.

Agents pathogènes locaux

Les agents pathogènes peuvent prendre la forme de maladies, de champignons, d'insectes ravageurs... Les attaques des agents pathogènes locaux sont souvent cycliques. Ainsi, au fil des siècles, une sélection naturelle s'est effectuée. En résulte la présence en grand nombre de végétaux résistants à ces attaques récurrentes.

Réaliser des plantations à partir de végétaux d'origine inconnue et lointaine entraîne la perte de cette capacité à faire face aux agents pathogènes locaux que les végétaux présents naturellement sur le territoire ont mis des siècles à acquérir.

Mais attention à ne pas tomber dans le radicalisme, ce serait probablement une erreur de vouloir s'orienter vers des plantations uniquement composées d'arbres et d'arbustes d'origine génétique locale et ainsi de se priver du potentiel d'adaptation de végétaux ayant une provenance plus éloignée. Mais quelle est alors la bonne proportion ? Cela va également à l'encontre du problème de pollution génétique évoqué précédemment et des problèmes générés par l'importation de matériel végétal exposés ultérieurement.

En conclusion de ces deux premières approches, il est important de noter que la lutte contre l'érosion de la biodiversité inclue aussi la sauvegarde de cette part "discrète", voire invisible de la biodiversité. Il s'agit de **léguer notre patrimoine écologique** comme on lègue notre patrimoine historique et de contribuer à préserver une banque de gènes.

3.

Approche écosystémique : altération de la fonctionnalité des écosystèmes

Les arbres et les arbustes d'origine inconnue peuvent avoir des caractéristiques et une physiologie différente de celles des plantes autochtones. Cette variabilité existe au sein d'une même espèce et résulte d'une longue adaptation aux conditions des sols et des milieux dans lesquelles elle s'est développée au fil des temps.

Par conséquent, certains végétaux ont des caractéristiques qui ne correspondent pas à l'équilibre naturel du milieu dans lequel ils sont introduits : synchronisme entre la floraison et les activités des insectes pollinisateurs, entre le débourrement et les gelées tardives, résistance au froid et à la sécheresse...

4.

Approche sanitaire : introduction de nouveaux agents pathogènes

Le transport de matériel végétal peut entraîner des problèmes sanitaires en introduisant des agents pathogènes non présents naturellement dans le milieu (maladies, parasites...).

Certaines espèces peuvent alors se trouver fortement mises en danger, voire disparaître de nos paysages.

Quelques exemples de maladies causées par l'introduction d'agents pathogènes et se développant en France car ne possédant pas de prédateurs naturels pouvant réguler les populations :

la graphiose de l'orme :

cette maladie est causée par un champignon, transmis par un coléoptère : le scolyte de l'orme. Il est très probablement d'origine asiatique et est apparu pour la première fois aux Pays-Bas en 1919. Vers 1970, une nouvelle souche, encore plus agressive fut introduite en Europe, semble-t-il par l'intermédiaire de l'importation de grumes. Depuis, le dépérissement des ormes ne cesse de s'étendre en Europe, causant la disparition de nombreux bocages.

le cynips du châtaignier :

il s'agit d'un insecte se développant uniquement sur les châtaigniers et provoquant la formation de galles au printemps. Les attaques du Cynips engendrent une diminution de la croissance des rameaux et une baisse de la production de châtaignes, voire la mortalité des arbres. Cet hyménoptère est originaire de Chine et est apparu pour la première fois en Europe en 2002. Le périmètre de vol de ces insectes étant limité à 25 km, la propagation se fait essentiellement par le transport par l'homme de plants infestés ou de parties de plants (greffons). Les châtaignes, elles, ne sont pas porteuses du parasite.

la chalarose des frênes :

ou "maladie du flétrissement du frêne" est causée par un champignon. Elle est apparue en Pologne au début des années 1990 et en France en 2009. Son origine demeure encore inconnue mais des travaux très récents confortent l'hypothèse d'une introduction depuis l'Asie de l'Est. La dissémination par le vent des spores émises à partir des peuplements contaminés constitue un vecteur important de la contamination. La circulation de petits bois d'industrie ou de chauffage pourrait aussi accélérer la diffusion de bois contaminé et donc des spores.

la pyrale du buis :

est un papillon nocturne, dont la chenille se nourrit de feuilles de buis. Les dégâts causés par une attaque sont souvent importants et peuvent entraîner jusqu'à la mort du buis. En France, l'introduction accidentelle de ce parasite vorace a été repérée autour de 2006.

Il serait originaire d'Asie.

Mettre fin à l'importation massive de matériel végétal : graines, boutures, plantules, végétaux... pourrait permettre de limiter les problèmes sanitaires et les risques d'invasion biologique.

Cependant, on peut se demander si l'introduction de végétaux de la même espèce, ayant la même provenance que l'agent pathogène et possédant les capacités de résistance, pourrait permettre de lutter contre le développement de l'agent en question.

5.

Approche écologique : pollutions liées au transport et à la production de matériel végétal

L'importation de plants produits à l'étranger, mais aussi le transport de matériel végétal de base (graine, bouture...) génèrent une pollution non négligeable. Le transport de ces végétaux est notamment à l'origine de l'émission de gaz à effet de serre (GES), comme le CO₂.

Comme cela a été évoqué précédemment, le commerce international de matériel végétal est responsable de l'arrivée de nouvelles pathologies. Les solutions trouvées pour enrayer ces maladies résident souvent dans la création et l'utilisation de traitements chimiques. Rajouter l'idée que suite à cette introduction, se pose les questions est-ce que l'on essaye ou pas de ré introduire son prédateur, est-ce que cela va faire plus de dégâts que créer de solutions ??

Les conditions de production des plants sont également méconnues, et là aussi on peut envisager le pire en terme de pratiques polluantes. À l'heure actuelle, il est impossible de connaître et de contrôler les conditions de productions des plants champêtres (traitement, intrant...) et de privilégier les producteurs mettant en place des pratiques respectueuses de l'environnement.

III.3

Quelles conséquences économiques sont à craindre ?

1.

Une gestion raisonnée de la ressource impossible à mettre en place

À l'heure actuelle, la filière de production de plants d'arbres, d'arbustes et de buissons champêtres servant à la réalisation des plantations de haies, de bosquets et de bois est basée sur des échanges à l'échelle nationale, voire internationale (européenne).

Les exigences ou besoins des utilisateurs (collectivité par exemple) peuvent être difficilement prises en compte par les producteurs : quantité, variété... car organiser un dialogue entre les deux semble difficile. Il peut y avoir une inadéquation entre la production et les besoins spécifiques de certains utilisateurs.

De ce fait, avoir une production de plants champêtres délocalisée à l'étranger ne donne pas la possibilité aux collectivités qui le souhaitent de mettre en œuvre une gestion raisonnée de la ressource. Il est plus facile de l'organiser quand les potentiels commanditaires peuvent se concerter avec les producteurs sur des besoins à venir en terme quantitatif, qualitatif, d'échéances... Les utilisateurs n'ont aujourd'hui aucune prise sur les modalités de production.

2.

Une économie qui échappe au territoire

La filière actuelle de production de plants champêtres est basée sur quelques grosses entreprises qui détiennent un certain monopole du marché et est génératrice d'une dynamique économique qui touche différents secteurs et qui génère de nombreux emplois dans des branches différentes : production, commerce, formation...

Le fait que la production de jeunes plants, de graines d'arbres et d'arbustes champêtres soit localisée et concentrée sur quelques territoires, ne permet pas aux autres collectivités qui utilisent pourtant chaque année des volumes importants, de contribuer indirectement au travers de cet achat au développement économique de son territoire. Les dividendes produits par cette activité bénéficient à seulement quelques territoires.

Enfin, la filière actuelle de production de plants champêtres est basée sur quelques grosses entreprises qui détiennent un certain monopole du marché. De fait, acheter des plants d'arbres et d'arbustes champêtres à l'heure actuelle ne contribue pas à développer et à soutenir une économie à dimension humaine parfois plus génératrice d'activité et moins de dividendes.

3.

Un frein à la mise en pratique des principes du développement durable

Le fait qu'à l'heure actuelle on ne puisse pas certifier la traçabilité des arbres et arbustes d'origine locale et que l'on ne connaisse pas les conditions de production de ces derniers, ne permet pas aux collectivités qui sont engagées dans des démarches de développement durable de poursuivre leur recherche de cohérence sur ce champ d'actions.

De ce fait, elles ne peuvent pas faire preuve d'exemplarité sur ce domaine et ainsi assurer leur mission d'influence et de contribution aux changements de pratiques nécessaires auprès des acteurs privés.

4.

Des dépenses engendrées indirectement par l'importation

Comme cela a été évoqué précédemment, l'importation de matériel végétal à travers l'Europe et le monde est vectrice de maladies et de parasites. La gestion de ces nouvelles pathologies émergentes a un coût pour l'État et les collectivités locales notamment. Afin de gérer les attaques et préserver les populations, ils doivent :

- gérer les sujets malades, évacuer les arbres morts et les remplacer...
- mettre en place des dispositifs de surveillance de la propagation de la maladie,
- investir dans des recherches sur la maladie : connaissances approfondies, vecteurs de son développement, hypothèses et expérimentations de solutions, plants résistants...

Mais ne peut-on pas à contrario considérer que l'arrivée de nouvelles maladies est génératrice d'emplois : administrations, organismes de recherche, collectivités, structures parapubliques, entreprises de jardin espaces verts, firmes de l'agrochimie... ?

III.4

Quelles conséquences sociales sont à craindre ?

1.

Des conditions de travail inconnues

Les pays dans lesquels sont produits les plants champêtres sont parfois des pays où la réglementation sur la condition de travail des employés est moins protectrice que sur notre territoire. Les niveaux de rémunération et donc les niveaux de vie sont souvent bien plus bas.

Cette filière délocalisée sur ces territoires nous fait prendre le risque de contribuer à ce système. Enfin, la distance ne donne pas la possibilité à l'utilisateur de contrôler par lui-même les moyens de production.

2.

La santé des salariés en danger ?

Comme nous l'avons évoqué précédemment, les conditions de travail sont inconnues et les pratiques de culture également. Quels sont les produits utilisés ? Avec quels moyens ? Dans quelles conditions ?

Et surtout quel impact tout cela peut-il avoir sur la santé des salariés qui produisent ces plants ? Par méconnaissance, on prend le risque de contribuer à hypothéquer la santé de ces salariés.

3.

Des savoir-faire délocalisés

Le nombre d'entreprises françaises capables de produire des plants champêtres et / ou forestiers est faible et en déclin. Cela engendre une perte des savoir-faire liés à ces métiers et indirectement aux compétences qui permettent de former à l'exercice de ces métiers. Cette perte accentue notre dépendance à une filière où les monopoles sont déjà importants.

Le favoriser, c'est prendre le risque d'un jour ne plus avoir la liberté de choisir.

4.

Une perte de l'identité des territoires

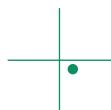
Pour quelques espèces, certains professionnels peuvent observer une différence visible entre les végétaux qui sont importés, et donc d'origine inconnue, et les végétaux naturellement présents sur un territoire.

Par exemple, le port de l'arbre peut être parfois un peu différent, la couleur du feuillage peut varier et la physiologie de la plante également (voir paragraphe précédent sur l'approche écosystémique). Ces pratiques entraînent donc une perte d'identité des territoires, du cadre de vie des habitants et des paysages supports d'un tourisme vert.

On a également vu que la plantation de végétaux d'origine inconnue pouvait mettre en péril la pérennité de la plantation (capacité d'adaptation aux conditions de milieu où elle est introduite, potentiel adaptatif en cas d'attaque d'agent pathogène local ou de changement climatique...).

Continuer à utiliser ce type de végétaux, c'est donc continuer à terme à mettre en danger la préservation des paysages de chaque région.

IV. LES AVANTAGES ET POINTS DE VIGILANCE EXPRIMÉS PAR LES PARTICIPANTS LIÉS À L'UTILISATION D'ARBRES ET D'ARBUSTES D'ORIGINE LOCALE



Cette partie est construite à partir des éléments produits par les participants lors des réunions de travail organisées avec les trois catégories : “donneurs d’ordres”, “prescripteurs pour utilisateurs” et “prescripteurs pour eux-mêmes”.

Ces éléments peuvent être issus de l’expression d’une seule personne ou de la totalité du groupe. Notre intention n’était pas de recueillir un consensus mais bien de recueillir la diversité, la multitude des points même s’ils étaient contradictoires entre eux ou avec la démarche qui sera choisie au final pour le label. Selon nous, ces expressions permettront de mieux appréhender les écueils, les incompréhensions qui pourraient survenir lors d’une communication sur le constat, les intérêts et les vigilances liés à l’utilisation d’arbres et d’arbustes d’origine locale.

Nous rappelons qu’au moment des tests, le label n’était pas encore finalisé, ainsi nous avons fait travailler les participants en leur portant uniquement à connaissance :

- Les éléments du constat, énoncés dans la partie III,
- Les définitions “d’arbre ou d’arbuste d’origine locale” et de “plant d’arbre ou arbuste d’origine locale” données ici dans la partie II.

Durant ces réunions, nous avons, en accord avec le comité opérationnel, utilisé et donc testé l’expression “d’arbres et d’arbustes d’origine locale”.

A la suite de la première réunion, nous avons décidé de modifier cette expression pour limiter les confusions et nous avons ensuite toujours parlé “d’arbres et d’arbustes d’origine génétique locale”.

Nous avons demandé aux participants de répondre à cette question : “ Selon vous, le recours aux arbres et arbustes d’origine locale, qu’est-ce que cela apporte ? Quels problèmes cela pose-t-il ?”. Dans un premier temps, la réponse était individuelle et par écrit (sur petits papiers), puis une fois tous ces éléments affichés nous leur avons proposé de compléter si, de leur point de vue, une idée importante venait à manquer (voir annexe n°3 : métaplans construits lors des réunions de travail).

Afin d’aboutir à une vision complète et nuancée, les éléments présentés ci-dessous sont issus d’un important travail de reformulation, de précisions, de conceptualisation et d’organisation réalisé par Prom’Haies Poitou-Charentes et l’Ifrée au vu de ce que les participants ont pu dire ou échanger tout au long des réunions.

IV.1

Avantages exprimés par les participants liés à l’utilisation d’arbres et d’arbustes d’origine locale

1.

Contribuer à la pérennité et au bon développement de la plantation

Selon certains participants, les avantages liés à l’utilisation d’arbres et d’arbustes d’origine génétique locale pourraient être notamment ceux qui vont contribuer au bon développement et à la pérennité des plantations réalisées.

Favoriser la diversité du matériel végétal de base (graines, fruits, boutures) et connaître son origine

Pour favoriser la pérennité et le bon développement des plantations, il a été dit qu'il pourrait être intéressant de mettre en place des pratiques qui permettent d'augmenter :

- . l'adéquation entre les plants et le milieu où ils sont introduits,
- . la diversité intraspécifique des plants.

En d'autres termes, cela pourrait améliorer :

- . l'adaptation des végétaux aux conditions locales : climat, sol... (meilleur taux de reprise et croissance),
- . la résistance aux agents pathogènes locaux,
- . les capacités d'adaptation des végétaux face au changement climatique.

A posteriori, il nous semble se distinguer deux axes de travail en terme de modification des pratiques de la filière :

- . les protocoles de production (récolte des graines : prélèvement sur de nombreux végétaux, de nombreux sites, et réduction du bouturage),
- . l'origine du matériel végétal de base (pays, régions de provenance...).

Sachant que les pratiques liées au premier axe peuvent être améliorées sans obligatoirement engager des évolutions dans le second. Alors que travailler l'amélioration des pratiques du deuxième n'a de sens que si les pratiques qui concernent les protocoles de production se sont nettement améliorées et généralisées.

Une démarche prenant en compte ces deux axes de manière conjointe permettrait aux utilisateurs de plants champêtres de disposer de végétaux dont ils connaîtraient la provenance et pour laquelle un cahier des charges cadrant les pratiques de production aura été établi.

Certains participants ont précisé qu'en réponse aux incertitudes face au changement climatique, il pourrait être intéressant que des arbres et arbustes d'origine locale provenant d'aires de répartition voisines puissent être utilisés dans les projets de plantation. Ils seraient adaptés à des conditions de milieux différentes mais proches, pouvant correspondre aux tendances d'évolution future. Cela pourrait permettre de diversifier le patrimoine génétique présent et d'optimiser le potentiel d'adaptation des plantations. Pour eux, cette démarche pourrait correspondre à une aide à la migration, les changements climatiques amorcés risquant d'être brutaux ce qui ne permettrait pas une migration naturelle. Accélérer cette migration pourrait être un moyen de compenser la rapidité à laquelle ces changements vont s'effectuer, et dont l'homme est la cause.

D'autres on dit que le critère "local", à l'échelle d'1/10ème du territoire français métropolitain n'est pas suffisant pour s'assurer d'une bonne adaptation des essences choisies à la station. Ce critère ne devra pas se substituer à un diagnostic stationnel (analyse de sol, essences présentes naturellement aux alentours...) permettant de choisir la palette végétale la mieux adaptée.

Limiter le risque d'introduction de nouveaux agents pathogènes

L'hypothèse suivante a été émise par les participants : en limitant le transport de matériel végétal (graines, boutures, plants), la mise en place de filières locales de production de plants permettrait de limiter l'apparition d'agents pathogènes inconnus. Le risque de mettre certaines espèces en danger et de les voir disparaître serait alors amoindri.

2.

Favoriser l'adéquation des plantations avec l'écosystème environnant

Autres avantages cités, ceux qui vont permettre une meilleure intégration de la plantation dans le milieu où elle est réalisée.

Utiliser des végétaux dont la physiologie est adaptée au milieu

Comme évoqué dans les enjeux liés aux modalités de fonctionnement de la filière actuelle, les arbres et les arbustes d'origine inconnue peuvent avoir des caractéristiques et une physiologie différentes de celles des plantes autochtones.

Il semble donc intéressant, pour les participants, que l'amélioration des pratiques de la filière permette de conserver une fonctionnalité optimum des écosystèmes. Ce point semble d'autant plus primordial lorsqu'il s'agit de plantations dans le cadre de reconstitution de corridors écologiques, de trame verte...

Pour cela, il leur semble nécessaire de travailler sur la traçabilité du matériel végétal de base. Connaître l'origine génétique des plants permettrait de donner aux utilisateurs le choix d'utiliser des plants qui possèdent une forte probabilité d'être en accord avec l'écosystème dans lequel ils vont être introduits.

Disposer d'une palette végétale en cohérence avec le territoire

Par ailleurs, les professionnels présents ont constaté l'absence sur le marché de certaines espèces spécifiques à des régions ou à des milieux de petite superficie (exemples : l'orme lisse, les pruniers domestiques locaux, le chèvrefeuille d'Etrurie dans le sud-ouest....).

Les quantités de plants qui seraient concernées par ces commandes sont jugées par les pépiniéristes comme insuffisantes. De trop petits volumes ne leur apportent pas assez de rentabilité.

Cette idée peut être complétée par le fait que, sur ces territoires, la palette de végétaux champêtres dont disposent les utilisateurs pour leurs projets de plantation n'est pas complètement en accord avec la palette "naturelle". Ainsi certaines espèces sont en déclin, car menacées dans leurs milieux naturels, et non renouvelées lors des plantations faute de disponibilité de plants.

Pour pallier à ce manque, des prélèvements ont lieu dans la nature, mais cela ne représente que très peu de plants.

Il leur semblait intéressant que ces espèces rentrent dans une démarche de production d'arbres, d'arbustes et de buissons d'origine génétique locale et deviennent ainsi disponibles sur le marché.

Des espèces en cohérence avec l'identité d'un territoire

Dans cette thématique d'identité des territoires, la notion d'arbre ou d'arbuste d'origine génétique locale a été aussi rapprochée de la notion de conservation des variétés fruitières anciennes.

En effet, les arbres que l'on trouve en alignement ou solitaires dans la campagne, les haies en bordure de chemins et de champs, les bois et bosquets... sont souvent composés de fruitiers de variétés anciennes. Pour certains, réaliser des plantations en accord avec le territoire local, c'est aussi prendre en compte cette typicité et apporter une certaine reconnaissance à ces paysages ordinaires.

3.

Réduire les pollutions générées par la production de plants champêtres

Comme cela a été évoqué dans la présentation des enjeux, l'importation de plants produits à l'étranger est à l'origine de l'émission de gaz à effet de serre (GES), notamment le CO₂.

Pour certains, produire et utiliser des plants à une échelle régionale (récolte des graines, mise en culture, production de plants...) pourraient permettre de réduire la pollution générée par le transport des plants provenant d'Europe de l'est, d'Espagne...

A l'inverse d'autres participants ont souligné que la production de plants d'origine locale favorisant un maximum de diversité peut, elle aussi, générer une pollution ramenée au prorata de plants produits (collecte des graines sur de nombreux sujets, et de nombreux sites de récolte...).

De ce fait, il nous semblerait donc intéressant de réaliser un bilan carbone comparatif afin de disposer de données scientifiques fiables (ne pas se baser sur des a priori).

Selon nous, ce point peut avoir une importance non négligeable pour une collectivité, qui se soucie de son empreinte écologique, qui souhaite agir pour la réduction de l'émission de gaz à effet de serre et qui pourra ainsi travailler sur la réduction de l'émission de CO₂ générée par leur activité. Cette démarche peut également intéresser une entreprise qui souhaite travailler sur son image "environnementale" (green-washing) et qui pourra alors mettre en place des plantations qui sont de véritables atouts écologiques.

Certains participants se sont interrogés sur la pertinence de mettre en place des mesures de compensation écologiques, comme la plantation de haies, si celles-ci sont elles-mêmes génératrices de gaz à effet de serre.

Dans le cahier des charges du mode de certification choisi, il a été proposé que certaines clauses puissent également concerner les modalités de cultures des plants, en matière de respect de l'environnement.

4.

Contribuer à la création et au soutien d'une économie à dimension humaine

La création d'une filière de production locale pourrait engendrer toute une économie locale et générer des emplois et des circuits locaux. Cette dernière notion ne doit pas être confondue avec la notion de "circuit court" : basée sur le nombre d'intermédiaires et non pas sur leur répartition géographique. Elle permettrait la création d'emplois.

IV.2

Points de vigilance exprimés par les participants liés à l'utilisation d'arbres et d'arbustes d'origine locale

1.

Points de vigilance liés au thème et à la filière proprement dite

Une filière émergente à construire

La création d'une marque, d'un label ou toute autre modalité de certification permettra notamment de faire émerger cette problématique et la création d'un cahier des charges précis. Il faudra ensuite que des producteurs de plants s'impliquent dans cette démarche, sans nécessairement passer par la certification.

Selon certains participants, le découpage du territoire métropolitain en zones de récolte du matériel végétal de base (échelle d'environ 1 / 10ème du territoire) entraîne une complexité dans la mise en place de la démarche. Ceci étant démultiplié par le nombre d'espèces champêtres concernées.

Leur crainte est que dans un premier temps, des plants d'arbres, d'arbustes et de buissons d'origine génétique locale ne seront pas disponibles dans toutes les régions de France. Pour certains territoires, des problèmes d'approvisionnement vont se poser à cause du manque de producteurs et de fournisseurs.

Sachant qu'entre la récolte de la graine et la production d'un plant commercialisable il faut compter 1 à 3 ans. Certains ont souligné que le délai entre l'engagement du producteur dans la démarche et la commercialisation des premiers plants risque d'être d'au moins 2 ans.

Une filière complexe à maîtriser

Autre vigilance citée, c'est qu'au-delà des difficultés rencontrées lors du démarrage de la filière et de la production, cette filière repose sur du matériel vivant et sera dépendante des aléas de la nature. Pour de nombreuses espèces, la production annuelle de graines est très variable selon les années. Il faudra donc trouver les dispositions nécessaires pour faire face à cette instabilité et garantir une disponibilité en plants à peu près stable chaque année, afin que l'offre puisse répondre à la demande. Le risque d'une pénurie de plants est un facteur qui pourrait effrayer et dissuader les professionnels.

Certains professionnels interrogés mettent également en garde sur la technicité nécessaire pour se lancer dans la production d'arbres, d'arbustes ou de buissons d'origine génétique locale.

Au niveau de la récolte des graines, par exemple, une compétence pointue en matière de reconnaissance des espèces est nécessaire, notamment pour celles qui peuvent s'hybrider. En ce qui concerne le nettoyage des graines, leur conservation avant mise en germination, leur mise en culture... chaque espèce possède ses propres exigences.

Ces tâches devront nécessiter un minimum de compétences, d'expérience et de connaissance du végétal que les récolteurs et les pépiniéristes devront acquérir.

Des contraintes et des *a priori* à prendre en compte

Parmi les prescripteurs et les utilisateurs potentiels de végétaux d'origine génétique locale, certains voient l'émergence de cette filière comme une contrainte supplémentaire. Ils craignent que ne leur soit imposée l'utilisation de ces végétaux. Ils expriment leur peur de ne plus disposer de leur libre arbitre et de devoir subir des décisions qu'ils auront par ailleurs du mal à expliquer (surcoût, rendu esthétique des plantations...).

L'utilisation coercitive de ces végétaux pourrait également les amener à avoir à faire face à des contraintes supplémentaires (gérer les indisponibilités éventuelles en plants, multiplication du nombre de fournisseurs, manque de fournisseurs pour obtenir des devis comparatifs...).

Ces craintes se développent notamment lorsqu'ils ont écho de démarches menées auprès des "donneurs d'ordres". De plus, comme il s'agit d'une nouvelle filière, certains prescripteurs de plants champêtres ont des craintes sur le décalage qui peut survenir entre la mise en place d'une réglementation : demander une utilisation obligatoire d'arbres et arbustes d'origine locale, et la filière qui n'aurait pas eu le temps de se structurer suffisamment pour pouvoir faire face à la demande.

Pour eux, il est important que les cas où l'utilisation d'arbres, d'arbustes ou de buissons d'origine génétique locale sera imposée soient dans un premier temps très ponctuels.

Les participants ont du mal à percevoir que finalement, les contraintes reposent majoritairement sur les producteurs, qui vont eux devoir travailler sur la mise en place de nouveaux protocoles, le développement de nouvelles techniques... Pour les utilisateurs ce ne sera la plupart du temps pas une contrainte, mais au contraire un atout, une possibilité de plus dans le choix des végétaux à planter, un produit venant en complément de la gamme existante.

Un argument pour les initiés

En matière d'intégration des plantations dans le paysage, le choix primordial réside dans la sélection des espèces utilisées : palette végétale champêtre.

Même si certains participants affirment pouvoir distinguer à l'œil nu au sein d'une même espèce, les différences entre un plant d'origine inconnue issu de la filière de production actuelle et un plant issu d'un matériel végétal (graines ou boutures) prélevé localement, cela semble relever des compétences d'un initié.

Il nous semble que pour un non initié à la plantation et au cours de la croissance des végétaux, la distinction entre une plantation "classique" d'une plantation "d'origine génétique locale" est difficile à établir.

De ce fait, de notre point de vue, dire que l'on peut les différencier à l'œil nu, nous semble être un argument à réserver aux spécialistes.

2.

Points de vigilance en matière d'argumentaire scientifique

Une démarche de progrès à pondérer

Les participants ont indiqué qu'une démarche de production de ligneux d'origine locale permettrait d'agir en faveur de la conservation du patrimoine génétique des territoires, de favoriser le brassage génétique et le maintien d'une diversité génétique intraspécifique. Cependant, pour certaines personnes, cette intervention artificielle est anodine et ne sera jamais aussi efficace que le brassage naturel. L'homme ne veut-il pas, encore une fois, jouer à l'apprenti sorcier ?

Pour répondre à cet argument, il nous semble nécessaire de mettre en avant que la réflexion menée en matière de production des ligneux d'origine génétique locale ne prétend pas aboutir à une solution miracle et faire aussi bien, voire mieux que la nature. L'objectif est d'améliorer des pratiques en vue de limiter l'impact de l'homme sur les écosystèmes.

Il s'agit également d'appliquer le principe de précaution par rapport au changement climatique, en essayant de garder une diversité de source génétique et de conserver au maximum le potentiel adaptatif des ligneux champêtres.

Compte tenu des incertitudes existantes, notamment en matière de changement climatique et de brassage génétique, pour certains professionnels présents, il est malgré tout difficile de garantir l'efficacité de la démarche "arbres et arbustes d'origine génétique locale". Cela dépendra aussi de l'envergure et de la vitesse de mise en œuvre des plantations composées de ces végétaux. Pour eux, même si la démarche semble logique scientifiquement, peut-on vraiment affirmer que ce que l'on veut préserver, avec toutes les difficultés que cela implique, aura vraiment le potentiel pour faire face au changement climatique ? Certains se demandent s'il ne serait pas plus pertinent de mettre en place un programme sur la régénération naturelle (bords de chemin, bord de cours d'eau...)?

3. **Points de vigilance en matière d'argumentaire administratif, financier et commercial**

Le rôle à jouer par l'État et les collectivités locales dans l'émergence de la filière

Contribution au développement de la démarche

Pour beaucoup de professionnels rencontrés, étant donné les impacts en lien avec le développement durable qui concernent l'évolution des pratiques de production des plants champêtres (voir chapitre III), les pouvoirs publics et certaines collectivités pourraient être intéressées par cette démarche et souhaiter contribuer à son développement.

Ils ont cités :

- les organismes d'État, comme les DREAL, qui pourraient notamment y faire référence dans leurs notes prescriptives, via les arrêtés préfectoraux, ou même aller jusqu'à imposer leur utilisation dans le cadre d'opérations de grands travaux.
- les collectivités qui pourraient quant à elles soutenir cette filière en y faisant référence dans les documents d'urbanisme qui seront élaborés : SCOT, PLU...

Mais les participants ont également précisé que l'État et les collectivités doivent contribuer à ce que la filière évolue progressivement et veiller à son bon développement, de manière à ce que « offre et demande » évoluent parallèlement.

Soutien financier à la démarche

L'évolution des pratiques de production des plants champêtres touche également plusieurs points d'intérêt général (sauvegarde de la biodiversité, potentiel évolutif face au changement climatique, fonctionnalités écologiques...).

Pour certains, il serait alors cohérent que cette filière bénéficie du soutien financier de l'État et des collectivités. Car en soutenant le développement de cette filière, les collectivités contribueraient à la création d'une économie locale, sur une échelle de territoire plus humaine (au moins pour ce qui est de la collecte du matériel végétal de base : graines et boutures).

Il peut alors s'agir d'une réponse aux attentes des donneurs d'ordres qui sont dans une démarche de développement durable. L'argent dépensé pour le soutien de cette filière sert directement à la création d'emplois locaux.

Selon certains participants, le fait que les zones de récolte qui seront définies par la modalité de certification choisie ne se superposent pas aux limites administratives (régions, département...) puisque leur délimitation a été définie à partir de critères scientifiques (conditions pédoclimatiques, aires de répartition...) posera des difficultés.

Certaines régions, certains départements, certaines communautés de communes... seront concernés par plusieurs zones de récolte.

Pour illustration, il est fort probable qu'un producteur d'arbres, d'arbustes ou de buissons d'origine génétique locale se spécialise sur une seule zone et/ou sur quelques espèces. Le soutien financier sera peut-être alors difficile à obtenir si son activité ne concerne qu'une partie du territoire de la collectivité sollicitée et, qui plus est, si son activité pourra bénéficier à un territoire de couleur politique différente ou ne s'étant pas lui-même impliqué dans la démarche.

Selon nous, il est important de garder à l'esprit que cette filière étant émergente et les délais de production de plants d'origine génétique locale s'étalant sur plusieurs années, il faut que la demande évolue progressivement. L'État et les collectivités ont un rôle à jouer, leur implication est nécessaire mais elle devra être coordonnée pour s'étaler dans le temps en fonction de l'évolution de l'offre. Dans un premier temps, cette filière aura probablement besoin de soutiens financiers pour se développer, puis que des moyens d'incitations soient mis en place sans contrainte réglementaire. Cette étape pourra venir dans un troisième temps. En cas de mises en place d'obligations trop rapidement, il y aura risque de pénurie de plants, mais aussi risque d'intensification de la démarche et d'épuisement de la ressource, même si les prélèvements pourront être régulés par le cahier des charges de la démarche de certification.

Les règles des marchés publics et appels d'offre à travailler

Pour utiliser des arbres, arbustes et buissons d'origine locale dans leurs projets de plantations, les collectivités qui souhaiteraient pouvoir inclure ce critère dans les appels d'offres soulignent que les règles des marchés publics sont très claires et très strictes et ne le permettraient pas.

Pour rappel dans un appel d'offre public, on trouve deux documents incontournables :

- le CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières

Il apporte des précisions sur le déroulement administratif du marché (obligations des parties, pièces contractuelles, prix, délais, comptes et règlements des comptes, pénalités, délais de garantie, ...). Il fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales.

- le CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

Il détermine les modalités d'exécution technique du marché (préparation et organisation du chantier, provenance, qualité et préparation des matériaux, modes d'exécution des travaux, dossier d'ouvrages exécutés, dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage...). Il fait référence à des documents techniques comme les documents uniques.

Un responsable des marchés publics d'une collectivité a clairement précisé que, dans un appel d'offre public, la collectivité peut exiger une obligation de résultats, mais pas une obligation de moyens. D'après cette personne, la référence à un outil de certification (label ou marque) peut être faite, à la condition d'ajouter la mention "ou similaire". Par ailleurs, en vertu du principe d'égalité des candidats, l'appel d'offre n'est pas valable si un seul fournisseur est en mesure d'y répondre.

Les marchés de consultation privés, qui peuvent être mis en place dans le cadre de plantations compensatrices ou d'aménagement paysagers, n'obéissent pas à ces règles.

Un surcoût à relativiser

Pour certains, la mise en place de filières de production d'arbres, d'arbustes et de buissons d'origine génétique locale entraînera probablement des prix de vente de ces végétaux supérieurs aux tarifs de la filière "classique" actuelle, et ce malgré les économies qui pourront être réalisées en matière de transport du matériel végétal

(semences, boutures, plants...) et en matière de soin à apporter aux plantations (arrosage, luttés contre agents pathogènes...). La récolte du matériel végétal de base dans la nature, sur de nombreux sujets, en respect avec le cahier des charges établi si la démarche de certification est engagée, mais aussi le tri des graines... demande une main d'œuvre qualifiée importante. À cela s'ajoute l'acquisition de nouveaux matériels et d'autres dépenses. Les économies d'échelle que réalise la filière actuelle ne seront pas transposables. A priori pour les participants, ce n'est donc pas parce que ces végétaux auront une origine locale qu'ils seront moins cher. Certains soulignent qu'à cela risque de s'ajouter le coût de la certification, si le producteur fait le choix d'opter pour une reconnaissance de son travail via le label, la marque ou toute autre modalité de certification. Cependant, ont été cités deux arguments qui pourraient relativiser ce surcoût :

- La part du coût du plant dans une plantation : à l'échelle d'une plantation, le prix d'achat du matériel végétal représente une part minime du coût total de la plantation.

Voici un exemple d'une plantation réalisée par une entreprise à l'heure actuelle, avec utilisation de plants issus de la filière "classique" (haie double, espacement des plants sur une ligne : 1,5 m et protection de tous les plants contre le gibier) [Prix moyens à relativiser en fonction des matériaux utilisés, des quantités commandées...]:

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT (€)	Prix total	CODE TVA
I- FOURNITURES				
Jeunes plants forestiers	133	0,59	78,47	1
Fourniture de filets de protection chevreuil 14cmx120 cm	11	0,84	9,24	2
Fourniture de protection rongeur de 14cmx60cm	144	0,29	41,76	2
Fourniture de tuteurs en châtaignier (27*27 mm) de 150 cm de hauteur	11	0,59	6,49	2
Fourniture de tuteurs en châtaignier (27*27 mm) de 80 cm de hauteur	144	0,3	43,20	2
Fourniture de paille de céréales de l'année pour pailler les haies	2,3	81	186,30	1
II- TRAVAUX DE CREATION				
Piquetage des plantations (Ensemble des sites à planter)	1	90	90,00	2
Façon culturale n°1	100	0,99	99,00	2
Plantation des jeunes plants forestiers 40/60	133	0,82	109,06	2
Pose des filets de protection chevreuil et de tuteur (zone pression faible)	11	0,86	9,46	2
Pose des filets de protection lapin et tuteur	122	0,77	93,94	2
Pose du paillage paille de céréales sur l'ensemble des haies	2,3	50	115,00	2
TOTAL HT			554,46	
TVA 10 % (code TVA 1)			26,48	
TVA 20 % (code TVA 2)			57,94	
SOMME TOTALE TTC			638,88	
A FACTURER PAR LE PRESTATAIRE				

- Le retour sur investissement : comme cité précédemment, l'un des intérêts de réaliser des plantations composées d'arbres, d'arbustes et de buissons d'origine génétique locale réside dans la pérennité des plantations. Si le taux de reprise est élevé et le taux de mortalité au fil des années reste faible, les besoins en regarnis et en maintenance de la plantation seront moindre.

Les participants précisent que, si le végétal est adapté aux conditions pédoclimatiques, ses besoins en eau et nutriments correspondront au sol dans lequel il est planté et il ne sera pas nécessaire d'apporter de complément (ou peu).

De plus, si le végétal est adapté au milieu, sa croissance sera bonne et le résultat visuel correspondra aux attentes portées par cette plantation (satisfaction pour les agents du travail bien fait et satisfaction des habitants).

Pour certains il pourrait s'agir d'un investissement qui s'amortit sur du long terme.

L'ouverture d'un marché dont il faut prendre conscience

Parmi les professionnels rencontrés, certains ont fait remarquer que jusqu'à présent, les structures qui se sont investies dans cette démarche de production d'arbres, d'arbustes et de buissons d'origine génétique locale sont majoritairement des établissements publics ou des associations. Certaines ont engagé des réflexions, des groupes de travail... d'autres ont mis en place leur propre production, avec leurs propres protocoles et cahier des charges, souvent dans un cadre expérimental.

La mise en place de cette filière, avec notamment le dépôt d'un outil de certification (label ou marque) va favoriser l'émergence d'un marché économique et la professionnalisation des démarches sur la production d'arbres, d'arbustes et de buisson d'origine locale.

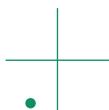
Pour certains professionnels, cette évolution va créer une concurrence entre le secteur privé et le secteur public ou associatif.

À l'inverse, d'autres y voient l'opportunité de développer une complémentarité dans les compétences et les phases de production (récolte, mise en culture...).

Comme évoqué dans le paragraphe précédemment abordé "Le rôle à jouer par l'État et les collectivités locales dans l'émergence de la filière", il nous semble que la place de l'État et des collectivités est également à réfléchir et à intégrer au sein de cette nouvelle filière. En effet, la mise en place de celle-ci ne pourra peut-être pas se faire dans le domaine privé sans appui et soutien financier, surtout pour certaines espèces au marché limité.

Un équilibre devra être trouvé entre État, collectivités, associations et secteur privé pour développer cette filière de manière progressive et pérenne, afin que les enjeux "développement durable" et les missions d'intérêt général que remplit cette filière soient soutenus et qu'elle soit économiquement viable.

V. ACTEURS CONCERNÉS PAR LES ARBRES ET ARBUSTES D'ORIGINE LOCALE



L'intention de cette partie est de permettre le repérage sur un territoire régional des différentes catégories d'acteurs et de comprendre leurs liens avec la thématique des arbres et arbustes d'origine locale. Elle définira les différents types d'acteurs et leurs spécificités respectives.

V.1 Définition des catégories d'acteurs

En région Poitou-Charentes, les acteurs de la filière, et plus particulièrement les demandeurs potentiels en "arbres et arbustes d'origine locale" ont été recensés en 7 catégories. Selon les régions, les institutions peuvent être classées dans une catégorie ou dans une autre (en fonction des services et de l'organisation interne). Nous retrouvons donc :

1. Les "donneurs d'ordres"

Cette catégorie regroupe les acteurs qui peuvent "imposer" leurs décisions à des tiers :

- Les services déconcentrés de l'Etat : DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), DDT (Direction Départementale des Territoires), STAP (Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine)... qui, par la réglementation et la loi, peuvent imposer leurs choix aux fournisseurs
- Les collectivités comme les Régions (direction "Environnement - Agriculture - Eau - Tourisme", pôle "Agriculture - Développement Durable - Tourisme"...), les Conseils Généraux (service "Biodiversité et Education à l'Environnement", service "Agriculture, aménagement rural et environnement", service "Environnement et Cadre de Vie"...), les Pays, les communautés d'agglomération ou Communautés de communes et même les communes (service "Espaces verts et naturels", service "Marchés Publics", "Services Techniques"), qui, notamment, par les conditions d'attribution de certaines subventions peuvent avoir une influence significative sur la filière. Au sein de ces collectivités, tous les services ne rentrent pas dans cette catégorie. Les services "Routes" et "Espaces Naturels Sensibles", par exemple, ont été classés dans la catégorie "prescripteurs pour eux-mêmes" car ils interviennent sur des espaces dont ils maîtrisent le foncier
- Les institutions comme les Parcs Nationaux, les Parcs Naturels Régionaux, le Conservatoire du littoral...

2. Les “prescripteurs pour utilisateurs”

Cette catégorie regroupe les acteurs qui ont un rôle de conseil auprès de tiers :

- Structures publiques ou parapubliques : Chambres d’agriculture, Conservatoire Régional d’Espaces Naturels, Préfecture de Région et SGAR (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales), CAUE (Conseil d’Architecture en Urbanisme et Environnement), Agences de l’Eau, ONCFS (Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage)
- Structures privées : associations “arbres et haies” ou associations environnementales accompagnant des projets de plantation, bureaux d’études, architectes, paysagistes DPLG (Diplômé Par Le Gouvernement), Fédération Régionale des Chasseurs, Fédérations Départementales des Chasseurs, Fédérations de pêche...

3. Les “prescripteurs pour eux-mêmes”

Cette catégorie regroupe les acteurs qui jouent un rôle de conseil en interne dans leur structure, au sein de leur service ou auprès d’autres services :

- Les collectivités territoriales : les Conseils Généraux (services : “Routes”, “Espaces Naturels Sensibles”), Syndicats de rivières, les Communautés de d’agglomération ou Communautés de communes, les communes...
- Les structures publiques ou parapubliques : le Conservatoire Régional d’Espaces Naturels, le Conservatoire du littoral, les DIR (Directions Inter-régionales des Routes)
- Les entreprises devant mettre en place des mesures compensatoires : entreprises de grands travaux, carriers...

4. Les “élus”

Même si les élus constituent le corps décisionnel des collectivités territoriales précédemment citées (Régions, Conseil Généraux, pays, intercommunalités, communes...), ils constituent une catégorie bien à part.

En effet, les modalités de sensibilisation à mener, les supports à utiliser, les arguments à mettre en avant ne seront pas les mêmes que ceux auxquels on peut avoir recours pour les agents des collectivités locales.

-> Ces 4 premières catégories ont été jugées comme les acteurs déterminants dans la filière “arbres et arbustes d’origine locale”. Ce sont donc ces 4 types d’acteurs qui ont été définis comme le public cible du travail mené par Prom’Haies Poitou-Charentes et l’Ifrée.

5. Les “opérateurs”

Cette catégorie regroupe les acteurs qui participent directement au chantier de plantation en fournissant les plants et/ou en réalisant les travaux de préparation du sol et la plantation proprement dite : entreprises du paysage, chantiers d’insertion, pépiniéristes, jardineries, coopératives forestières, entreprises de travaux de génie écologique...

6. Les “utilisateurs”

Il s’agit du porteur du projet de plantation. Ce peut être un particulier, un agriculteur, une collectivité territoriale, une association, une entreprise...

7. Les “contributeurs d’influence”

Cette catégorie regroupe les structures qui ne font pas directement partie de la filière des plants champêtres, mais qui peuvent être des vecteurs d’information et ainsi jouer le rôle de relais d’opinion :

- Organismes publics ou parapublics : ADEME, CRPF, ONF, Chambres d’agriculture...
- Groupements agricoles : Agrobio, CIVAM...
- Associations environnementales, généralement affiliées à France Nature Environnement

D’autres structures fédératrices, formant des réseaux, peuvent véhiculer des messages, comme par exemple la Fédération Française du Paysage (FFP), l’Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP), les Associations des maires (Association départementale de maires, Associations des Maires Ruraux de France...) ou encore la presse professionnelle. Cette notion de réseaux nationaux et régionaux est développée dans le chapitre VI.2.

-> Les 3 dernières catégories n’ont pas été traitées dans le cadre du travail mené par Prom’Haies Poitou-Charentes et l’Ifrée. En effet, lors d’un projet de plantation, “les opérateurs” et “les utilisateurs” sont les derniers maillons de la chaîne et ont donc une influence moindre sur la filière. Par ailleurs, il est possible que la sensibilisation des utilisateurs se fasse par l’intermédiaire d’autres acteurs de la filière, ayant ainsi un impact plus important. Quant aux “contributeurs d’influence”, ils n’ont pas été retenus dans les publics cibles, car ils jouent un rôle indirect et pourront être sensibilisés par l’intermédiaire d’autres structures. Cependant, leur sensibilisation peut malgré tout s’avérer utile et primordiale dans d’autres régions, notamment pour mobiliser les utilisateurs.

V.2

Fiches « acteurs »

Liste des acteurs présentés:

1. DDT (Direction Départementale des Territoires)
2. DRAAF (Direction Régionale de l’Alimentation, de l’Agriculture et de la Forêt)
3. DREAL (Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement)
4. Conseil Régional
5. Conseil Général
6. Collectivité locale : Intercommunalité (Communauté de communes ou Communauté d’Agglomération) et/ou commune (ville ou village)
7. PNR (Parc Naturel Régional)
8. Chambre d’agriculture régionale et départementale
9. FDC/FRC (Fédérations Départementale et Régionale des Chasseurs)
10. CREN (Conservatoire Régional d’Espaces Naturels)
11. Syndicat de rivières
12. Association œuvrant en faveur des arbres et des haies
13. Bureau d’études et de conseils
14. Lycée d’enseignement général et technique agricole
15. Entreprises devant mettre en place des mesures compensatoires suite à des grands travaux

Fiche acteur n°1 : DDT (Direction Départementale des Territoires)

Services et directions concernés directement par le thème	Missions en lien avec le thème
Direction "Assistance et Conseil aux Territoires"	- Prescription dans les arrêtés "défrichement" : mise en place de boisements compensatoires sous forme de bois ou de haies - Prescription / avis sur les documents d'urbanisme (PLU...)
Direction "Agriculture et Territoires" - Service "Aides directes et mesures agro-environnementales"	- Appui dans la déclinaison des MAE (Mesures Agro-Environnementales)

Types d'actions que cet acteur peut mettre en œuvre :

Incitation voire même commande (si les textes sont amendés en ce sens, lorsque la filière sera constituée...) au recours d'arbres, d'arbustes et de buissons d'origine génétique locale dans les arrêtés "défrichement".

Autres services pouvant être mobilisés :

- Direction "Eau et Environnement"
- Direction "Prospective Planification et Habitat"
- Conseil de Gestion Communication

Publics cibles :

- Collectivité locales
- Entreprises pour les mesures compensatoires liées à un projet d'aménagement (plantations, carrières...)
- Agriculteurs
- Particuliers

Moyens ou supports possibles :

- Communication via les principaux médias : télévision, radio et presse locales
- Communication via les Technologies de l'Information et de la Communication (sites internet, réseaux sociaux, mailing listes...)
- Diffusion de plaquettes dans des lieux cibles ou auprès d'acteurs clés (mairie, chambre d'agriculture,

CRPF, associations, gestionnaires...)

- Sensibilisation des vendeurs et des distributeurs du secteur de la grande distribution
- Formation/information :
 - o Institut de FORMation de l'Environnement (IFORE), service à compétence nationale du Ministère de l'Environnement : <http://www.ifore.developpement-durable.gouv.fr/>
 - o Institut National de Formation des Personnels du Ministère de l'Agriculture (INFOMA), formation initiale et continue des techniciens du Ministère de l'Agriculture : <http://www.infoma.agriculture.gouv.fr/>

Fiche acteur n°2 : DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)

Services et directions concernés directement par le thème	Missions en lien avec le thème
Service Régional de l'Économie Agricole de la Forêt et de l'Environnement (SREAFE)	- Cadrage des dispositifs d'aides FEADER - Instruction des dossiers agroforestiers

Types d'actions que cet acteur peut mettre en œuvre :

- Ouverture des projets agroforestiers et des Boisements de Terres Agricoles (BTA) aux arbres, arbustes et buissons d'origine génétique locale
- Lancement d'appels à projet auprès des acteurs pour informer et sensibiliser plus largement à cette thématique

Autres services pouvant être mobilisés :

- Délégation régionale à la formation continue des personnes : sensibilisation en interne des agents de la DRAAF à ces questions
- Service Régional de la Formation et du Développement

Publics cibles :

- Collectivités locales
- Agriculteurs
- Organismes agricoles

Services et directions concernés directement par le thème	Missions en lien avec le thème
Service "Nature, eau, sites et paysages" - Division "Nature, Sites et Paysages"	- Instruction des dossiers de demande de dérogation à l'interdiction de détruire les espèces protégées - Prescription des mesures compensatoires - Instruction des permis de construire dans les sites classés
Unités territoriales départementales	- Instruction des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), dont les projets éoliens - Contrôle des installations classées et rédaction des propositions d'arrêtés préfectoraux, afin d'affiner les prescriptions dans ces arrêtés.

Types d'actions que cet acteur peut mettre en œuvre :

Intégration de la thématique "arbres, arbustes et buissons d'origine génétique locale" dans :

- les arrêtés de dérogation « espèces protégées » (mesures compensatoires)
- les prescriptions ministérielles liées aux permis de construire en site classé
- les arrêtés préfectoraux ICPE
- les avis de l'autorité environnementale
- les recommandations pour les PLU

Soutien financier aux acteurs du territoire

Autres services pouvant être mobilisés :

- DREAL/Service Connaissance des Territoires et Evaluation (avis d'intégration des préoccupations environnementales et avis de l'autorité environnementale)
- DREAL/ Service Infrastructures et Transports (infrastructures)
- DREAL/Service Risques Technologiques et Naturels et Unités Territoriales (prescripteurs ICPE)
- DREAL/Mission Développement Durable (intégration dans les politiques du développement durable)
- DREAL/Service Energie, Climat, Logement et Aménagement (aménagement, écoquartiers)

Publics cibles :

- Collectivités locales
- Entreprises
- Bureaux d'études
- Particuliers

Fiche acteur n°4 : **Conseil Régional**

Services et directions concernés directement par le thème	Missions en lien avec le thème
Direction "Environnement - Agriculture - Eau - Tourisme" - Service "Paysage - Urbanisme et Habitat durables"	- Préservation des paysages et de leurs caractéristiques - Politique et soutien à la plantation
Direction "Environnement - Agriculture - Eau - Tourisme" - Service "Biodiversité - Emploi et éducation à l'environnement"	- Mise en place de la Trame Verte et Bleue - Soutien aux pratiques existantes et aux structures impliquées sur la thématique

Types d'actions que cet acteur peut mettre en œuvre :

En interne :

- Mise en place d'une filière de production d'arbres, d'arbustes et de buissons d'origine génétique locale
- Intégration des actions dans ce domaine dans les contrats avec les territoires

Appui aux démarches et/ou soutien financier :

- Contribution à la mise en place d'une filière économique locale de production d'arbres, d'arbustes et de buissons d'origine génétique locale (labelisée ou non) : expérimentations, étapes de production...
- Développement d'un partenariat avec les entreprises : pépinières d'élevage pour la production d'arbres et d'arbustes d'origine locale et éventuellement d'ateliers d'insertion
- Incitation à l'utilisation de plants d'origine génétique locale dans les financements de plantations
- Communication sur la filière si elle est en place

Autres services de la collectivité pouvant être mobilisés :

- Service "Agriculture et Maritime"
- Service "Eau"
- Service "Marchés Publics"

Publics cibles :

- Élus (conseillers régionaux)
- Agents de la collectivité
- Elus et agents des collectivités locales infra-territoriales
- Usagers/administrés : panneaux d'information, articles dans la presse locale et dans les publications et sur le site internet de la Région, manifestations à thème...

Services et directions concernés directement par le thème	Missions en lien avec le thème
Service "Environnement"	Gestion et entretien des sites acquis par le Conseil Général en tant qu'Espaces Naturels Sensibles (ENS)
Service "Routes"	Gestion des dépendances vertes des routes départementales
Service "Aménagements fonciers"	Plantations dans le cadre des travaux connexes
Service "Espaces verts"	Création et réalisation d'espaces verts, aménagements paysagers, plantations...

Types d'actions que cet acteur peut mettre en œuvre :

- Choix d'une palette de végétaux champêtres et éventuellement d'arbres, d'arbustes et de buissons d'origine locale (en fonction des fournisseurs)
- Prélèvement de végétaux dans une parcelle pour replantation sur une autre parcelle, avec éventuellement mise en pépinière provisoire dans la pépinière du Conseil Général
- Mise en place d'une filière de production d'arbres, d'arbustes et de buissons d'origine génétique locale (labelisée ou non)
- Réalisation d'un cahier des charges en interne pour fixer des lignes directives sur le choix des végétaux dans les projets de plantation
- Insertion de clauses et de ratios dans les cahiers des charges d'aménagement
- Partenariats avec des structures complémentaires : Conservatoire Régional d'Espaces Naturels, associations...
- Insertion dans les Chartes départementales des Aménagements Fonciers Agricoles et Forestiers (AFAF) de clauses sur les essences champêtres et les arbres, arbustes et buissons d'origine génétique locale
- Mesures de plantations compensatoires sans maîtrise d'ouvrage départementale pour ses projets routiers sur des espaces publics départementaux
- Mise en place d'une formation spécifique pour permettre aux agents des Conseils Généraux d'être en capacité de devenir « prescripteur » : construction d'argumentaire

Autres services de la collectivité pouvant être mobilisés :

- Direction des infrastructures routières
- Direction générale des services
- Service "Marchés Publics"
- Service "Voirie"
- Service "Etudes" et "Aménagements"

- Service “Education à l’environnement”
- Service “Communication”
- Service “Gestion des espaces verts”, si celui-ci existe

Par ailleurs, une action de sensibilisation auprès des bureaux d’études et des architectes qui réalisent les projets d’aménagements et interviennent dans la rédaction de documents d’urbanisme, peut être envisagée (presse spécialisée, formations...).

Publics cibles :

- Élus (conseillers généraux)
- Agents de la collectivité
- Élus et agents des collectivités locales infra-territoriales
- Usagers/administrés : panneaux d’information, articles dans la presse locale, dans les publications et sur le site internet du Département, manifestations à thème...

Fiche acteur n°6 : **Collectivité locale : intercommunalité** (agglomération ou communauté de communes) **et/ou commune** (ville ou village)

Services et directions concernés directement par le thème	Missions en lien avec le thème
Service “Urbanisme”	Élaboration des cahiers des charges dans le cadre des projets d’aménagement et d’urbanisme
Service “Marchés publics”	
Service “Espaces verts et naturels”	<ul style="list-style-type: none"> - Choix des végétaux pour les plantations sur les espaces verts de la collectivité (parcs, jardins, espaces <u>naturels...</u>) - Restauration de milieux, notamment humides (mares et cours d’eau) : stabilisation des berges... - Conseil et recommandations pour le service urbanisme - Réalisation du Plan de Gestion du patrimoine arboré

Types d’actions que cet acteur peut mettre en œuvre (notamment au niveau du service “Espaces verts et naturels”) :

- Choix de la palette de végétaux champêtres et éventuellement d’arbres, d’arbustes et de buissons d’origine locale (en fonction des fournisseurs). Commencer par les projets qui s’insèrent dans une réflexion “Trame Verte et Bleue”
- Prélèvement de boutures dans le milieu naturel et réimplantation
- Récolte de graines sur des sujets “sauvages” et les ensemencements (pour les petits espaces)
- Mise en place d’une filière de production d’arbres, d’arbustes et de buissons d’origine génétique locale



(labelisée ou non)

- Réalisation d'un cahier des charges en interne pour fixer des lignes directives sur le choix des végétaux dans les projets de plantation
- Insertion de clauses et de ratios dans les cahiers des charges des appels d'offres liés à des projets d'aménagement.
- Partenariats avec des structures complémentaires : Conservatoire Régional d'Espaces Naturels, associations...
- Exemplarité dans les pratiques de la collectivité (exercice des compétences et fonctionnement interne)

Autres services pouvant être mobilisés :

- Services "Techniques"
- Service "Voirie" (respect des aménagements en accompagnement de voirie)
- Service "Marchés Publics"
- Service "Communication"
- Service "Education à l'environnement"

Faire le lien avec les recommandations et la grille d'évaluation de "villes et villages fleuris" et évoluer vers un label moins axé "horticole" et plutôt "ville verte" (Conseil National des Villes et Villages Fleuris - CNVVF).

Travailler avec l'ONF, à l'échelle des communautés d'agglomération pour :

- Sensibiliser les Architectes des Bâtiments de France
- Sensibiliser les bureaux d'études et d'architectes qui réalisent les projets d'aménagements et les documents d'urbanisme : presse spécialisée, formations...

Publics cibles :

- Elus de la collectivité : associations et salons des maires, réunions d'information...
- Agents de la collectivité : réseaux nationaux (Idéal Connaissances, La Gazette des Communes, Techni-Cités, Association des Directeurs de jardins, réseau "HORTIS"...), réunions de services, formations (si elles existent)...
- Usagers / administrés : articles dans la presse locale et le bulletin municipal, expositions, réunions publiques...

Services, directions concernés directement par le thème

Missions en lien avec le thème

Types d'actions que cet acteur peut mettre en œuvre :**Autres services pouvant être mobilisés :****Publics cibles :**Fiche acteur n°8 : **Chambre d'agriculture régionale et départementale**

Services et directions concernés directement par le thème	Missions recensées pouvant avoir un lien avec le thème
Service "Economie et Territoires" Service "Agronomie Environnement"	- Accompagnement des agriculteurs et acteurs ruraux sur la gestion de l'arbre champêtre (plantation, entretien, régénération, valorisation) - Conseil en aménagements des abords de fermes et parcours d'élevage - Mise en place de mesures compensatoires - Avis institutionnel sur l'élaboration de documents d'urbanisme (PLU, SCOT...) : rédaction des cahiers des charges... - Déclinaison des MAE (Mesures Agro-Environnementales) - nouveau programme 2014
Service "Energie biomasse"	- Soutien de la filière bois énergie

Types d'actions que cet acteur peut mettre en œuvre :

- Sensibilisation des agriculteurs et des collectivités locales à cette thématique via les missions d'appui technique en matière de plantation de haies, de bosquets...
- Insertion dans les cahiers des charges de la demande d'une provenance particulière (nationale ou plus locale)
- Mise en place d'un cahier des charges pour les commanditaires (communes) en introduisant la notion d'essence locale
- Mission de relais pour que le monde agricole soit acteur de cette problématique

Autres services ou acteurs pouvant être mobilisés :

- Sensibilisation des conseillers agricoles, notamment ceux axés "production" qui peuvent véhiculer le message, notamment dans l'idée de favoriser les auxiliaires de culture

- Sensibilisation des techniciens MAE
- Information des élus “chambre” et du Département. Ils demandent un coût constant, il faut donc leur expliquer que le surcoût lié à l’achat ne représente pas un surcoût global pour le projet (exemple de plants qui n’ont pas repris, donc cela a induit un coût indirect lié au remplacement du plant)
- Sollicitation de la SICA Habitat Rural (du conseil jusqu’à la réception des travaux)

Publics cibles :

- Agriculteurs
- Collectivités locales

Fiche acteur n°9 : FRC et FDC (Fédérations Régionale et Départementale des Chasseurs)

Services et directions concernés directement par le thème	Missions en lien avec le thème
Chasseurs Associations de chasse	- Développement de la biodiversité au niveau des territoires agricoles avec les acteurs - Conseil en entretien des haies - Conseil en matière de plantations de haies et de bosquets

Types d’actions que cet acteur peut mettre en œuvre :

Mobilisation de ses adhérents pour faire baisser les coûts au niveau d’une centrale d’achat

Autres acteurs pouvant être mobilisés (en interne et en externe) :

- Élus du territoire
- Salariés de la FRC et de la FDCI
- Chasseurs
- Propriétaires des territoires de chasses (ACCA, AICA, chasses privée)
- Associations spécialisées de chasse du département ou de la région
- Agriculteurs
- Organisations agricoles

Publics cibles :

- Chasseurs
- Associations communales de chasse
- Collectivités locales



- Agriculteurs
- Particuliers, promeneurs

Fiche acteur n°10 : CREN (Conservatoire Régional d'Espaces Naturels)

Services et directions concernés directement par le thème	Missions en lien avec le thème
Conservation du patrimoine naturel par la maîtrise foncière et d'usage	Acquisition, restauration de milieux, gestion partenariale des sites, gestion de la fonctionnalité des sites dans le territoire régional, conventions de gestion avec des établissements publics (terrains militaires, Conservatoire du Littoral, collectivités locales)
Conseil et assistance technique à maîtrise d'ouvrage en matière de préservation des espaces naturels et des paysages	Espaces Naturels Sensibles des départements, chartes paysagères, Atlas des paysages, expertise pour l'élaboration de documents de planification et de gestion
Participation aux réseaux nationaux de gestionnaires	Forums d'échanges techniques, rencontres de terrain, mutualisation d'expériences

Types d'actions que cet acteur peut mettre en œuvre :

- Réalisation de plantations avec des arbres, arbustes et buissons d'origine locale
- Contribution à la mise en place d'une filière de production d'arbres, d'arbustes et de buissons d'origine génétique locale (labélisée ou non)
- Conseil et accompagnement des collectivités en matière de sensibilisation à l'utilisation des végétaux d'origine locale
- Sensibilisation des partenaires immédiats et des partenaires de travaux (concepteurs, paysagistes, bureaux d'études, entreprises de travaux de génie écologique, intervenants en aménagement ruraux et péri-urbain...)
- Exemplarité en matière de gestion et de conservation des milieux naturels
- Pilotage de projets de recherche et d'expérimentation sur le sujet
- Ouverture des sites sous certaines conditions (ressources en graines)
- Incitation à la mise en œuvre de protocoles d'évaluation et de suivi de la biodiversité liée aux aménagements avec du matériel végétal

Autres acteurs pouvant être mobilisés :

- Conseil Scientifique et Technique du Conservatoire
- Partenaires membres du Conservatoire, représentant toutes les composantes de la société civile

Publics cibles :

- Tous les acteurs impliqués dans la vie du territoire régional en contact direct ou indirect avec la gestion des sites naturels
- Étudiants dans les domaines du vivant et du paysage

Fiche acteur n°11 : Syndicat de rivières

Services et directions concernés directement par le thème	Missions en lien avec le thème
Technicien de rivière	Gestion des haies qui bordent la rivière (ripisylve) : entretien (élagage, abattage, débroussaillage), restauration (re-végétalisation naturelle, sélection de végétaux à maintenir ou plantation). le but est d'améliorer la qualité de l'eau de la rivière. Intervention sur des terrains aussi bien privés que publics
Compétence bassin versant	Certains syndicats ont pris la compétence bassin versant, c'est-à-dire qu'ils peuvent intervenir et mettre en place des actions sur l'ensemble du bassin et pas seulement sur la rivière et ses berges
Compétence sur les fleuves et les rivières domaniales (domaine public fluvial et servitude de marchepied)	Cette compétence peut être prise par les Conseil généraux, la DRAAF ou donnée en rétrocession aux propriétaires riverains

Types d'actions que cet acteur peut mettre en œuvre :

- Mises en œuvre directement par le syndicat : Programme de mise en protection de berges, re-végétalisation naturelle voire replantation sur terrain privé comme public
- Auprès des propriétaires ou exploitants de la ripisylve : Identification d'une cause d'érosion et de dé-végétalisation, sensibilisation pour la mise en place de protections de la berge, voire accompagnement des propriétaires concernés pour la mise en place
- En collaboration avec le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) : organisation de plantations avec des écoles primaires. Le CRPF est aussi un relais pour les propriétaires dans la mobilisation de fonds pour le financement de leurs plantations
- En collaboration avec la Chambre d'Agriculture : organisation de journées de sensibilisation à destination des agriculteurs sur le rôle de la ripisylve par exemple

À avoir en tête, à mobiliser aussi en interne :

Le conseil syndical est composé d'élus issus des communes adhérentes au syndicat. Ces élus sont délégués par leur collectivité pour siéger au conseil syndical. Si ce syndicat n'a pas pris la compétence bassin versant, il peut intervenir seulement sur la rivière et ses berges donc uniquement sur les communes traversées par la rivière. De ce fait, certaines communes n'adhèrent pas au syndicat car ne peuvent pas bénéficier directement de son intervention.

Publics cibles :

- Agriculteurs propriétaires ou fermiers
- Exploitants forestiers propriétaires ou locataires
- Riverains propriétaires ou locataires
- Elus des communes adhérentes au syndicat

À noter : dans le cadre du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles est défini le label d'EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) attribué par le Préfet coordonnateur de bassin. Suite à la parution des décrets d'application, les syndicats de rivières vont être incités à se transformer en EPAGE. Ils interviendront alors sur l'ensemble d'un bassin ou sous-bassin au-delà de la rivière et de ses berges pour y mettre en place une gestion intégrée.

Ces EPAGE interviendront au niveau de deux domaines principaux :

- La prévention des risques inondation (réduction aléa, gestion des ouvrages hydrauliques, prévision/alerte, coordination des outils de gestion de crise...), en lien avec l'entretien régulier et la conservation des cours d'eau (restauration et entretien, hydro morphologie, continuité écologique...)
- La gestion des milieux naturels aquatiques à l'échelle du bassin versant (Natura 2000, Zones Humides ...) et la gestion quantitative et qualitative des différentes ressources en eau sur le périmètre de l'EPAGE

Fiche acteur n°12 : Association œuvrant en faveur des arbres et des haies champêtres

Services et directions concernés directement par le thème	Missions en lien avec le thème
Volet technique	<ul style="list-style-type: none">- Conseil pour la plantation d'arbres, de haies, de bosquets...- Conseil pour leur gestion et leur entretien- Conseil en aménagement d'espaces publics : bourg et entrée de bourg...- Fourniture de végétaux
Volet sensibilisation	<ul style="list-style-type: none">- Animations pédagogiques auprès de scolaires et d'étudiants- Sorties "natures" et animations pour le "grand public" ou pour des initiés- Formations à l'attention de professionnels
Volet réflexion / expérimentation	<ul style="list-style-type: none">- Thématiques : amélioration des pratiques, changement climatique, trame verte et bleue...- Plantations expérimentales

Types d'actions que cet acteur peut mettre en œuvre :

- Volet technique :

Récolte des graines et préparation pour la mise en culture d'arbres, d'arbustes et de buissons d'origine génétique locale. Partenariats avec des pépiniéristes, mise en place d'un réseau.

- Volet sensibilisation :

- Information des pouvoirs publics et des acteurs de la filière de production d'arbres, d'arbustes et de buissons champêtres,
- Organisation d'animations sur différents thèmes : greffe pour la sauvegarde des variétés fruitières anciennes, bouturage pour le maintien de la diversité génétique locale, reconnaissance des espèces champêtres locales...

- Volet réflexion / expérimentation :

- Réalisation d'expérimentations sur les protocoles de récolte, de nettoyage, de séchage...,
- Mise en place de plantations comparatives (test sur l'origine des plants et leur évolution dans les temps : reprise, croissance, résistance...).

Autres acteurs pouvant être mobilisés en interne de l'association :

Ces structures regroupent des adhérents plus ou moins investis dans la vie de l'association (administrateurs, bénévoles...mais qui peuvent être mobilisés sur certaines actions dont la récolte et le nettoyage des graines (dans le cadre d'une démarche associative ou d'expérimentations, à but non lucratif et sans obligation de réussite).

Elles font souvent partie de réseaux locaux : éducation à l'environnement, collectifs inter-structures...

Publics cibles :

- Agriculteurs
- Collectivités locales (élus et services techniques)
- Associations
- Particuliers
- Public scolaire
- Etudiants

Fiche acteur n°13 : Bureau d'études et de conseils

Services et directions concernés directement par le thème	Missions en lien avec le thème
- Volet technique	- Conception d'aménagements paysagers (maîtrise d'œuvre publique/privée) en milieux ruraux et urbains - Élaboration de plans de plantation et prescription d'essences végétales
- Volet méthodologique	- Accompagnement des démarches de développement durable des collectivités territoriales - Conseil aux entreprises dans des démarches en faveur de la biodiversité

Types d'actions que cet acteur peut mettre en œuvre :

Dans le cadre d'actions de maîtrise d'ouvrage :

- Commande de lots d'arbres, d'arbustes et de buissons d'origines génétiques locales (en vérifiant l'existence de fournisseurs correspondants)
- Déclinaison dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières des appels d'offres de cette volonté : possibilité de préconiser une filière (label) mais pas une marque

Partenariats avec des structures complémentaires : Conservatoire Régional d'Espaces Naturels, associations...

Autres structures pouvant être mobilisées :

- Fédération Française du Paysage
- Presse spécialisée : "Paysage Actualités", "Urbanisme"...
- Écoles du paysage (formations initiales et continues)

Publics cibles :

- Collectivités territoriales
- Entreprises privées

Fiche acteur n°14 : Lycée d'enseignement général et technologique agricole

Services et directions concernés directement par le thème	Missions en lien avec le thème
Enseignants	Enseignement en matière d'aménagement, d'écologie, de biodiversité...
Chef d'exploitation	Gestion d'une exploitation agricole "vitrine"

Types d'actions que cet acteur peut mettre en œuvre :

- Intégration de cette thématique dans le projet et la politique de l'établissement (défini sur 5 ans)
- Intégration des arbres, arbustes et buissons d'origine locale dans les projets de plantation menés sur l'exploitation du lycée
- Expérimentation de la production de plants d'origine locale avec les élèves dans le cadre d'actions pédagogiques : ramassage de graines, germination et mise en culture, bouturage...
- Sauvegarde du patrimoine génétique de certains arbres remarquables présents sur l'exploitation
- Appel (pour conseil et intervention auprès des scolaires) à des structures compétentes sur la thématique : Conservatoire Régional d'Espaces Naturels, associations...
- Exemplarité dans les pratiques du lycée

Autres services pouvant être mobilisés :

- Équipe de direction
- Enseignants
- Agents de l'exploitation agricole du lycée

Publics cibles :

- Lycéens (formation initiale)
- Etudiants adultes (formation continue)
- Intervenants extérieurs
- Agriculteurs associés

Moyens et supports possibles :

- Présentation lors des journées portes ouvertes du lycée une fois par an
- Réalisation de panneaux présentant des réalisations sur le terrain

Fiche acteur n°15 : **Entreprise devant mettre en place des mesures compensatoires suite à des grands travaux**

Missions en lien avec le thème
Conception et réalisation de plantations dans le cadre des aménagements liés directement aux grands travaux entrepris
Mise en place de mesures compensatoires (plantations, création de <u>mares...</u>)
Financement de mesures compensatoires chez des porteurs de projets

Types d'actions que cet acteur peut mettre en œuvre :

- Recours à des arbres, arbustes et buissons d'origine génétique locale dans les projets de plantation : aménagement proprement dits, mesures compensatoires...
- Choix de porteur de projet ayant recours à l'utilisation de plants d'origine génétique locale pour réaliser les mesures compensatoires
- Partenariats avec des structures complémentaires : Conservatoire Régional d'Espaces Naturels, associations...

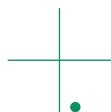
Autres acteurs pouvant être mobilisés :

- Entreprises dans le cadre d'un groupement solidaire
- Prestataires
- Fournisseurs

Publics cibles :

- Prestataires sollicités pour les plantations
- Collectivité locales
- UNICEM (en ce qui concerne le secteur des carrières)

VI. RECOMMANDATIONS POUR UNE DÉMARCHE D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION



L'intention de cette partie est de permettre d'identifier les questions qui pourraient survenir lors de l'élaboration d'une stratégie de communication, de sensibilisation, de formation sur les arbres et arbustes d'origine locale en terme de vocabulaire, de démarche, de réseaux à mobiliser, de dispositif à privilégier.

Les contenus présentés dans cette partie ont été produits par Prom'Haies Poitou-Charentes et l'Ifrée. Ils sont le résultat d'un travail d'analyse, de contextualisation, de conceptualisation et d'organisation réalisé en s'appuyant sur ce que nous avons pu entendre, observer, comprendre tout au long des réunions, des entretiens, des tests avec les acteurs. De ce fait, ces résultats n'engagent que ces auteurs.

VI.1

Points de vigilance et recommandations en terme de vocabulaire

Nous avons élaboré ces points de vigilance au fil des réunions et au vu des réactions des participants. Il faut rappeler que ces expressions ont été recueillies en toute première partie de réunion, sans apport ou clarification de notre part pour vraiment comprendre ce qu'ils se représentaient, ce qu'ils comprenaient des mots, expressions employés. Ces vigilances sont donc à prendre en compte plus spécifiquement dans le souci d'une communication efficace, en essayant de se faire comprendre rapidement, d'éviter de générer de la confusion car il ne sera pas toujours possible de ré-expliquer, de clarifier.

Ces expressions sont une image des questions que peuvent se poser des non-initiés ou non-convaincus. Nous ne les retrouverons pas avec tous les publics.

L'expression « arbres et arbustes »

Pour ceux qui connaissent les MFR, ils y associent automatiquement les arbres.

Dans l'expression "arbres et arbustes", choisir de parler d'arbres fait que ces personnes l'associent avec les MFR. Ainsi, connaissant la démarche de certification qui y correspond, ils ne comprennent pas tout de suite ce que cela apporte de plus et pourquoi imaginer une autre démarche de certification.

Certains ont proposé : arbustes et arbrisseaux (ou buissons) d'origine locale pour limiter cette confusion.

L'expression « arbres et arbustes d'origine locale »

Confusion avec espèces champêtres

Ces dernières années, en terme de recommandations lors de plantations en milieu rural, on a beaucoup

incité les professionnels à essayer de ne plus utiliser d'espèces horticoles en milieu rural, mais de privilégier la plantation d'espèces champêtres. Ce qui fait que quand les personnes entendent cette expression "d'arbres et d'arbustes d'origine locale" pour la première fois et sans explication, elles pensent espèces champêtres, excluant les espèces horticoles.

Confusion avec les espèces d'arbres et d'arbustes adaptées au territoire

Il est arrivé que certains lient l'expression "d'arbres et d'arbustes d'origine locale" à la notion d'espèce locale adaptée aux caractéristiques d'un territoire. Sachant que pour certains, la problématique reste encore d'arriver à savoir au sein de la palette végétale champêtre, ce qu'il faut mettre comme espèce champêtre au vu de leur territoire (climat, sol, hydrométrie...), comment et où trouver ces espèces, la question de l'origine génétique et de l'appauvrissement de la diversité génétique ne sont vraiment pas pour ces personnes des questions d'actualité.

Par exemple l'expression "d'arbres et d'arbustes d'origine génétique locale" pourrait limiter cette confusion.

Pas une nouvelle filière mais une filière avec des critères qualitatifs en plus

Un des arguments qu'il nous avait été proposé de dire aux acteurs était : le label va leur mettre à disposition en plus de l'existant pour les MFR et l'horticole, une filière (définition : ensemble d'intermédiaires) ou une nouvelle palette végétale. Mais en fait, cet argument n'est pas tout à fait juste car cette filière et cette palette végétale existent déjà puisque les acteurs se fournissent déjà en espèces champêtres. Par contre elles n'assurent aucune garantie, aucune traçabilité.

Dire que cela sera une palette en plus est difficile à argumenter. Par contre, on peut envisager de communiquer que c'est une filière qui se crée avec des garanties, une filière de labellisation.

Par contre, mettre sur le même plan la filière MFR et la filière horticole est dévalorisant pour la première. Il serait plus intéressant d'arriver en terme de communication à faire que l'on compare la filière arbre champêtre avec celle de la filière MFR qui a une image positive en terme de garanties de traçabilité offertes.

Les représentations induites par le mot « locale »

Des représentations différentes de l'échelle géographique

Le mot "local" évoque, pour certains, une échelle géographique plus restreinte que ce qui est prévu dans le projet de label. Ils ont en référence l'utilisation de ce mot pour les produits alimentaires. Les produits alimentaires locaux font souvent référence à un territoire beaucoup plus petit.

Circuits courts et localisation des pépinières

Parler d'arbres et d'arbustes d'origine locale fait penser à certains que les plants utilisés dans les plantations devront être originaires du territoire. Pour preuve, ils nomment comme un des avantages la notion de circuit court (= limite le nombre d'intermédiaires, mais pas de notion géographique) alors qu'il n'est pas envisagé dans le label d'obliger à ce que la graine (ou autre) reste à grandir sur son territoire d'origine pour ensuite y être vendue (la culture de la graine peut être délocalisée). Pour certains, cette manière de parler évoque plus le moment de la plantation et que ce zonage aurait pour conséquence de ne pas permettre de planter ce que l'on veut où l'on veut. On peut le comprendre puisque la plupart de nos interlocuteurs étaient des planteurs. Ils ont plus l'habitude d'acheter des plants et se poser la question de où est-ce que je l'achète ?

Il pourrait peut-être être plus opportun de parler d'origine connue ou identifiée.

Les archéonaturalisées

Il y a beaucoup d'attentes sur la définition du mot « local » aussi par rapport à la question des espèces archéonaturalisées. A partir de quand considère-t-on qu'une espèce est locale (ex : noyer, châtaignier...) ? Cette question pourrait être prise comme la question que les gens posent pour pouvoir toujours contester les définitions, les détails d'une proposition, mais il faut penser à deux choses :

- certaines personnes, avant de changer, ont besoin d'être sûres qu'elles font "bien" pour être capables ensuite d'expliquer leur choix face à des septiques. Donc, avoir à les rassurer est normal.
- parfois le simple rappel d'une définition peut suffire, mais certaines fois cela peut ne pas suffire, par exemple pour dire ce qu'est une espèce locale, à partir de combien de centaines d'années elle devient locale... Il est important quand il n'y a pas consensus sur un point de rendre compte des débats qu'il y a entre spécialistes et qu'ainsi, chacun puisse se faire une idée seul sans avoir le sentiment que l'on a volontairement omis certains aspects.

Plantes envahissantes et exotiques

Clarifier, distinguer les termes de plantes envahissantes et de plantes exotiques, notamment par rapport aux définitions des termes : local et champêtre. Certaines espèces locales peuvent être envahissantes ou dominantes.

Le "planteur" des visions différentes

Derrière le mot "planteur", les acteurs n'ont pas vu deux catégories de personnes, et certaines fois en omettant l'un d'entre eux :

- . Celui qui fait l'action de plantation : agent du service EV, entreprise du paysage...
- . Le commanditaire de la plantation.

Il faudra garder en tête cette vision des acteurs concernés pour le mot planteur, peut être penser de manière incomplète.

VI.2

Points de vigilances en terme de stratégie globale

Une filière qui doit émerger pour faire changer des pratiques professionnelles, généralisation (aller vers les moins convaincus, aller chercher les plus éloignés du sujet) =

faire émerger la problématique pour que le label devienne une solution à cette dernière.

Ces recommandations correspondent plus à des questions qui devront être prises en compte, tranchées dans les mois qui viennent.

Méconnaissance du constat et des niveaux d'actions

On constate que certaines personnes méconnaissent le constat de départ, alors elles ne comprennent pas l'utilité de la mise en place d'un label et ont le sentiment qu'on essaye surtout de le vendre. Tout en sachant que tout le monde n'ira pas au dernier niveau, il faut visualiser que cette stratégie est à trois niveaux :

- Permettre aux gens de découvrir la problématique pour qu'ils aient au moins conscience de son existence. La filière de production de la majorité de ce qui est planté en arbre et arbuste champêtre en France est totalement inconnue, opaque. On imagine que les procédures de collecte et les modes de reproduction utilisés sont ceux qui ne favorisent pas la diversité génétique, ce qui aurait différentes conséquences sur les plantations.

Il est donc nécessaire, dans un premier temps, de sensibiliser, de faire partager ce constat et ses conséquences. En plus de rendre visible le constat, il faut porter à connaissance les effets négatifs (qui sont peu connus) qu'entraîne cette origine génétique non locale : les études réalisées (décalage date de débournement, mort des plantations, moins de résistances aux maladies...) pour que la garantie d'une origine génétique locale devienne une solution (faire prendre conscience du problème avant de proposer une solution, sinon, ils ne verront pas l'intérêt puisqu'il n'y a pas de problème).

Pour que le constat soit recevable ou non contestable, il faut aller chercher et trouver plus d'informations sur la filière, pour vérifier ce présupposé négatif car à l'heure actuelle, on ne peut pas réellement communiquer. Il faut renforcer cette connaissance de cette filière, recueillir des chiffres, analyser... C'est un travail d'investigation.

- Permettre un changement des pratiques possibles à deux niveaux (plusieurs phases de progression possibles) :

Un changement de pratiques qui contribuerait à favoriser la diversité génétique chez les producteurs :

- dans les critères lors de la collecte : origine de la graine, choix du pied mère,
- dans les techniques utilisées pour la production : protocole de multiplication réduisant au minimum le bouturage.

Un changement de pratiques chez les utilisateurs en commençant à demander de l'information sur ces pratiques.

- Adoption du label pour les producteurs et la mention de celui-ci par les utilisateurs ou donneurs d'ordres lors de l'achat.

Il faudra garder à l'esprit que certaines personnes jugent qu'elles ont encore besoin d'être aidées sur le choix des espèces à planter en lien avec leur territoire. Il y a deux possibilités : si les relais et les informations existent, il faudra communiquer, mettre en lien ces ressources et les personnes. Sinon, il faudra envisager de monter des collaborations avec des acteurs qui sensibilisent, accompagnent sur ce point, type CREN, PNR.

Un constat avec des arguments scientifiques peu valorisés ou connus

Des études scientifiques allant dans le sens de l'utilité d'une telle démarche existent.

Afin de convaincre les professionnels de la filière, il est nécessaire qu'elles soient vulgarisées et qu'elles fassent l'objet de communications à destination de tous les publics. Elles sont à l'heure actuelle connues uniquement d'un petit nombre d'initiés.

Ce sont ces bases scientifiques qui donneront une véritable légitimité au projet et le distingueront d'une démarche purement commerciale.

Un constat à renforcer sur sa connaissance de la filière et ces pratiques actuelles

La filière, les intermédiaires qui la composent, ses modes de collecte, de production sont trop peu connus pour pouvoir dire de manière ferme et définitive qu'ils ont besoin d'évoluer car ils ne sont pas favorables à la

diversité génétique, par exemple.

A l'heure actuelle, on se base sur un a priori négatif mais il va être important de pouvoir présenter des faits constatés, avérés. Par exemple, il est possible de s'appuyer sur ce qui a été fait sur la parcours du yaourt aux fruits par une étudiante allemande. Cela s'appuie sur le kilomètre alimentaire ou Food Miles. Il repose sur l'étude systémique d'un aliment depuis sa fabrication jusqu'à l'arrivée chez le consommateur et prend en considération toutes les activités dépendantes (du secteur primaire au tertiaire, en passant par les énergies, les transports, transformation, distributions, etc.).

Pour simplifier, il s'agit de connaître le parcours du champ à l'assiette d'une denrée alimentaire et ses conséquences sur l'environnement et les attitudes citoyennes.

Cf. ce site internet qui présente l'exemple sur le parcours du yaourt aux fruits <http://fausse-piste.net/piste1/spip.php?article70>

Arriver à faire la même chose sur le parcours d'un jeune plant ou graine d'espèce champêtre pourrait permettre de toucher du doigt quelles sont les pratiques actuelles et les questions qu'elles posent.

Produire des points de repères et de comparaison sur des critères économiques

Il serait intéressant de montrer que le coût actuel d'une jeune plant ou d'une graine est un coût immédiat qui ne prend pas en compte les coûts cachés pour l'acheteur mais aussi pour la société (Cf. partie III).

Sur cette idée de rendre visible un coût caché, il y a l'éco-participation mobilier. Il s'agit d'un montant payé par les consommateurs pour tout achat d'un meuble neuf et reversé à un Eco-organisme qui a pour mission de prendre en charge le traitement et le recyclage des anciens produits. **L'éco-participation mobilier** a été mise en place en France en 2013 et concerne tous les produits d'ameublement (meubles, literie, sièges). Son montant dépend du produit acheté. Vous pouvez consulter les montants d'éco-participation sur le site "Eco-mobilier". Le montant de l'éco-participation est utilisé pour financer et améliorer la collecte, la dépollution et le recyclage des anciens meubles.

Par exemple, **réaliser le sac à dos écologique** d'un jeune plant ou d'une graine d'espèce champêtre labellisée ou celui d'une non labellisée pourrait permettre de comparer les deux.

Définition du sac à dos écologique :

L'expression sac à dos écologique est encore relativement peu utilisée en français mais elle est pourtant parlante : il s'agit de tenir compte de l'impact environnemental d'un objet avant même qu'il n'ait été utilisé, toutes les pollutions induites ou les ressources prélevées pour le fabriquer. Un exemple tout simple : il faut 400 000 litres d'eau pour fabriquer une voiture, qui l'eût cru ? Cette expression vient de l'Anglais ecological rucksack, c'est une image pour nous faire prendre conscience qu'un objet neuf a déjà une empreinte écologique mais qu'on ne le soupçonne pas puisqu'elle relève de sa fabrication que nous ne voyons pas (comme si l'objet « portait » ce sac dans son dos).

Extrait du site internet Ekopédia

Qui est le public cible du label : les producteurs ou les acheteurs

Le nom du label pose beaucoup de questions, et la première est : pour quel public de la filière il doit être le plus clair ? les producteurs ou les acheteurs ?

Nous aurions tendance à répondre les acheteurs puisque ce sont eux qui vont, au travers de la lecture du nom du label, devoir comprendre en une seule lecture ce qu'il apporte.

Les producteurs, eux, choisiront le label au vu de ce qu'il véhicule auprès de ces acheteurs.

Ce qui nous fait conclure qu'il est important de prendre en compte les questions soulevées autour du vocabulaire puisque le public testé était principalement composé d'acheteurs.

Les acheteurs : des publics avec des cultures professionnelles différentes

Un public issu de formations "gestion de la nature" avec des bases écologiques solides touchera du doigt plus rapidement les préoccupations et l'intérêt de ce label.

Un public issu de formations horticole, paysagère aura des connaissances en biologie de la plante mais identifiera moins rapidement le problème qui peut se poser, lié à la méconnaissance de l'origine génétique.

Il y aura à réfléchir à des dispositifs et des contenus différents pour ces deux sous-publics.

Vocabulaire de la sensibilisation ≠ vocabulaire du label

Au vu des erreurs d'interprétation que peuvent entraîner les termes choisis pour le label, il serait préférable d'utiliser un vocabulaire différent pour la phase aval de sensibilisation. Cela permettrait également de bien distinguer la phase de constat à faire émerger, de la solution qui peut être proposée (= label).

VI.3

Réseaux nationaux et régionaux sur lesquels s'appuyer

Lors des réunions, les participants nous ont cité un nombre important de réseaux, de relais existants pour les professionnels et importants selon eux à mobiliser pour se faire le relais. Dans le cadre de la mise en place d'une stratégie d'information, de sensibilisation et de formation, il est essentiel de s'appuyer sur eux, ils ont d'importants listings de contacts. Ils ont des habitudes et des modalités de communication vers leurs membres bien établis. De plus, ils sont considérés, écoutés par les professionnels. Le fait qu'ils acceptent de faire le relais légitimera les propos. Ce travail doit être mené à deux niveaux imbriqués et complémentaires : réseaux, relais à l'échelle nationale et à l'échelle régionale.

1.

La formation, un axe à ne pas négliger

Enfin, en ce qui concerne la formation, il faudra travailler sur deux axes à la fois :

- celui de la formation professionnelle continue pour s'adresser aux professionnels en poste mais aussi en recherche d'emploi,

- celui de la formation initiale, c'est à dire les étudiants qui sont en train de se former à leur futur métier et qui, d'ici 2 à 5 ans, seront des professionnels en poste, des entrepreneurs voire des employeurs. Pour toucher ces publics, il faut s'adresser aux enseignants qui les forment ou aux professionnels qui les accueillent en stage.

Dans cet axe formation, il faudra clarifier quels seront les changements générés par l'arrivée du label dans l'exercice des métiers des différents opérateurs de la filière, quelles seront les professions impactées et de quelle manière ?

- Apparition de nouveaux métiers ? Pour exercer quelles nouvelles fonctions ?
- Apparition de nouvelles fonctions dans des métiers déjà existants ? Ces fonctions se traduiront par la réalisation de quelles activités ?
- Apparition de nouvelles activités dans des fonctions déjà existantes ? Ces nouvelles activités nécessiteront quelles compétences ?

Au final, il s'agit bien de repérer quelles sont les incidences de la mise en place du label en termes de compétences.

- Quelles sont les compétences identifiées ?
- Ces compétences sont-elles aujourd'hui présentes dans les formations existantes, dans les référentiels de certification ?

Au regard de la situation actuelle et des catégories professionnelles à enjeux, quelles seraient les actions pertinentes à mettre en place :

- proposer une offre modulaire dans le cadre de la formation professionnelle continue,
- proposer des interventions dans les cursus des formations initiales,
- proposer de faire évoluer les référentiels de certification,
- ...

Fonction	Activités	Compétences	Est-ce que c'est présent ou pas dans les formations existantes ? Est-ce que c'est traité ou pas ? Sous quelle forme ?
----------	-----------	-------------	--

Sachant que dans l'offre modulaire qui serait à proposer dans le cadre de la formation professionnelle continue il faudra envisager deux niveaux de formation :

- un niveau d'initiation pour sensibiliser de manière approfondie les professionnels à la problématique du label,
- un niveau d'apprentissage pour permettre aux professionnels de prendre en charge les activités générées par la mise en place du label.

Acteurs de l'information, de la sensibilisation et de la formation (Cf. partie I)

2. Un mouvement à double sens

Il est nécessaire que le mouvement de diffusion, de communication se fasse dans les 2 sens :

- Du haut vers le bas, c'est à dire du national vers le local,
- Du bas vers le haut, c'est-à-dire du local vers le régional et le national.

Certains professionnels auront besoin que l'information arrive de façon descendante pour légitimer leur engagement face à leurs collègues, à leur hiérarchie, à leur élus (ex : recommandations portées par un

ministère), d'autres auront besoin d'avoir l'information qui vient du terrain de ceux qui font, qui testent, des réseaux de pairs (ex : un agent témoigne d'un essai, d'un constat fait sur une de ces plantations).

3. Niveau national

Cette échelle de sensibilisation nationale correspond à des têtes de réseaux, des revues spécialisées, des services de l'État... Lier des partenariats avec les structures oeuvrant à ce niveau permettra de sensibiliser plus particulièrement les donneurs d'ordres, mais aussi d'autres acteurs de la filière regroupés en fédérations...

- . Ministères : écologie, agriculture, équipement...
- . Organismes de formation : Institut de FORMation de l'Environnement (IFORE), Institut National de FORMation des personnels du Ministère de l'Agriculture (INFOMA), Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN)...
- . Organismes de formation initiale
- . Fédérations : Fédération des Parcs Naturels Régionaux, Fédération Nationale des Conservatoires d'Espaces Naturels, Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), Fédération Nationale des CIVAM, Fédération Nationale d'Agriculture Biologique, Fédération Nationale des CAUE, Fédération Française du Paysage, Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF)
- . Associations : association des maires de France, association des éco-maires, Association Nationale des Agents Territoriaux en charge de l'Aménagement Foncier (ANATAF), LPO Nationale, Union nationale des CPIE, Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage
- . Presse spécialisée / revue : "Paysage Actualités" (actualité des acteurs, opérateurs et fournisseurs de la filière du paysage et de l'aménagement urbain), "TechniCités" (magazine des cadres techniques de la fonction publique), "La Gazette des Communes" (actualité de la fonction publique territoriale et des collectivités locales), "Urbanisme", "Environnement Magazine"...
- . Réseaux privés et publics: réseau "IDEAL" (Information sur le Développement, l'Environnement et l'Aménagement Local), réseau "IDEAL Connaissances" (Communautés : "Environnement et Développement Durable", "Espaces Naturels et Biodiversité", "Espaces Verts"...), formations, événementiels...), réseau "HORTIS" (réseau des responsables d'espaces nature en ville), "Mairie Conseil" (service de la Caisse des Dépôts)
- . Médias : télévision, radios...

4. Niveau régional

- . CNFPT délégation référent sur le territoire,
- . Fédération régionale des chambres d'agriculture,
- . FR CIVAM,
- . Fédération régionale des chasseurs
- . Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Agence de l'Eau Adour-Garonne

VII. LES MODALITÉS À PRIVILÉGIER : QUELLES RECOMMANDATIONS ?



En considérant que l'enjeu dans les mois à venir est de faire émerger la problématique dans l'esprit des publics cibles (Cf. partie I), nous vous présentons quelques propositions qui nous semblent plus particulièrement intéressantes dans ce souci d'informer et de sensibiliser.

Les modalités que nous avons choisies de vous présenter ici, sans les avoir testées, sont :

- des outils d'information : plaquette d'information, dossier et communiqué de presse, site Internet,
- des outils de sensibilisation : conférence en ligne, blog, table ronde, réunion de sensibilisation.

Nous avons testé et vous présentons ici notre retour d'expérience sur : la réalisation de vidéos-témoignages de professionnels et de réunions de sensibilisation.

Les points de repère et points de vigilance que nous vous transmettons au travers de la présentation de ces modalités sont issus de notre expérience et de ce que nous avons pu en formaliser. N'étant pas des spécialistes mais plus des généralistes sur celles-ci, les points de repère ou de vigilance mentionnés n'ont pas la prétention de remplacer l'intervention d'un professionnel mais de préparer pour une potentielle réalisation avec eux.

VII.1 Modalités non testées

La plaquette d'information

Personne ne se saisit d'une plaquette si son contenu, son sujet ne fait pas le lien avec quelque chose qui la préoccupe, la questionne...

Elle sert donc à donner de l'information sur un sujet, une problématique utile pour quelqu'un. La difficulté est de définir quel est ce "quelqu'un" et quelle est "sa question".

De ce fait, derrière ce que l'on met derrière "plaquette d'information", il peut y avoir des informations de nature très différentes :

- elle peut permettre à des gens de découvrir, de comprendre un sujet, une problématique. Par exemple, en tant que responsable des travaux, en quoi la problématique de l'érosion de biodiversité vous concerne ? Dans ce cas de figure, cette plaquette ne pourra pas être mise à

disposition de tous, il faudra réfléchir à comment la mettre dans les mains du public ciblé. Par exemple, faire qu'elle soit relayée par un syndicat professionnel.

- elle peut aider à choisir, à agir. C'est dans cette configuration qu'elle est la plus impactante. Dans ce cas de figure, les gens qui se projettent dans une action, iront chercher cette information qui répond à une préoccupation actuelle, une question. Par exemple, je veux planter des essences fruitières traditionnelles de mon territoire : comment choisir et selon quels critères?

Son coût réside principalement dans le temps, les compétences et les moyens nécessaires à sa réalisation. Son coût d'impression étant en proportion modique, de ce fait elle peut être diffusée à grande échelle. Elle peut également être rendue disponible et/ou diffusée sous format numérique.

Elle permet aux gens de prendre connaissance et de garder la trace d'un contenu d'un propos, d'un argumentaire, d'un conseil.

Elle synthétise les informations essentielles, percutantes, avérées... de ce fait, elle contient peu de texte.

L'attractivité de sa première page est essentielle, elle va déclencher l'ouverture ou non de celle-ci. Elle doit permettre aux gens de comprendre ce qu'elle contient et en quoi elle va répondre à leur attentes.

A l'intérieur, elle doit alterner du texte et des visuels en lien avec ce dernier. Ces derniers sont là pour illustrer le propos (photos, schéma, graphique, dessin...).

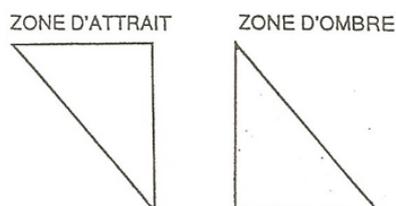
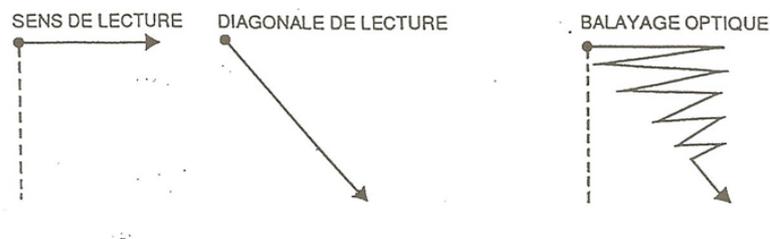
La définition de la charte graphique doit prendre en compte les codes culturels en terme de graphisme du public cible (il peut être pertinent de différencier le support en fonction des publics cibles : visuel, vocabulaire...). Par exemple, un public issu de la protection de l'environnement sera plus sensible à des crayonnés, à un style "authentique", "nature".

Quelques points de repère pour la mise en page

Le sens de lecture

Il y a quelques points de repère à avoir sur le sens de lecture et les vigilances qui en découlent en terme de mise en page.

Comme le montre le premier schéma, on lit en occident et plus particulièrement en France de gauche à droite mais quand on découvre un document, on effectue une lecture plus rapide qui correspond au deuxième schéma que l'on appelle la diagonale de lecture. Au final, on effectue un balayage optique de gauche à droite qui a tendance à se rétrécir en entonnoir.



Ce qui veut dire qu'on obtient que l'on obtient deux zones: une d'attrait dans laquelle on va privilégier du texte et une d'ombre dans laquelle on va privilégier des visuels.

Les parenthèses

Elle apporte une précision mais l'essentiel doit toujours être dans le texte. Pour un organisme, on met d'abord son nom entier et entre parenthèses son sigle. Pour un terme technique, on met une périphrase l'expliquant dans le texte et le terme technique entre parenthèses et pas l'inverse.

On les utilise uniquement pour les traductions et les conversions d'unités de mesure.

Les italiques

On les utilise pour les titres d'ouvrages, les signatures d'artistes, les noms scientifiques et latins...

Les majuscules et minuscules

Les majuscules sont difficiles à lire (réservées à des citations et éventuellement aux titres)

Les retraits d'alinéa

Ils ne sont pas utiles quand le texte est court et les paragraphes doivent plutôt être espacés.

La justification

Elle est peu recommandée, elle crée des blancs et des césures.

La longueur de la ligne

Au sein d'un paragraphe ou bloc texte, on conseille de rédiger des lignes avec au maximum 45 caractères ou 8 mots environ.

Le dossier de presse

Sa fonction est souvent peu distinguée de celle du communiqué de presse.

Tous les deux sont des outils qui s'adressent à la presse écrite ou audio pour les inciter à se faire le relais d'une actualité.

Il répond à un objectif d'information qui ne répondra qu'aux journalistes ayant une attente par rapport à ce sujet. De ce fait, son efficacité peut sembler assez faible par rapport au nombre d'envois nécessaires.

Le dossier de presse est un outil de travail destiné aux journalistes. Il est là pour les aider à la rédaction de leur article ou à la préparation de leur interview. Il n'a pas vocation à fournir des articles totalement aboutis. L'objectif du dossier de presse est d'attirer l'attention du journaliste et retenir son intérêt en mettant à sa disposition des informations complètes, rigoureuses et crédibles sur un sujet, une actualité. Ainsi, il doit leur permettre de choisir l'angle qui correspond à ce qui les intéresse, à la rubrique dont ils sont en charge, à la ligne éditoriale de leur éditeur...

De ce fait, le dossier de presse n'a pas besoin d'être retravaillé selon le média destinataire et peut être diffusé de façon très large.

Le dossier de presse comprend une vingtaine de pages et sur chaque page doit figurer le logo de la structure.

Il peut être adressé par envoi électronique ou envoi courrier sous forme d'un dossier papier ou informatique.

Comme son nom l'indique, il doit correspondre à un dossier que l'on parcourt. Il est mis en page avec la charte graphique qui y est associée.

Il comprend :

- une première de couverture (titre du sujet ou de l'actualité, nom de la structure porteuse)
- une quatrième de couverture (nom et coordonnées de la structure ainsi que les coordonnées de la personne référente au sein de la structure : nom, prénom, fonction, mail, téléphone...)
- un sommaire,
- des textes structurés,
- des éléments visuels.

Il peut aussi comprendre un éditio, des communiqués de synthèse, des communiqués de presse ou articles de presse, des fiches techniques, des exemples de fiches actions, projets et, si nécessaire, des annexes.

Pour faciliter au maximum le travail du journaliste, il est important de mettre à disposition tous les éléments visuels nécessaires à la rédaction d'un article : charte graphique, visuels type logos, photos libres de droits, picto graphique... En général, ces éléments sont fournis sur un CD. Si l'envoi est par mail, ils sont inclus dans les annexes.

Enfin, il peut être intéressant aussi de mettre des citations ou extraits de propos de personnes qui sont validés et que le journaliste peut inclure directement dans son article sans avoir besoin d'interviewer les personnes. Il faut préciser pour chaque extrait, le nom et la fonction de personne interviewée. C'est ce que l'on appelle le "Verbatim".

Exemple : Cf. annexe dossier de presse d'une structure

Le communiqué de presse

Le communiqué de presse est un document informatif que l'on va adresser en version mail à un éditeur, un journaliste.

Très court, il est composé d'un titre et d'un texte d'environ 10 lignes.

Le communiqué de presse peut être joint avec le dossier de presse.

Il est important d'indiquer la provenance du texte (logo de la structure expéditrice et son adresse) et la date de l'envoi. Comme pour la 4ème de couverture du dossier de presse, il précise en bas de page les coordonnées de la personne référente au sein de la structure : nom, prénom, fonction, mail, téléphone...

Quand on écrit un communiqué de presse, mieux vaut utiliser une police moderne et ne pas souligner les titres.

Le communiqué de presse peut avoir deux fonctions :

- permettre à un journaliste de prendre tel quel son contenu pour relayer l'information dans des rubriques type "agenda", "à noter", "événement" qui nécessitent peu d'informations.
- informer un journaliste et permettre de déclencher une rencontre pour un article plus long sous réserve qu'il arrive à percevoir avec un texte si court l'intérêt d'essayer d'en savoir plus et les perspectives de sujets à y associer.

Ce format se prête bien à l'annonce d'évènements. A l'inverse, pour des sujets complexes, avec des partenaires multiples, il est très difficile pour le porteur d'arriver à avoir suffisamment de recul pour garder l'essentiel.

Pour le dossier comme le communiqué de presse, il est toujours conseillé de reprendre contact avec le journaliste pour vérifier s'il a bien reçu les éléments et si par la même occasion il a des questions. Cela peut permettre d'apporter davantage d'informations et surtout de faire passer l'esprit, voire l'enthousiasme pour le projet à même de donner la motivation au journaliste, chose qui est plus délicate à faire passer à l'écrit.

De manière générale et pour les deux types de dispositifs, notre expérience inviterait à prendre contact avec un journaliste professionnel proche culturellement du sujet pour lui demander une prestation de rédaction à partir d'un entretien téléphonique. Il est toujours plus facile de travailler à plusieurs sur un texte appartenant à une personne extérieure qu'à un collectif.

Pour se lancer soi-même dans une rédaction classique mais efficace d'un article court, on peut se référer à la règle suivante : le chapeau donne en 1 ou 2 phrases les réponses à : qui, quoi, quand, où. Les paragraphes suivants abordent plus en détail le pourquoi et le comment.

La conférence en ligne ou web conférence

Les personnes qui s'inscriront à ce type de dispositif sont des personnes qui sont déjà sensibles au thème, au sujet. Elles sont donc déjà dans une démarche de recherche d'informations.

La conférence en ligne ou web conférence permet à plusieurs dizaines de personnes de voir et d'entendre une présentation vidéo d'un ou de plusieurs intervenants en direct. Elle est accessible par chacun à partir du moment où il y a une connexion à internet et un navigateur.

Elle peut être visionnée depuis un smartphone (après installation d'une application) ou depuis un ordinateur. Les participants peuvent transmettre des questions en direct à l'intervenant au travers du tchat. S'il y a un modérateur, ce que l'on vous conseille, c'est lui qui les transmettra à l'intervenant au fil de l'intervention ou à la fin.

Pour gérer les inscriptions, il est possible de mettre en place un formulaire d'inscription, car selon l'abonnement que vous prenez, il peut y avoir un nombre maximum de participants (en général 100).

Il est recommandé d'envoyer aux inscrits 3 mails : un qui confirme l'inscription, un qui précise les aspects techniques et conditions à réunir pour participer à la conférence, et enfin un de "rappel" avant le jour J.

Ce dispositif a plusieurs intérêts :

- un recrutement des participants à l'échelle nationale voir au delà...
- un dispositif peu onéreux pour le porteur de projet, un abonnement à partir de 60 euros par mois pour le porteur du dispositif,
- une présentation modulable : avoir le visage de l'intervenant avec en plus sa présentation qu'il fait défiler, un tchat...
- un dispositif assez simple d'accès pour les participants car rien à télécharger (à contrario de skype par exemple) mais avec la nécessité d'avoir un débit correct,
- la conférence peut être enregistrée, mise en ligne pour être visualisée à posteriori.

C'est plus du côté du porteur de projet que les choses peuvent être un peu compliquées et qu'il est nécessaire d'avoir un technicien référent ou une personne expérimentée. Les différents problèmes à gérer sont le son (avoir un micro de qualité, éviter les retours au travers des haut-parleurs de l'ordinateur...), la qualité de la web cam, avoir suffisamment de lumière qui éclaire l'intervenant, la compatibilité des présentations des

intervenants avec le logiciel quand il y a trop d'animations (à mettre plutôt sous format pdf...).

Nous vous conseillons de toujours tester un ou deux jours avant la conférence les supports qui doivent être présentés pour pouvoir les modifier si une incompatibilité survenait.

L'intérêt d'avoir un technicien ou une personne expérimentée est aussi dans sa fonction de modérateur au démarrage de la conférence, car c'est à ce moment que les participants vont découvrir qu'ils n'ont pas de son, pas d'image...etc. Le modérateur sera là pour répondre et guider les personnes sans que l'intervenant soit dérangé.

Ce qui peut être intéressant, c'est de monter un partenariat avec des structures qui pratiquent couramment ce dispositif, type université ou espace de vulgarisation à la culture scientifique. Pour exemple en Poitou-Charentes, nous le faisons en collaboration avec l'Espace Mendès France. Le service utilisé est Adobe connect. Ce service est couramment utilisé dans les universités qui font de la formation à distance.

Exemple d'enregistrement d'une conférence réalisé par l'Ifrée en partenariat avec l'Espace Mendès France : <https://vimeo.com/channels/682675>

Un des enjeux est de bien communiquer sur la facilité d'accès de ce dispositif. Comme au delà des universités il est encore peu utilisé, les gens pourraient hésiter à y participer par peur des difficultés techniques.

Cf. annexe modèle de mail d'annonce de la conférence

Site internet

La réalisation d'un site internet peut prendre deux formes différentes :

- mettre en ligne une version minimaliste

Dans ce cas le site est très peu complexe, il donne des informations qui sont pérennes et de ce fait nécessitent très peu de mise à jour. Il ne présente en général que des textes, des images voire quelques liens vers d'autres sites internet. Son contenu est défini une fois et ne sera plus retouché, il s'agit du minimum incontournable : nom, objet et missions de la structure, coordonnées pour contact, ressources... De ce fait, sa mise en oeuvre ne coûte pas cher, sa maintenance non plus. Sauf si l'on y met à disposition d'importantes ressources, il sera peu visité, peu cité par d'autres sites donc à terme, peu référencé par les moteurs de recherche.

- mettre en ligne une version interactive avec des contenus qui évoluent chaque semaine

Les utilisateurs d'internet repèrent rapidement ce qu'ils peuvent attendre ou non de votre site. S'il n'offre aucune actualité, que les contenus proposés ne sont pas mis à jour, enrichis régulièrement, les utilisateurs n'y reviendront que très rarement. Donc il est vraiment essentiel de clarifier ce que l'on attend de ce site et ne pas se faire d'illusion, si on cherche à avoir de la fréquentation en termes de régularité, de diversité, il faut y mettre les moyens. Ainsi il faut clarifier quels sont les moyens dont on dispose :

- les moyens financiers, au départ pour la conception, le graphisme, les crédits photos..., tout au long de la vie du site pour assurer une maintenance technique, faire évoluer en rajoutant des configurations... Sachant qu'il n'est pas toujours possible de faire évoluer la configuration d'un site internet, il est important d'essayer d'imaginer les évolutions que l'on souhaiterait lui apporter à moyen ou à court terme (exemple : rajouter une photothèque, un tchat, un forum...),
- les moyens humains qui sont aussi en lien avec les moyens financiers puisque ce temps devra être financé aussi. Il y aura au départ à définir le plan du site et ses contenus, la rédaction des

textes, le choix des photos, des illustrations et ensuite à assurer sa maintenance.

En termes de maintenance, cela peut être de différents niveaux :

- assurer une veille légère, par exemple changer des noms de personnes référentes, des coordonnées...
- alimenter le site de manière régulière, par exemple rajouter de l'actualité, produire des ressources nouvelles (liens avec d'autres sites, rédiger des fiches actions...),
- assurer une régulation dans des dispositifs où les utilisateurs peuvent intervenir sur un espace dédié tel un tchat, un blog, dans ce cas il faut réguler, supprimer si nécessaire (propos diffamatoires, ou hors sujet...) et enfin produire des réponses aux questions posées donc aller les chercher si nécessaire.

A l'heure actuelle, tout est à peu près possible techniquement, alors n'hésitez pas à aller voir ce qu'il se fait sur les sites pour vous donner des idées sur ce que vous avez envie de faire mais aussi au regard du temps que vous pourrez y passer.

Quelles différences avec un blog

Le blog est un journal tenu en ligne, il s'agit d'un enchaînement d'articles courts sur ce qui est réalisé par la structure porteuse ou dans son domaine d'actions. En général, une certaine forme d'interaction est ouverte avec les lecteurs en leur permettant de poster des commentaires. Ceux-ci peuvent néanmoins être filtrés par un modérateur pour éviter toute dérive et rester maître des éléments affichés sur nos pages.

Quelles différences avec un forum d'échange

Il peut permettre d'échanger, de dialoguer de poser des questions, de profiter d'une communauté et de l'historique des réponses données à certaines questions.

L'enjeu d'avoir un bon référencement

Le référencement d'un site correspond à la position qu'il va avoir dans la liste des propositions produites par un moteur de recherche suite à la saisie de mots clés. On peut donc le qualifier de bon quand le site est en tête de liste ou de mauvais quand il apparaît seulement à la deuxième voire à la troisième page, car il est très rare que les utilisateurs aillent au-delà.

De ce fait, travailler au référencement de son site est nécessaire quand on souhaite toucher des utilisateurs nouveaux. Mais attention : au-delà des différents conseils cités après et sur lesquels il est possible d'agir, toute une partie du référencement se base sur l'analyse de l'usage que les utilisateurs font de votre site.

Par exemple: Google va aussi "vérifier" que la ressource correspond aux attentes de l'internaute, en regardant par exemple le taux de rebond (% de personnes qui ne lisent qu'une seule page sur un site), les effets yo-yo (je trouve une page depuis Google et je reviens tout de suite en arrière parce que je ne suis pas satisfait, pour en choisir une autre), le temps de session etc. Autant d'éléments sur lesquels on ne peut pas agir directement, mais qui nous alertent sur le fait qu'avant tout nous devons produire des contenus de qualité.

Quelques conseils :

- Un contenu pertinent

L'ensemble du texte présent sur vos pages doit être optimisé par l'utilisation de mots-clés pertinents, c'est-à-dire les mots sur lesquels vous souhaitez être référencés ainsi que le nombre de requêtes qu'ils génèrent.

- Le choix des mots

Il est important de donner un nom explicite et différent à chacune de vos pages, à chacune de vos images, de vos schémas, de vos vidéos. Ils sont très importants car ils seront dans les résultats de recherche. Veillez à ne pas avoir des titres trop longs (60 caractères maximum).

Ils sont destinés aux robots des moteurs de recherche qui parcourent sans arrêt le net afin d'en référencer toutes les pages. Avant de choisir ces mots clés, il peut être intéressant de faire des essais sur les moteurs de recherche les plus utilisés (Google, Yahoo, Bing) pour voir quels mots sont déjà énormément utilisés car très génériques, quelles sont les combinaisons plus intéressantes à utiliser car plus spécifiques...

- Soignez la description de vos pages

De la même manière que vos titres de page, la description (balise méta description), doit être en rapport avec votre titre. Inutile de surcharger cette balise de mots-clés, ceux-ci ne sont pas pris en compte. En revanche, une description efficace valorise votre page dans les résultats de recherche, et améliore potentiellement le nombre de clics.

- Donnez du sens à votre nom de domaine

Peu de gens y pensent, mais choisir un bon nom de domaine est important. Les mots-clés contenus à l'intérieur sont pris en compte par les moteurs de recherche. Utilisez donc un nom de domaine court et facile à retenir comprenant les mots-clés les plus importants (3 au maximum).

- Structurez vos pages

Les robots n'interprètent pas les sites internet comme vous et nous. Ne voyant pas les images, ils accordent une importance capitale au texte présent dans votre page.

Structurez-le un peu à la manière d'une table des matières. En respectant cela, votre contenu sera hiérarchisé, comprenant différents niveaux d'importance.

- Pensez mots-clés

Choisir les « bons » mots-clés n'est pas chose facile, cependant retenons deux notions auxquelles les mots-clés doivent répondre :

- L'intérêt. Ils doivent être fréquemment tapés par les utilisateurs des moteurs de recherche.
- La faisabilité. Évitez les mots clés à trop forte concurrence si vous voulez que vos mots-clés puissent se positionner dans les premiers résultats des moteurs dans des délais acceptables.

- Faire un site facilement accessible

De manière paradoxale, il y a de plus en plus de personnes en France qui ont un bon voire un très bon débit mais les utilisateurs se sont habitués à une vitesse de téléchargement rapide et peuvent arrêter un téléchargement s'il leur semblent qu'il va prendre trop de temps.

Donc il faut rester vigilant à ce que les pages du site et les fichiers proposés en téléchargement ne soit pas trop lourds...

- Soignez vos liens : Moins de quantité, plus de qualité

Il existe 3 différents types de liens : interne, sortant et entrant. Chacun d'entre eux est à bichonner. Inutile d'en avoir un nombre phénoménal. Google et les autres favorisent le lien qualitatif. Souciez-vous donc de l'origine de vos liens retour et de la destination de vos liens externes.

Pour avoir un lien retour efficace, travaillez l'ancre du lien (c'est-à-dire le texte sur lequel on clique et qui fait un lien avec une page, un document...). Les mots-clés présents dans l'ancre sont pris en compte par Google. Disposer de plusieurs ancres avec des cibles différentes permet d'élargir son champs d'action.

Il est aussi primordial de ne pas renvoyer systématiquement vers la page d'accueil, mais plutôt vers des pages "profondes".

- Optimiser son réseau social

De nos jours, pour être visible sur internet, un site internet ne suffit pas, il faut s'emparer des outils comme facebook, tweeter pour ne citer que les plus connus. Ces outils sont beaucoup plus interactifs et dynamiques. Ils se prêtent à la publication d'une actualité constante. Par contre, comme tous les outils des réseaux sociaux, le manque d'activité de la part du porteur fera chuter très rapidement sa fréquentation. Publier une actualité par jour est une bonne fréquence sur facebook toujours accompagnée d'un visuel, pour tweeter, on doit prévoir un ou deux tweet par jour. Mais publier son actualité ne suffit pas, il faut faire du lien entre le site et le facebook, partager des liens, participer à des forums, ajouter des amis, citer des personnes, relayer l'information. L'idée est de vraiment tisser une toile la plus large possible pour démultiplier la diversité de chemin pour arriver à son site.

- Ce qu'il ne faut pas faire

- * L'inscription automatique dans les annuaires
- * Avoir plus d'images que de texte
- * Avoir comme ancre de lien "cliquez ici"
- * Acheter et/ou vendre des liens
- * Mettre du texte caché
- * Contenu dupliqué (site miroir)

Conseils extraits du site internet <http://fr.vox.ulule.com/10-conseils-referencer-site-web-312/>

La table ronde

Avec ce dispositif on cherche à :

- réunir les protagonistes d'une question pour permettre au public d'approfondir le thème. L'enjeu est de se rencontrer, de s'écouter et de se comprendre mais pas nécessairement de se mettre d'accord,
- faire s'exprimer des points de vues divergents, les tenants d'intérêts contradictoires en les mettant en situation d'argumenter.

Au delà d'informer, il permet aux participants de comprendre, d'approfondir une question c'est à dire de les rendre sensibles à un sujet, une problématique.

Ce dispositif permet d'accueillir un grand nombre de participants sous réserve que la salle soit équipée pour : système audio pour les intervenants et les participants, projection des présentations d'une taille suffisante pour être visibles du fond de la salle....

Modalités d'échange : les intervenants sont à la tribune, l'animateur lance puis anime le débat en interpellant tour à tour les intervenants et la salle.

Les principales étapes de la préparation par l'animateur

C'est l'animateur qui est en charge de la préparation de la table ronde. Voici les principaux éléments qui la composent :

- Définir une problématique

Choisir un thème précis qui fait débat, un point de controverse, une question vive. Mais aussi un thème ouvert et pas trop pointu et qui soit en lien avec les préoccupations des acteurs ou avec les questions de société.

- Définir des objectifs

La 1ère question à se poser est : Quels sont les objectifs à atteindre à l'issue de cette table ronde ?

Par exemple :

- Informer, présenter le projet et ses enjeux globaux : on peut alors prévoir des temps « d'apports formels »
- Permettre l'échange entre les experts et les néophytes ou entre les différentes parties prenantes : a-t-on tous les intervenants nécessaires ?
- Débattre : quelle est la problématique ? A-t-on tous les intervenants nécessaires ?
- Faire de la pédagogie sur une nouvelle mesure ?

- Choisir des intervenants et préparer la table ronde

Il s'agit de faire intervenir 3 ou 4 « spécialistes » de profils différents et complémentaires (un scientifique, un technicien, un juriste, un artiste... selon la thématique abordée). Veiller à tous les contacter en amont du débat (sujet, modalités, attentes). Objectifs de ce 1er échange : avoir les informations suffisantes pour présenter l'intervenant, cerner les enjeux du thème traité et éventuellement pouvoir préciser le cadre d'intervention pour répondre aux objectifs de la journée.

Cet entretien est important mais pas suffisant : essayer de tous les rencontrer en amont de la table ronde (déjeuner/dîner). C'est l'occasion de se présenter, rappeler ses attentes et donner la problématique d'ensemble. C'est l'occasion de choisir par quel intervenant commencer ou finir, à qui donner la parole sur tel sujet, qui peut dire où trouver l'information complémentaire... C'est aussi l'occasion de repérer leurs contradictions et les rapports entre eux.

- Écrire une trame de déroulement de la table ronde

Chacun son style : tout écrire, quelques mots clés, en couleur, dactylographiés, à la main... Mais c'est avant tout un support aux trous de mémoire, un conducteur sur lequel l'animateur s'appuie constamment.

On y trouve : le programme complet avec des repères horaires, les principaux points qui paraissent importants à traiter au regard du thème, les références des intervenants. Il convient de définir des personnes pivots pour chacune des parties, pour chacune des problématiques abordées. Il faut rédiger des questions généralistes pour lancer ou relancer le débat si besoin est, et des questions précises pour chaque intervenant (fiche).

C'est un guide, il ne faut pas y être trop attaché et rester souple par rapport au déroulé du débat.

Il peut être particulièrement intéressant d'y noter les noms, fonction, structure exacte des intervenants pour ne pas se tromper ou écorcher leur nom. Certaines personnes y sont très sensibles car elles peuvent être à l'aise avec le nom d'une structure et non pas en leur nom propre par exemple, cela permet de savoir à quel titre et avec quelle légitimité elle parle.

- Vérifier les questions logistiques en amont du débat

- Voir la salle avant ; se mettre dans l'espace et positionner chacun
- Vérifier le matériel (tester les micros, les éclairages, le matériel de projection...)
- Dérouler la totalité du programme, tester les enchaînements (qui monte à la tribune et quand (porte nom, support ou diaporama de présentation...), qui parle et où (pupitre), qui parle ensuite...)
- Clarifier quelle équipe l'animateur aura à sa disposition sur des aspects logistiques : accueil, installation, gestion des micros dans la salle...

Il faut positionner les intervenants en arc de cercle pour leur permettre de se voir donc de dialoguer. L'animateur se placera à une extrémité pour lui permettre d'embrasser d'un seul regard tous les intervenants pour les inviter à prendre la parole ou pour la reprendre. De ce fait, il ne les dérangera pas quand il se déplacera vers le public. Il peut être nécessaire de repositionner les intervenants au fil de la table ronde pour ne pas laisser une chaise vide au milieu. Si la tribune est fixe il est mieux que l'animateur reste debout en se plaçant en décalage par rapport aux intervenants dans la salle ou sur le côté de la scène.

L'animation d'une table ronde

L'animation n'est pas un don, elle nécessite quelques aptitudes et beaucoup de méthode, d'entraînement. La préparation est également une des clés de réussite de l'animation du débat.

Les fonctions de l'animateur lors de sa mise en oeuvre balaye différents aspects à gérer :

16. **Contrôler le débat** : le respect du temps, du sujet (Cf. trame), du cadre, des participants. C'est le gardien du temps et de la parole. Si le débat finit en retard ; c'est de sa faute.
- **Faire preuve d'impartialité** : un animateur n'est pas un intervenant. Soit on anime/ soit on intervient mais un animateur n'a pas à donner son avis. Il n'est pas « d'accord » ou « pas d'accord ».
 - **Faciliter l'expression de tous** : il va valoriser les intervenants, les participants et veiller à une distribution équitable de la parole. Il veille à remercier les intervenants (sagacité des propos, disponibilité, clarté...) et le public (participation, respect des règles...). C'est le maître du jeu. Un pilier de la réussite de ce temps d'échange. Il doit prendre le pouls de la salle et prendre en compte ses envies, être attentif aux prises de parole. Il ne doit pas être trop directif, mais laisser les intervenants s'exprimer.
 - **Donner le rythme** : bouger, être en mouvement, changer de ton mais se poser. Être affirmatif, clair. Faire des phrases les plus courtes possibles. Donner des exemples, des analogies, des métaphores pour expliquer.
 - **Avoir une culture de thème** mais ne pas être spécialisé, ne pas en connaître trop sur le sujet. Il faut avoir le niveau moyen de la salle, se placer au niveau du public qu'on reçoit plutôt qu'au niveau des experts qu'on accueille. Et ensuite au niveau « le plus faible » de la salle. Il va utiliser les mots du public et non ceux des intervenants, expliciter les sigles.
 - **Favoriser la convivialité** : toujours être souriant, plaisanter gentiment mais jamais aux dépens des intervenants ou du public.

VII.2

Réunion de sensibilisation

Comme son nom l'indique, elle a pour objectif de rendre un public sensible à une problématique et à une thématique. Son intention : rendre un public réceptif, attentif, plus enclin à agir à un sujet, une question, un enjeu. L'intention vis-à-vis des personnes est d'un niveau d'implication supérieur au fait de « porter à connaissance », « d'informer ».

Ce qui est central, c'est le résultat attendu pour les personnes.

Ce sont les « situations » que l'on va créer et qui vont favoriser la sensibilisation des publics visés. On ne sensibilise pas avec une plaquette !

1.

La sensibilisation requiert :

- Une approche la plus concrète et la plus proche possible des préoccupations des personnes présentes, il faut les aider à faire le lien entre la problématique abordée lors de la réunion et leur situation pro-fessionnelle.
- La possibilité pour chacun d'exprimer son point de vue et de le confronter à celui des autres personnes présentes,
- La découverte du sujet, de la façon dont il concerne chacun et des initiatives existantes.

2.

Le recrutement du public :

(Voir annexe 8)

Le paradoxe de la sensibilisation est qu'en invitant des personnes à participer à ces situations que l'on a créées, on aboutit généralement à des actions où ne viennent que des convaincus, des personnes déjà sensibilisées. Au-delà de la réflexion sur les situations à créer et à proposer, il faut mener une réflexion sur la façon d'aller au-devant des publics éloignés de la thématique : chercher et investir les endroits où ils sont déjà présents. Il faut un travail de repérage des réseaux, des espaces, des réunions existantes et se déplacer vers eux. Organiser une réunion et lancer une invitation à la cantonade ne fera venir que ceux qui perçoivent l'enjeu qu'il y a pour eux de se préoccuper de cette problématique sur le plan professionnel.

Il faut être conscient que la modalité « réunion » et l'intention de « sensibilisation » ne sont pas forcément compatibles.

Venir à une réunion nécessite un acte volontaire, les réunions sont donc la plupart du temps des moments où se réunissent des personnes motivées.

Une action de sensibilisation au contraire « cible », souhaite toucher des personnes peu motivées a priori. L'organisation d'une réunion n'est pas forcément le meilleur moyen d'aller chercher les personnes les plus éloignées du thème... Par contre, on peut inscrire un temps de sensibilisation dans une réunion existante en regroupant autour d'un objet qui les motive, les personnes qu'on vise. On peut aussi chercher à rendre plus sensibles des personnes déjà globalement intéressées par la question et qui se mobiliseraient sur le thème.

Dans le cadre de notre test, nous avons profité de la connaissance de l'association Prom'Haies par les acteurs

du territoire pour essayer de solliciter au-delà des personnes ou des acteurs qui participent déjà à la réflexion sur ce thème au niveau régional, d'autres personnes ou d'autres acteurs considérés comme non sensibilisés à la problématique.

Pour éviter que lors de ce test ne se déplacent que les convaincus, tout un travail de relance téléphonique a été effectué par Prom'Haies.

Le premier objectif de ces relances téléphoniques était de mettre en évidence :

- l'intérêt pour eux de participer aux réunions, c'est-à-dire leur permettre d'identifier en quoi le sujet qui allait être abordé pouvait avoir du lien avec leurs pratiques professionnelles et leurs préoccupations actuelles (avoir le sentiment que cela pouvait contribuer à résoudre des difficultés actuelles de compréhension, de perception, de mise en pratique...), leur permettre de comprendre qu'ils pourraient y acquérir quelques points de repères sur cette problématique.

C'est ce que l'on appelle « faire sens pour eux ». Si les personnes ne perçoivent pas le ou les intérêt (s) de participer, elles ne se mobiliseront pas juste sur le principe.

Le deuxième objectif de ces relances téléphoniques était de mettre en évidence, dans le cadre du test :

- l'intérêt pour les organisateurs de la réunion, de la participation de ces personnes novices. Il était intéressant pour nous d'avoir des gens qui étaient dans une phase de découverte : de la thématique, de la problématique, ce que les autres en pensent et de clarifier individuellement ce qu'ils en pensent.

3. Un déroulé spécifique :

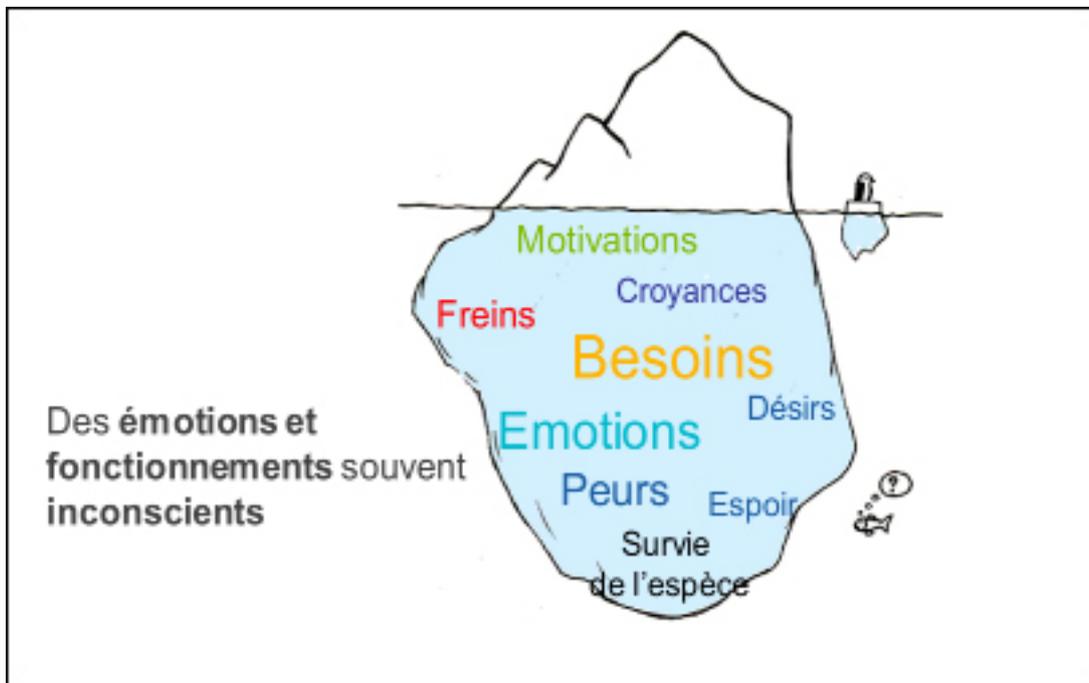
Quelles sont les conditions minimales pour qu'il y ait un changement de comportement chez mon interlocuteur ?

- Qu'il en ait envie
- Qu'il s'en sente capable

Un vrai changement ne se décrète pas. Il s'accompagne. Ce qui veut dire que dans la manière de réfléchir au déroulement d'une réunion de sensibilisation, il faut prendre le temps de travailler ces points avec les participants :

- pour « qu'il en ait envie » : il faut que cela « fasse sens » pour lui, que cela l'aide à résoudre une problématique qui existe à ses yeux, que cela mette en cohérence ses valeurs et « son agir »...
- pour « qu'il s'en sente capable » : il faut qu'il ait le sentiment que c'est possible car d'autres ont pu le faire, car la société être prête à ce changement, car sa hiérarchie sa structure au vu de son objet doit porter ce changement (exemple : l'exemplarité des collectivités...).

L'écologie est un sujet apparemment technique, ce qui peut faire penser que résoudre ou mettre en avant des aspects techniques peut suffire pour déclencher les changements. Mais la manière dont les personnes agissent ou n'agissent pas, se basent souvent sur de nombreux autres aspects bien moins rationnels que les aspects techniques. On parle dans ce cas du dessous de l'iceberg. (Cf. les lettres de Nature Humaine sur le changement et son accompagnement)



Ne pas aborder le sujet uniquement sous l'angle des aspects techniques

En référence aux étapes de l'approche éducative présentées au chapitre 2 du rapport, la phase de sensibilisation ou réunion de sensibilisation dans son déroulé, regroupe les phases découvrir et comprendre. Une réunion de sensibilisation doit permettre d'exprimer sa vision et de la confronter, d'entendre celle des autres, de découvrir que le sujet a plus de facettes, plus de niveaux d'implication...

C'est pourquoi, dans le déroulement d'une réunion de sensibilisation, il est important de prévoir des temps pour permettre aux gens d'aborder autre chose que les seuls aspects techniques d'une pratique professionnelle car c'est là que l'on touche à la sensibilité donc à la sensibilisation.

Dans le cadre du test, nous avons mis en place ce temps au tout début de la réunion avant tout apport sur des aspects techniques.

C'est la séquence où nous avons utilisé une technique inspirée du « Metaplan »© ou de celle dite « des petits papiers ».

Réunir un nombre de participants adapté aux modalités de travail que l'on va proposer

Au vu des objectifs et des modalités qui en découlent, une réunion de sensibilisation doit comprendre des séquences et des espaces de dialogue et d'élaboration collective. Nécessairement, cela a une incidence sur le nombre minimal et maximal de participants que l'on peut accueillir.

Si on est plutôt dans une séquence du type explorer, découvrir :

Cela veut dire qu'on recherche un élargissement de la vision des participants sur le thème soit en accumulant, en produisant les maximum d'idées nouvelles et différentes sur le sujet, en prenant conscience de sa propre expérience, en s'ouvrant à celle des autres. Ainsi, on mettra en place des collectifs de travail de 15 à 20 personnes.

Si on est plutôt dans une séquence du type approfondir, comprendre, analyser :

Cela veut dire qu'on recherche la production d'explications, de mise en lien, de nuances sur le thème soit en argumentant, débattant, analysant, nuanciant, décortiquant, précisant, expliquant, contredisant, faisant des liens, comprenant les accusés, envisageant les conséquences... Ainsi, on mettra en place des collectifs de travail de 5 à 12 personnes.

Il faut noter que si on doit aborder des aspects plus personnels du sujet, qui relèvent, par exemple, de ce qu'on appelle « l'intime professionnel » (dans votre pratique professionnelle, quelles sont les difficultés que vous rencontrez pour la mise en pratique du thème de la réunion ?), on organisera des collectifs de travail d'une taille encore plus réduite (3 à 5 personnes).

4. Les grands temps de la réunion

(Voir annexe 9/10)

1e temps : ouverture

- clarifier l'alliance de travail
- présenter le déroulé de la réunion
- présenter les animateur(ice)s et les participant(e)s à cette réunion

2e temps : clarifier quelques définitions

- arbre et arbuste d'origine génétique locale
- plant d'origine génétique locale

3e temps : identifier les enjeux liés à l'utilisation d'AAOL en lien avec la transition écologique et le DD et identifier les intérêts et les limites liés à l'utilisation d'AAOL

- leurs représentations au travers d'un Metaplan©
- temps d'apport complémentaire et de mise en lien au vu de leur production

4e temps : Identifier pour chaque acteur ses liens avec la thématique et élaboration de propositions pour aider des pairs à prendre en compte cette problématique

- temps de production en duo, rédaction de fiches acteurs

5e temps : Clôture de la réunion

5. Des lieux adaptés à ces modalités :

Une disposition qui permet l'échange et la production :

- que tous les participants puissent se voir et s'entendre,
- avoir des tables et des chaises confortables pour permettre la rédaction,
- une disposition en U ou en carré pour les temps d'échanges en grand groupe et pour la projection de supports et disposer de pôles de travail à proximité pour permettre l'alternance des temps grand groupe et petits groupes sans avoir à déplacer tables et chaises.

6. Faciliter l'implication des participants dans le travail :

- en élaborant des supports ludiques qui facilitent la production.
- en fournissant des documents qui synthétisent les apports et permettent la prise de notes au fil des présentations.

- en accueillant les personnes pour leur signifier qu'on les attendait : aller à la rencontre des personnes à leur arrivée, proposer une boisson ou autre à leur arrivée, mettre à leur disposition de la documentation qui présente la ou les structures organisatrices de la réunion pour leur permettre de savoir qui vous êtes.
- en permettant l'interconnaissance entre participants : transmettre en amont la liste des participants, proposer des portes noms, organiser un tour de table au démarrage de la réunion.

VII.3

Quelles conséquences économiques sont à craindre ?

Test 2: Vidéo témoignage de professionnels

Il nous a semblé intéressant de tester la réalisation de vidéo avec un support léger (le smartphone), pratique qui se diffuse dans les sphères privées comme dans les sphères publiques. Il nous semblait intéressant aussi de permettre aux professionnels qui se sont saisis de cette problématique de l'origine génétique d'être les médiateurs de celle-ci vers des pairs professionnels pour leur permettre de toucher du doigt plus rapidement en quoi ils peuvent être concernés.

1. Présentation des supports et déroulés

Internet a une puissance d'impact très importante vers des publics larges, pas directement identifiés et ciblés. Mettre une information sur internet permet de la rendre accessible à un grand nombre de personnes, personnes intéressantes pour le porteur de projet, mais qu'il n'avait pas obligatoirement identifiées. Cet effet d'opportunité est accentué par la recherche de thèmes qui sont proches ou communs entre ces personnes et le porteur de projet.

Pour augmenter les chances de cet effet d'opportunité, sachant que les utilisateurs ne cherchent plus seulement par mots clés au travers de moteurs de recherche comme Google mais aussi au travers de Google Images ou de You tube, il est donc nécessaire de diversifier les supports et de proposer et de mettre en ligne aussi des vidéos. L'intérêt de ce type de support relève :

- d'un point de vue technique du peu de moyens nécessaires pour sa réalisation (un smartphone), d'un traitement possible avec des logiciels libres (exemple VLC), une mise en ligne gratuite sur un site spécialisé (exemple: Dailymotion, You tube).
- d'un point de vue impact de communication, son format très court (3 à 5 min) s'adapte au peu de temps pris par les gens pour chercher des informations ou des ressources, il rend un contenu accessible aux personnes qui ont des difficultés avec la lecture, il permet à des pairs professionnels de comprendre plus rapidement le lien entre cette problématique et leur travail.

Un film centré sur le constat :

Film 1 “Le constat: problématique de l’origine génétique des arbres et arbustes utilisés lors de plantations”
Carole MALHERBE, chargée d’étude et de communication.
Association Prom’Haies Poitou-Charentes.

Ensuite, des films de témoignages de professionnels qui se sont intéressés à cette problématique :

Film 2 “Une association oeuvrant en faveur des arbres et des haies, en quoi cette problématique la concerne et quelles pistes d’actions pour la prendre en compte ?”
Samuel FICHET, technicien.
Association Prom’Haies Poitou-Charentes.

Film 3 “Quand on travaille en tant que , en quoi cette problématique nous concerne ?”
Eric CIROU, chargé de mission paysage et environnement.
Chambre d’Agriculture de la Charente-Maritime.

Film 4 “Quand on est en charge de l’aménagement foncier, en quoi cette problématique nous concerne et quelles pistes d’actions pour la prendre en compte ?”
Olivier UZANU, responsable du service “aménagements fonciers”.
Conseil Général des Deux-Sèvres, services aménagements fonciers.

Film 5 “Quand on est en charge de la gestion de milieux naturels, en quoi cette problématique nous concerne et quelles pistes d’actions pour la prendre en compte ?”
Michel BOUTAUD, responsable des travaux.
Conservatoire Régional Espaces Naturels Poitou-Charentes.

2. Points de vigilance et recommandations

Sur la réalisation technique des films

- Capacité de la carte mémoire

Il faut être vigilant à la capacité de la carte mémoire du smartphone. Avec la carte d’origine (souvent de 1Go), cela ne permet de réaliser qu’une ou deux vidéos de quelques minutes. Il faut prévoir de se munir d’une carte d’au moins 12 Go pour pouvoir réaliser plusieurs essais ou une vidéo assez longue.

- Anticiper vos demandes de témoignages

Il est important de prévoir un certain laps de temps entre vos demandes et votre échéance finale, car beaucoup d’acteurs vont avoir besoin de faire une demande d’autorisation à leur hiérarchie pour pouvoir témoigner. Pour cela dans votre demande, vous devez préciser la question que vous voulez lui poser et définir l’usage que vous voulez faire de la vidéo (Cf. le point sur les droits à l’image des témoins).

Exemple de mail de demande envoyé aux témoins:

“Bonjour,

Comme vous le savez déjà, dans le cadre du projet de « Démarche nationale pour une production certifiée d'arbres et d'arbustes d'origine génétique locale », l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries a confié la réalisation du volet communication à l'association Prom'Haies Poitou-Charentes et à l'Ifrée.

Dans ce cadre, vous avez déjà participé à une réunion de travail sur Poitiers avec différents acteurs concernés par cette thématique. Suite à ce premier travail, le comité opérationnel a choisi parmi les supports de communication proposés, ceux qu'il lui semble intéressant de tester.

Nous souhaitons réaliser des vidéos très courtes de témoignages de professionnels concernés par la problématique de l'origine génétique locale des plants utilisés lors des plantations.

C'est pourquoi nous avons le plaisir de vous solliciter pour témoigner en tant qu'animateur au sein de la communauté de communes du Pays Loudunais en quoi cette problématique vous concerne ?

La vidéo sera au maximum de 2 à 4 min. Il faut compter pour sa réalisation 30 à 45 min.

Cette vidéo étant un test, elle n'a pas vocation à être diffusée largement. Nous vous ferons signer un document qui confirme que vous donnez le droit à l'image sur cette vidéo mais sous différentes conditions. Ce document étant en court de validation je ne peux pas vous le transmettre tout de suite mais vous le ferai suivre dès que possible.

Merci de me préciser si sur le principe vous seriez d'accord pour témoigner.

Nous verrons dans un second temps à quelle occasion dans les deux semaines qui viennent nous pourrions la réaliser sachant que si c'est nécessaire je pourrai me déplacer sur votre territoire.

Cordialement.”

- Définition de la vidéo

Sur le smartphone, il est possible de définir le niveau de qualité, de définition de la vidéo. Nous vous conseillons de privilégier une définition haute car en fonction de l'usage que vous en ferez il est toujours possible de réduire son poids en réduisant sa qualité alors que l'inverse ne l'est pas.

- Choisir un emplacement

Lors du choix de l'emplacement, il peut y avoir plusieurs choses à vérifier car il s'agit de prioriser un lieu où :

- il n'y a pas trop de bruits parasites (vent, véhicules...),
- 17. il n'y a pas trop de passages de personnes pour faciliter la concentration, l'expression du témoin,
- 18. l'arrière plan facilite la concentration sur le témoin (ne pas avoir en fond des choses qui bougent tout le temps) et est en cohérence avec le contenu (dehors ou pas, avec un fond de nature...),
- 19. cela ne doit pas créer de surexposition ou de contre jour (visage du témoin à demi visible, témoin qui ferme les yeux car trop de luminosité).

- Choisir son horaire

Pour avoir la meilleure lumière, il est conseillé d'organiser les prises de vue le matin entre 10h et 12h. A l'inverse de ce que l'on pourrait imaginer, il vaut mieux éviter les jours de grand soleil en été et privilégier ceux avec un temps voilé qui est plus faible en luminosité.

- Éviter le noir et le blanc

Il est conseillé d'éviter dans la mesure du possible d'avoir du blanc et/ou du noir, pour les vêtements du témoin comme pour l'arrière-plan. Ces couleurs très contrastées sont difficiles à gérer et entraîne rapidement des

sous ou sur expositions. Par contre si vous êtes un jour de grand soleil et que vous avez à proximité un mur de bâtiment clair, en le positionnant dans votre dos et en demandant au témoin de lui faire face cela va permettre un reflet uniforme sur son visage.

- Malgré toutes ces précautions toujours faire un test

Nous vous conseillons de faire un test avant chaque réalisation pour vérifier le résultat en terme de luminosité, de son... Cela peut permettre de repositionner, de demander au témoin de parler un peu plus fort...

- Bien s'installer

Pour la personne qui tiendra le smartphone, être installé confortablement pour pouvoir tenir sans trop bouger tout du long du film (corps, bras proches du corps). Être installé de telle manière à pouvoir lancer et arrêter l'enregistrement sans trop bouger.

- Rassurer le témoin

La réalisation de vidéo a tendance à intimider les témoins. Ils ont peur de ne pas avoir un propos fluide, de ne pas être parfaitement clair... Il est important de bien leur rappeler que ce type de vidéo n'a pas pour intention de remplacer les vidéos faites par des professionnels. On ne cherche pas à avoir des vidéos parfaites. On cherche plutôt à avoir la sensation en la regardant que l'on pourrait discuter avec le témoin. Il ne faut pas hésiter à les inviter avant la réalisation à bien aller au bout de leur propos. Un mot écorché ou un mot sur lequel ils ont trébuché ne va pas rendre leurs propos inaudibles. Par contre, en amont il faut les inviter à réfléchir à ce qu'ils voudront dire.

- Faire une introduction

Il est toujours mieux de faire une mini introduction au démarrage de l'enregistrement de la vidéo pour la remettre dans son contexte de création : rappeler la question posée, le nom et le statut de la personne interrogée. Elle peut être faite par la personne qui filme ou par le témoin lui-même.

Pour exemple voici le texte d'introduction testé dans les vidéos : " Oliver Uzanu, vous êtes responsable des aménagements fonciers au sein du Conseil Général des Deux-Sèvres et vous avez accepté de nous expliquer en quoi la problématique de l'origine génétique locale des plants utilisés lors des plantations vous concerne."

- Quelques logiciels

Nous avons utilisé VLC Media Player pour visualiser et pour la vidéo de l'horizontale à la verticale. Ce logiciel est gratuit.

On nous a conseillé d'autres logiciels pour le cas où nous aurions besoin de faire des modifications plus importantes sur la vidéo, mais normalement cela n'est pas nécessaire pour des vidéos destinées à être mises en ligne : <http://www.framasoft.net/rubrique236.html>

- Mettre la vidéo en ligne

Pour un bon référencement d'un film (dans les moteurs de recherche), il est nécessaire de renommer le fichier avant sa mise en ligne en utilisant des mots clés pertinents au vu du sujet. Ce sont ces mots qui vont permettre aux moteurs de recherche de trouver la vidéo. Pour mettre votre vidéo en ligne, vous devez la déposer sur des sites internet qui vont l'héberger gratuitement (voici ceux que nous connaissons : You Tube, Dailymotion). Pour la déposer, vous devez vous créer un compte en étant vigilant au fait que c'est ce nom qui va apparaître dès que vous déposerez une vidéo. Nous vous conseillons de mettre le nom de la structure ou du réseau qui dépose, qui réalise les vidéos sachant que c'est aussi ce nom qui sera utilisé par le moteur de recherche. Il est

en général possible de mettre un résumé de la vidéo, il est donc important de réfléchir aux mots clés utilisés qui seront aussi utilisés lors de la recherche.

Une fois que la vidéo est en ligne il vous suffira de copier le lien et de l'insérer sur votre site, blog ou facebook.

Sur les droits à l'image des témoins

Il est nécessaire de faire signer à chaque personne qui apparaît dans le cadre d'une vidéo, comme d'une photo, une déclaration d'autorisation de droit à l'image (Cf. annexe) qui va permettre de garantir une utilisation libre de droits.

Ce document doit nommer de manière précise la vidéo concernée. Il doit mentionner les conditions qui autorisent son utilisation : les conditions financières, les structures autorisées à l'utiliser, les actions de diffusion....

Sur les droits d'auteur

La question des droits d'auteur se pose quand celui-ci réalise quelque chose que l'on peut qualifier d'oeuvre d'art, ce qui n'est obligatoirement le cas pour une vidéo de témoignage. Si c'était le cas, le **Creative Commons (CC)** est une organisation à but non lucratif dont le but est de proposer une solution alternative légale aux personnes souhaitant libérer leurs oeuvres des droits de propriété intellectuelle standards de leur pays, jugés trop restrictifs¹. L'organisation a créé plusieurs licences, connues sous le nom de licences Creative Commons. Ces licences, selon leur choix, restreignent seulement quelques droits (ou aucun) des travaux, le droit d'auteur (ou « *copyright* » dans les pays du Commonwealth et aux États-Unis) étant plus restrictif.

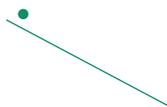
Six possibilités combinées autour de quatre pôles définissent les différents usages :

-  *Attribution* : signature de l'auteur initial (ce choix est obligatoire en droit français) (sigle : BY)
-  *Non Commercial* : interdiction de tirer un profit commercial de l'oeuvre sans autorisation de l'auteur (sigle : NC)
-  *No derivative works* : impossibilité d'intégrer tout ou partie dans une oeuvre composite ; l'échantillonnage (sampling), par exemple, devenant impossible (sigle : ND)
-  *Share alike* : partage de l'oeuvre, avec obligation de rediffuser selon la même licence ou une licence similaire (version ultérieure ou localisée) (sigle : SA)

Exemple de combinaison : *Creative Commons BY-NC-SA*.

Définition extrait du site internet "Wikipédia"

TABLE DES ANNEXES



Annexe : Liste des personnes invitées à chaque réunion et personne ayant participé.

Annexe : Exemple de courrier d'invitation à une réunion de travail, groupe « prescripteur pour eux-mêmes ».

Annexe : Métaplans construits lors des réunions de travail.

Annexe : Exemple de dossier de presse.

Annexe : Exemple de communiqué de presse.

Annexe : Exemple de mail d'annonce de conférence en ligne.

Annexe : Exemple de déclaration de droit à l'image.

Annexe : Exemple de bulletin d'inscription.

Annexe : Exemple de diaporama.

Annexe : Déroulé détaillé de la réunion de sensibilisation

Liste des personnes invitées à chaque réunion et personnes ayant participé

Réunions de travail sur l'utilisation d'arbres et d'arbustes d'origine locale, organisée par Prom'Haies Poitou-Charentes et l'Ifree, dans le cadre de la "Démarche nationale pour une production certifiée d'arbres et d'arbustes d'origine génétique locale" pilotée par l'Afac-Agroforesteries et soutenue par le Ministère de l'Environnement

Catégorie : "Donneurs d'ordres"

*Jeudi 20 février 2014, de 14h15 à 17h, dans les locaux de la DREAL Poitou-Charentes à Poitiers,
15 rue Arthur Ranc, salle "Marais Poitevin".*

Liste des personnes conviées et participants (en vert)

Structure	Nom	Service	
DREAL Poitou-Charentes	Pierrick MARION	Service Nature, eau, sites et paysages	
	Alain VEROY	Division Nature, Sites et Paysages	
	Isabelle DAVAL	Division Nature, Sites et Paysages	
	Dominique SAUMET	Inspecteur des sites	
	Sylvain PROVOST	Inspecteur des sites	
	Christophe ROBERT	Unité territoriale de la Charente	
	Yves BELAVOIR	Unité territoriale Deux-Sèvres / Charente-Maritime	
	Benoît LOMONT	Unité territoriale de la Vienne	
DRAAF Poitou-Charentes	Jean-Jacques SAMZUN	Service régional de l'économie agricole, de la forêt et de l'environnement	
	Vianney SALAUN		
	Lionel HAY	Pôle forêt - environnement - territoire	
	François LEFEVRE		
	Jean-Pierre HABERT		
DDT de la Charente	Thomas LOURY	Service Eau, Environnement et Risques	
	Jean-Paul DERVIN	Service Eau, Environnement et Risques	
DDT de la Charente-Maritime	Karine BONACINA	Service Eau, Biodiversité et Développement Durable	
	Yann FONTAINE	Unité milieux et biodiversité	
DDT des Deux-Sèvres	Sandra GERARD	Pôle territoire durable	
	Yohanne EPRON	Service forêt	
DDT de la Vienne	Brigitte ANDURAND	Service Urbanisme et Aménagement, Pôle Politiques Publiques d'Aménagement, Subventions, Études	
	Valérie LE VASSEUR	Service Eau et Biodiversité	
	Marie-Dominique MARTIN	Service Eau et Biodiversité	
STAP Charente-Maritime	Robert BOIS	Architectes des Bâtiments de France	
STAP Deux-Sèvres	Pascal PARRAS	Architectes des Bâtiments de France	
Conseil Régional Poitou-Charentes	Jean-François LOUINEAU	Direction Environnement - Agriculture - Eau - Tourisme	
	Pascal BERNARD	Service Paysage - Urbanisme et Habitat Durable	
	Christelle BROCHARD	Service Paysage - Urbanisme et Habitat Durable	
	Séverine HOUSSEAU	Programme Re-Sources	
	Julien MONTEPINI	Programme Re-Sources	
Conseil général de la Charente	Vincent COLAS	Pôle Économie, Environnement et Agriculture	
Conseil général de la Charente-Maritime	Dominique HERENSTERGER	Pôle Aménagement durable et Mobilité	
Conseil général des Deux-Sèvres	Pierre BALLAIRE	Direction de l'Environnement et de l'Agriculture	
	Dominique BROUARD	Direction de l'Environnement et de l'Agriculture	
		Service biodiversité et éducation à l'environnement	
	Jean-Jacques MONTURIER	Direction de l'Environnement et de l'Agriculture	
	Olivier UZANU	Service Aménagements fonciers, énergies, randonnées	
			Aurélié FAFAYE
			Isabelle GAUTIER
Christophe LAURENS	Direction des marchés publics		
Conseil général de la Vienne	Jacques BOUDAUD	Service Développement	
	Bénédicte NORMAND	Service Développement,	
		Direction de l'environnement et de l'agriculture	
	Patrick TRANCHANT	Service Aménagements fonciers	
	Hélène DUFOR	Service Aménagements fonciers	
Parc Interrégional du Marais Poitevin	Valérie NIZET-ROUSSEAU	Paysagiste	
Syndicat Mixte du Pays Mellois	Jean-Paul PERRIGAUD	Chargé de mission "Plan Initiatives Climat Mellois"	
	Delphine MONNET	Pôle développement durable	
	Aurore CHEMINADE	Chargée de mission SCOT et contrats	
Communauté de communes du Pays Loudunais	Vincent AGUILLON	Animateur de Pays	
	Nathalie DUPUIS	Marchés publics	
Ville de Poitiers	Pascal DUBALLET	Service Urbanisme	
	Vincent PELLERIN	Service "Espaces Verts"	
Ville de Niort	Gwenaëlle BISSON	Direction Finances et Marchés Publics	
	Marielle GOLFIER	Direction Urbanisme et Actions Foncières	
	Nelly THIBAUD	Direction Développement Urbain et Habitat	

Réunions de travail sur l'utilisation d'arbres et d'arbustes d'origine locale, organisée par Prom'Haies Poitou-Charentes et l'Ifree, dans le cadre de la "Démarche nationale pour une production certifiée d'arbres et d'arbustes d'origine génétique locale" pilotée par l'Afac-Agroforesteries et soutenue par le Ministère de l'Environnement

Catégorie : "Prescripteurs pour utilisateurs"

*Jeudi 13 mars 2014, de 14h15 à 17h, dans les locaux du Syndicat Mixte du Pays Mellois,
2 place Bujault, 79500 Melle.*

Liste des personnes conviées et participants (en vert)

Thématique	Structure	Nom	Service	
"Eau", "pêche" et "rivers" / "Eau", "pêche" et "rivers"	Agence de l'eau Loire-Bretagne	Olivier RAYNARD	Directeur de la délégation Poitou-Limousin	
		Claude DALLET	Responsable du Service "actions territoriales, agriculture et milieux aquatiques"	
		Séverine FARINEAU	Responsable des opérations territoriales, gestion qualitative, politique agricole et "Clain"	
		Eric LEVESQUE	Responsable secteur Sèvre Nantaise	
	IIBSN - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise	Florence GABORIAU	Directrice	
	Conseil Général de la Vienne	Hélène ETIENNE	Animatrice du SAGE Clain	
	Agence de l'eau Adour-Garonne	Patrick FLOUR	Directeur	
	Unité territoriale Atlantique			
	EPTB Charente - Institut Interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents	Célia LEVINET	Directrice	
	Fédération régionale de pêche	Gilles BRICHET	Administrateur	
	Fédération de Pêche de la Charente	Franck MILOT	Directeur	
	Fédération de Pêche de la Charente-Maritime	Marie ROUET	Directrice	
	Fédération de Pêche des Deux-Sèvres	Anita ROUET-DAVERAT	Directrice	
	Fédération de Pêche de la Vienne	Francis BAILLY	Directeur	
"Agriculture"	Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime	Eric CIROU	Conseiller "paysage" et "haies"	
	Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres	Isabelle DESDORIDES	Responsable des relations territoriales, secteur du Mellois	
		Claire GRIMALDI	Chargée de mission "biodiversité et paysage"	
Chambre d'Agriculture de la Vienne	Chantal DEHALLE	Chargée de mission biodiversité et environnement		
"Chasse"	ONCFS – Dir. Poitou-Charentes Limousin	Thierry CLAUSSE	Directeur	
		Gérard RUVEN	Responsable de la cellule technique	
		Sophie MORIN	Ingénieure	
	Fédération des Chasseurs de la Charente	Fernand PATRIER	Administrateur	
	Fédération des Chasseurs de la Charente-Maritime	Jean-Michel DAPVRL	Directeur	
		Bernard CONTANT	Technicien	
	Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres	Dominique VINCEDEAU	Responsable du service technique	
Fédération des Chasseurs de la Vienne	Maxence RONCHI	Directeur adjoint		
"Paysage"	Conseil Régional Poitou-Charentes	Christelle BROCHARD	Chargée de projet au service « Paysage »	
	Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres	Laurent COUASON	Paysagiste conseil	
		Jean-Philippe MINIER	Responsable de l'Antenne paysage	
		Patrick GUEDON	Antenne Paysage : chargé de mission	
		Baptiste BIDE	Chargé d'études Paysage-Travaux	
	CAUE de la Charente	Pavel LEPKOWSKI	Directeur	
	CAUE de la Charente-Maritime	Michel GALLICE	Directeur	
	CAUE des Deux-Sèvres	Roland COUNIL	Directeur	
	Agence Technique Départementale de la Vienne	Luc CERNIAUT	Directeur	
	Prom'Haies Poitou-Charentes	Allan PERIDY	Technicien "arbres champêtres et agroforesteries"	
Bocage Pays Branché	Etienne BERGER	Directeur		
"Association conseil"	LPO 86	Cyrille POIREL	Animateur "agriculture et biodiversité"	
	CPIE de Gâtine Poitevine	Adèle GAMACHE	Directrice	
	"Forêt"	CRPF Poitou-Charentes	Alain PERSUY	Chargé de mission environnement
			Marcial HOMMEAU	Département des Deux-Sèvres - Ingénieur
Eric SINO			Département des Deux-Sèvres - Technicien	
ALLIANCE Forêts Bois Agence Poitou Val de Loire	Monsieur G. DE LA ROCHETHULON	Directeur Agence Poitou Val de Loire		
CAFSA	Henry CHAPERON	Directeur		
	Frédéric FILET	Technicien forestier		
"Bureaux d'études" et "paysagistes"	Phytolab	Claudia SAVARY	Paysagiste	
	PARCOURS	François SIMON	Paysagiste	
	MANDRAGORE	Lionel HODIER	Paysagiste	
		Pascale BUFFARD	Paysagiste	
	Atelier d'Architecture et de Paysages	Marie-Cécile ALLARD	Paysagiste	
	Atelier du Sablier	Anaïs ESCAVI	Paysagiste	
	Atelier Paysage Landscape	Barthélémy SCHLUMBERGER	Paysagiste	
Géniplant	Jordane ANCELIN	Paysagiste		
"Entrepreneurs du paysage"	GIE Green	Gabriel GRIMAUD	Chargé de Mission Développement Economique	
	EIVE	Thierry PICAUD	Directeur	
	ACTISTART	Laurent MARCHAND	Directeur	
	Brunet Paysage	M. COTHET	Directeur	
	Jardin Passion Paysage	François BIGET	Directeur	
	MB Paysage	Michaël BERGEON	Directeur	
	SVJ Paysage			
Terra Flore				

Réunions de travail sur l'utilisation d'arbres et d'arbustes d'origine locale, organisée par Prom'Haies Poitou-Charentes et l'Ifree, dans le cadre de la "Démarche nationale pour une production certifiée d'arbres et d'arbustes d'origine génétique locale" pilotée par l'Afac-Agroforesteries et soutenue par le Ministère de l'Environnement

Catégorie : "Prescripteurs pour eux-mêmes"

*Jeudi 20 mars 2014, de 14h15 à 17h, dans les locaux du Syndicat Mixte du Pays Mellois,
2 place Bujault, 79500 Melle.*

Liste des personnes conviées et participants (en vert)

Structure	Nom	Fonction / Service
Conseil général de la Charente	Frédéric TOURNEUR	Directeur du service Routes
	Thomas POUSIN	Technicien environnement et bourse aux arbres
	Jérôme FUMÉ	Responsable du suivi des politiques d'entretien des dépendances routières
Conseil général de la Charente-Maritime	Blandine BROUSSARD	Responsable "équipe d'intervention Espaces Naturels Sensibles"
	Yves BUREAU	Responsable cellule paysage
	Caroline ROBIN	Technicienne service espaces naturels sensibles
Conseil général des Deux-Sèvres	Thierry CHOJETTE	Responsable de la Direction de l'Éco-gestion des routes
	Jean-Yves JOLYS	Responsable du service de l'entretien et de l'exploitation de la route
	Anne NIVELLE	Responsable du service "travaux d'infrastructures"
	Denis MARCHAND	Responsable du service "espaces verts"
	Natasha BOUET	Technicienne Espaces Naturels Sensibles 79
	Sabrina LEFEBVRE	Responsable du site du lac du Cébron
Conseil général de la Vienne	Jean-Louis BEAL	Responsable de la Direction des Routes
	Laurence LEGOUÉZIGOU	Chef du service "études et travaux" à la direction des routes
	Benoît MENU	Technicien Espaces Naturels Sensibles 86
ONF	Katia MESSEGER	Paysagiste
Syndicat Mixte Alimentation en Eau Potable 4B	Audrey BRIS	Technicienne
Syndicat Intercommunal de la Dive du Sud	André BARRITAULT	Technicien
ARLA	Jérôme LALLEMAND	Technicien
Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes	Michel BOUTAUD	Responsable du pôle travaux
	Raphaël GRIMALDI	Responsable de l'Antenne Deux-Sèvres
Parc Interrégional du Marais Poitevin	Odile CARDOT	Chargée de mission Environnement
DIRA - Direction interdépartementale des routes Atlantiques	Gilles LACASSY	Responsable du service "Service d'Ingénierie pour l'Exploitation et l'Entretien de la Route"
	Francis BUGEAUD	Responsable du pôle "Entretien du patrimoine routier"
	Laurent KEISER	Responsable du service "d'Ingénierie Routière Poitou-Charentes"
	Aymeric AUDIGE	Responsable du District d'Angoulême
DIRCO - Direction interdépartementale des Routes Centre-Ouest	Roland BONNET	Directeur
	Luc VALETTE	Responsable "Service Qualité, Relations avec les usagers"
	Philippe GAIN	Responsable du District de Poitiers
Ville de Parthenay	Frédéric CROCHET	Responsable du service espaces verts
Ville de Niort	Katia HAMMOUTENE	Chef du service "espaces verts et naturels"
	Bruno CHARRON	
Ville de La Rochelle	Dominique MATHIS	Chargé de mission Qualité Urbaine et Paysage
Ville de Melle	Jean-Luc DENIS	Responsable du service espaces verts
	Pierre JOZELON	Animateur-jardinier
Ville de Ruffec	Pierre JUINIER	Responsable des Services Techniques
	Magaly CHALEIX	Agent au Pôle Environnement
Ville de La Couronne	Gérald BOURINET	Responsable du Service espaces verts
Communauté de communes Vonne et Clain	Lucas POISSON	Directeur
	Claire METAIS	Responsable "environnement et développement durable"
	Pascal GRANIER	Technicien voirie
Lycée Agricole Jacques Bujault	Yann NADAL	Jardinier espaces verts
Lycée Agricole Xavier Bernard	Fabien IUS	Provisseur adjoint
	Gérard LEGOUT	Enseignant en agronomie, responsable du projet Agroforesterie et plantations de haies
COSEA	Luc VANCRAVELYNGHE	Paysagiste
	Marion GOURAUD	Chargée de mission « paysage » et boisement compensateurs
HENNESSY	Sophie GOURBAT	Responsable environnement
	Joffrey CARRE	Chargé de projet environnement
Société LAFARGE Ciments	Patrick VERGNAUD	Chargé de mission environnement et sécurité
GSM Granulats	Martine VIGOUROUX	Chargée de mission Environnement
VALOREM	Thomas NOUGUES	Responsable France Énergie Éolienne Poitou-Charentes
ABO Wind	Maxime LE DAIN	Chargé de mission projets éoliens
WKN France	Julien DECAUX	Directeur opérationnel
	Charles MILLET	Chef de projets éoliens



Montalembert, le 4 mars 2014

Objet : invitation à participer à une réunion de travail sur l'utilisation d'arbres et d'arbustes certifiés d'origine locale

Madame, Monsieur,

Nous vous sollicitons en tant qu'acteur du Poitou-Charentes concerné par les plantations d'arbres ruraux, péri-urbains et de haies, car en tant que prescripteur, vous jouez un rôle de conseil au sein de votre structure. Mais qu'en est-il :

- de la résistance aux agents pathogènes des plants utilisés ?
- de l'intégration dans l'écosystème local de ces corridors ainsi recréés ?
- de l'origine des végétaux utilisés, y compris pour une espèce "sauvage" ?

Dans le cadre d'un appel à projet, le MEDDE (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie) a retenu la proposition de l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries pour mener une démarche nationale pour la production certifiée d'arbres et d'arbustes d'origine locale*. L'Afac-Agroforesteries développe des outils, de la collecte de la graine à l'encadrement juridique, en passant par la traçabilité des sites de récoltes, des graines et des plants.

Un des volets de ce travail concerne également la sensibilisation des acteurs à l'utilisation de ces arbres et arbustes d'origine locale. Le Poitou-Charentes a été choisi comme territoire pilote pour définir des méthodes et des outils permettant de susciter la demande en la matière. Prom'Haies mène cette opération en partenariat avec l'Ifrée (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement).

Nous vous invitons à participer à une réunion de travail :

**Jeudi 20 mars 2014, de 14h15 à 17h,
dans les locaux du Syndicat Mixte du Pays Mellois, 2 place Bujault, 79500 Melle**

Nous voulons, avec vous, identifier les enjeux et les arguments les plus pertinents qui permettraient de sensibiliser un territoire à la problématique de la méconnaissance de l'origine du matériel végétal (graines, boutures des arbres et arbustes). Leur production certifiée sera demain possible, mais le développement de cette filière ne pourra se faire qu'avec une sensibilisation des utilisateurs. Nous souhaitons travailler avec vous, afin de faire émerger cette demande.

Cette réunion du groupe "prescripteurs pour eux-mêmes" doit permettre de remplir deux objectifs :

- Faire le point sur la problématique et ses enjeux.
- Produire ensemble des points de repère pour mieux comprendre le lien entre votre structure et la thématique des arbres et arbustes d'origine locale.

Les éléments élaborés lors de cette réunion feront l'objet de la rédaction d'une synthèse qui sera mise à la disposition du MEDDE.

En parallèle deux autres catégories d'acteurs de cette filière ont été ou seront mobilisés (le 20 février : les "donneurs d'ordres" et le 13 mars : les "prescripteurs pour utilisateurs"). À ce titre d'autres personnes de votre structure ont déjà pu ou pourront être sollicitées. Si vous le jugez opportun, et afin que votre structure soit représentée, vous pouvez également transmettre cette invitation

à l'un de vos collaborateurs.

Avant de vous inscrire, si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Carole Malherbe, à Prom'Haies, au 05 49 07 64 02. Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le coupon ci-joint avant le lundi 17 mars 2014. Cela nous permettra de connaître la diversité des participants et de bien adapter notre réunion à votre profil (liste des personnes invitées à cette réunion dans le courrier ci-joint).

Cordialement.

Pour Prom'Haies Poitou-Charentes
Carole Malherbe, Chargée d'études

*** Arbres et arbustes d'origine locale**

Ce sont des arbres ou des arbustes indigènes, se trouvant à l'intérieur de leur aire de répartition naturelle (poussant de manière spontanée dans la nature). Ils sont originaires d'un territoire donné et sont adaptés aux conditions de sol, de milieux et de climat de celui-ci.

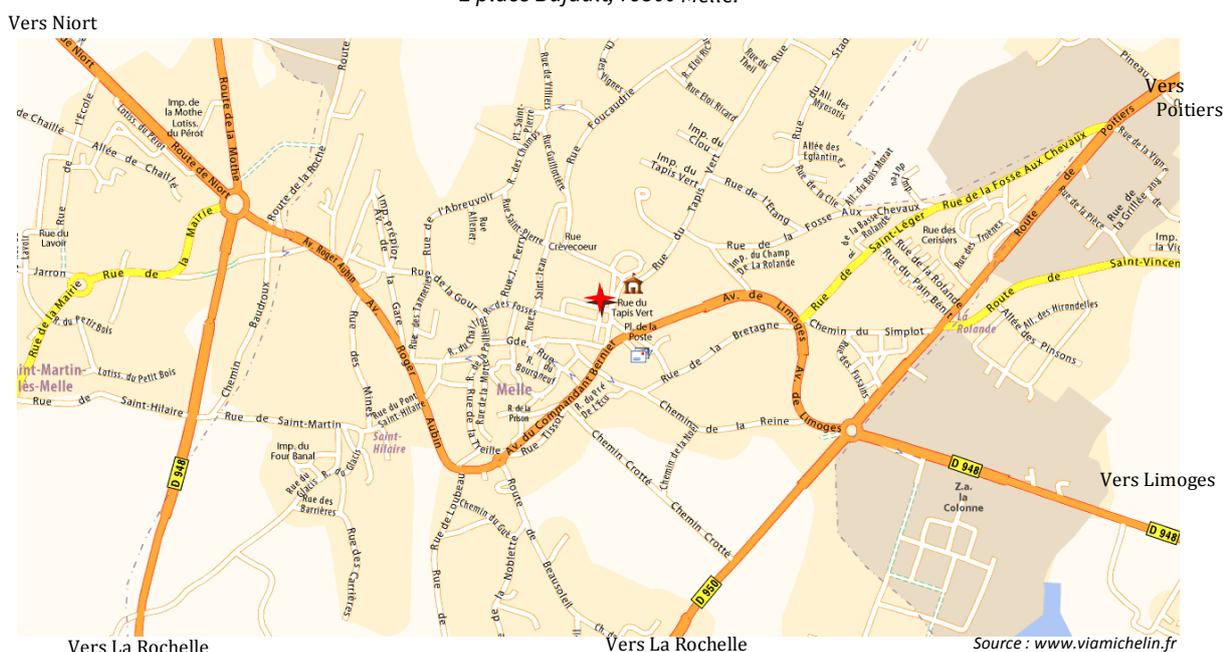


Pour plus d'informations, nos coordonnées :
Prom'Haies Poitou-Charentes
Contact : Carole Malherbe
Tél : 05 49 07 64 02
Fax : 05 49 27 21 99
E-mail : etudes@promhaies.net

REUNION DE TRAVAIL SUR L'UTILISATION D'ARBRES ET D'ARBUSTES D'ORIGINE LOCALE

Catégorie : "Prescripteurs pour eux-mêmes"

Jeudi 20 mars 2014, de 14h15 à 17h, dans les locaux du Syndicat Mixte du Pays Mellois,
2 place Bujault, 79500 Melle.



PARTICIPATION

REUNION DE TRAVAIL SUR L'UTILISATION D'ARBRES ET D'ARBUSTES D'ORIGINE LOCALE

Jeudi 20 mars 2014 - Catégorie : "Prescripteurs pour eux-mêmes"

À retourner avant le lundi 17 mars 2014 à Prom'Haies (coordonnées ci-dessus)

Mme, M. Structure :

Fonction :

Tél : Mail :

Adresse postale

.....

Assistera à cette réunion

N'assistera pas à cette réunion

Ne pourra pas assister mais souhaite être informé des suites de cette démarche



Métoplans construits lors des réunions de travail

Réunions de travail sur l'utilisation d'arbres et d'arbustes d'origine locale, organisée par Prom'Haies Poitou-Charentes et l'Ifree, dans le cadre de la "Démarche nationale pour une production certifiée d'arbres et d'arbustes d'origine génétique locale" pilotée par l'Afac-Agroforesteries et soutenue par le Ministère de l'Environnement

Question posée aux participants : Selon vous, le recours aux arbres et arbustes d'origine locale, qu'est-ce que cela apporte ? Quels problèmes cela pose ?

Consigne : "on distribue des papiers A5 aux participants. Chacun doit noter individuellement une idée suffisamment précise pour pouvoir être relue dans plusieurs semaines, suffisamment lisible pour être lue de loin par tous."

Catégorie : "Donneurs d'ordres"

Remarque : pour cette réunion, le classement thématique a été réalisé ultérieurement à la réunion et n'a pas été validé par les participants.

+++++++ AVANTAGES +++++++

Approche génétique :

Possibilités de pérennité dans la reproduction des essences
Pérennité de l'espèce
Pas de risque de pollution génétique
Limite la pollution génétique

Approche écosystémique :

Cohérence avec la faune locale
Appartenance à l'écosystème en place
Biodiversité et corridors écologiques

Approche sanitaire :

Meilleure résistance sanitaire
Meilleure résistance des espèces -> du système vivant
Limite les risques de développement d'espèces invasives
Résistance, pérennité de la plantation et donc de l'investissement

Approche écologique, environnementale et scientifique :

Empreinte carbone restreinte par la réduction du transport
Apport de nouvelles connaissances botaniques
Conservatoire de variétés emblématiques

Approche économique :

Privilégie les circuits courts avec tous les avantages en termes de Développement Durable
Exploitation économique durable sur le territoire
Développement d'une économie locale
Emplois locaux non délocalisables
Pérennité de l'économie
Économie de transport des arbres
Image "green-washing" avec une réalité derrière
Pouvoir avoir des listes à préconiser aux planteurs et disposer de distributeurs

Approche sociale :

Apport d'un nouveau regard sur l'identité d'une région
 Valorise une identité locale / territoriale
 Adaptation au territoire
 Adaptation à l'histoire locale (aspect culturel)
 Retour aux sources
 Identité du territoire
 Transmission, éducation

Approche paysagère :

Valorisation paysagère du territoire
 Intégration paysagère
 Garantie d'intégration paysagère
 La reconnaissance d'un paysage ordinaire
 Identité paysagère, mémoire locale : aspect humain et implication du public local

Approche pédo-climatique :

Garantie d'adaptation des essences à la station = garantie de longévité
 Meilleure adaptation aux conditions locales donc meilleure résistance
 Adaptation essence / station
 Adaptation des espèces à leur écosystème
 Adaptation au milieu (sol)
 Adaptation au climat
 Efficacité par rapport au climat

Approche temporelle :

Garantie de longévité
 Meilleure pérennité des plantations

----- **INCONVENIENTS** -----

La filière, émergence et difficultés :

Manquent : fournisseurs et filière organisée
 Mettre en place des filières locales (pépi)
 Déploiement à grande échelle difficile = concrétisation
 Déficit d'approvisionnement
 Pénurie de plants
 Disponibilité (quantité, délai)
 Problèmes de disponibilité de graines
 Traçabilité
 Concurrence entre structures et commerce pour la fourniture de plants

Difficulté à définir des territoires :

Territoire identifié et localisé : surface et limites ?
 À quelle échelle peut-on parler de "local" ?

Intensification de la production :

Dérive de production intensive d'arbres et arbustes d'origine locale
 Retomber dans une logique intensive ou "économique"
 Attention à l'exclusivité : repli + limite de l'évolution et trop grand interventionnisme

Incertitudes scientifiques :

On s'interdit l'introduction de nouvelles essences peut-être plus adaptées dans la perspective de réchauffement climatique
 Apporter du non local peut permettre des brassages génétiques avec ce qui est local (amélioration résistance...)
 Une essence locale adaptée aujourd'hui le sera-t-elle demain ?
 Risque de perte de variabilité et brassage génétique
 Diminution de la biodiversité ?
 Aspect qualitatif : dégradation des essences ?
 Aspects sanitaires : risques augmentés ?
 Attention aux essences devenues locales mais à caractère invasif

Freins administratifs et financiers :

Distorsion de concurrence
 Obligation de résultat et non de moyens
 Pb = la mise en conformité par rapport au CMP (accès libre à tous les candidats)
 Mise en cohérence du code des marchés publics pour éviter risque de contentieux (principe d'égalité des candidats). Coût.

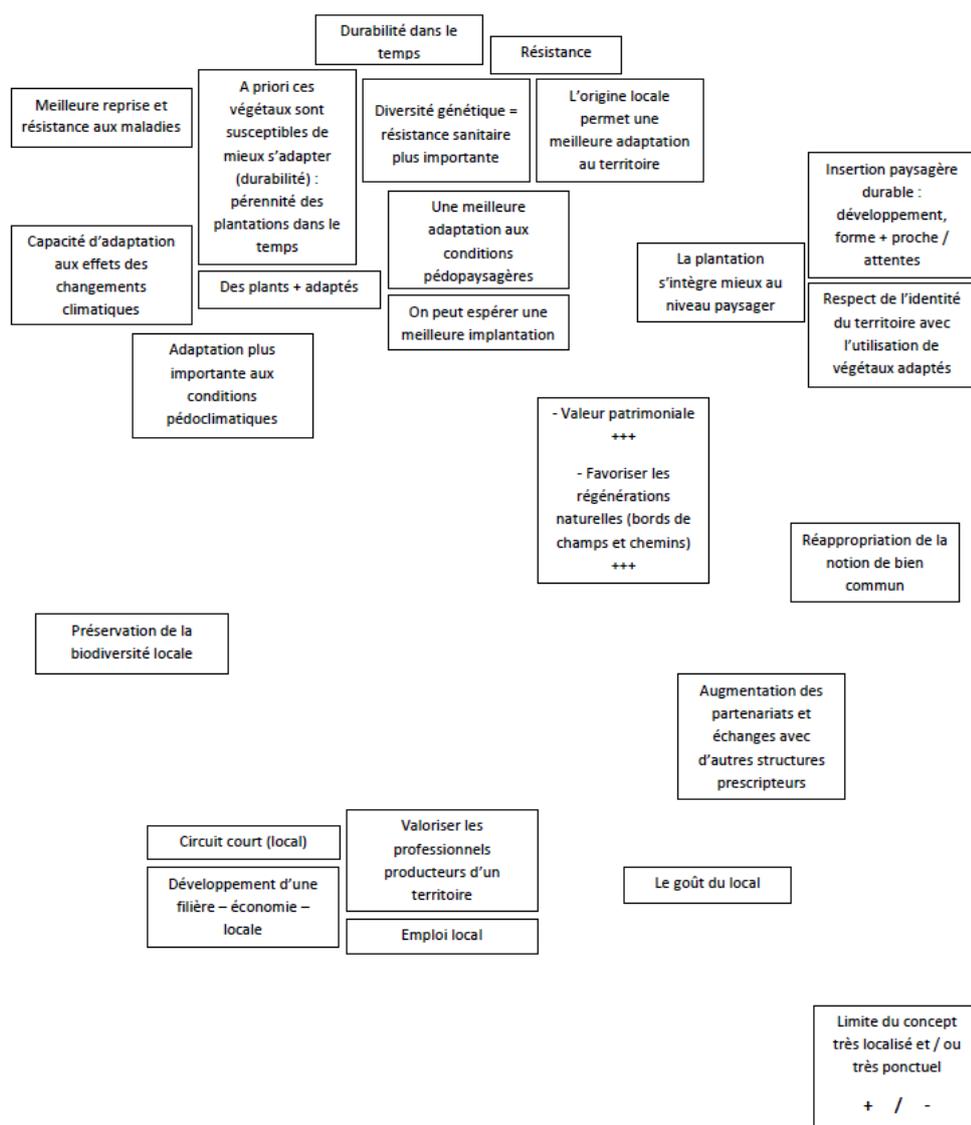
Réunions de travail sur l'utilisation d'arbres et d'arbustes d'origine locale, organisée par Prom'Haies Poitou-Charentes et l'Ifree, dans le cadre de la "Démarche nationale pour une production certifiée d'arbres et d'arbustes d'origine génétique locale" pilotée par l'Afac-Agroforesteries et soutenue par le Ministère de l'Environnement

Catégorie : "Prescripteurs pour utilisateurs"

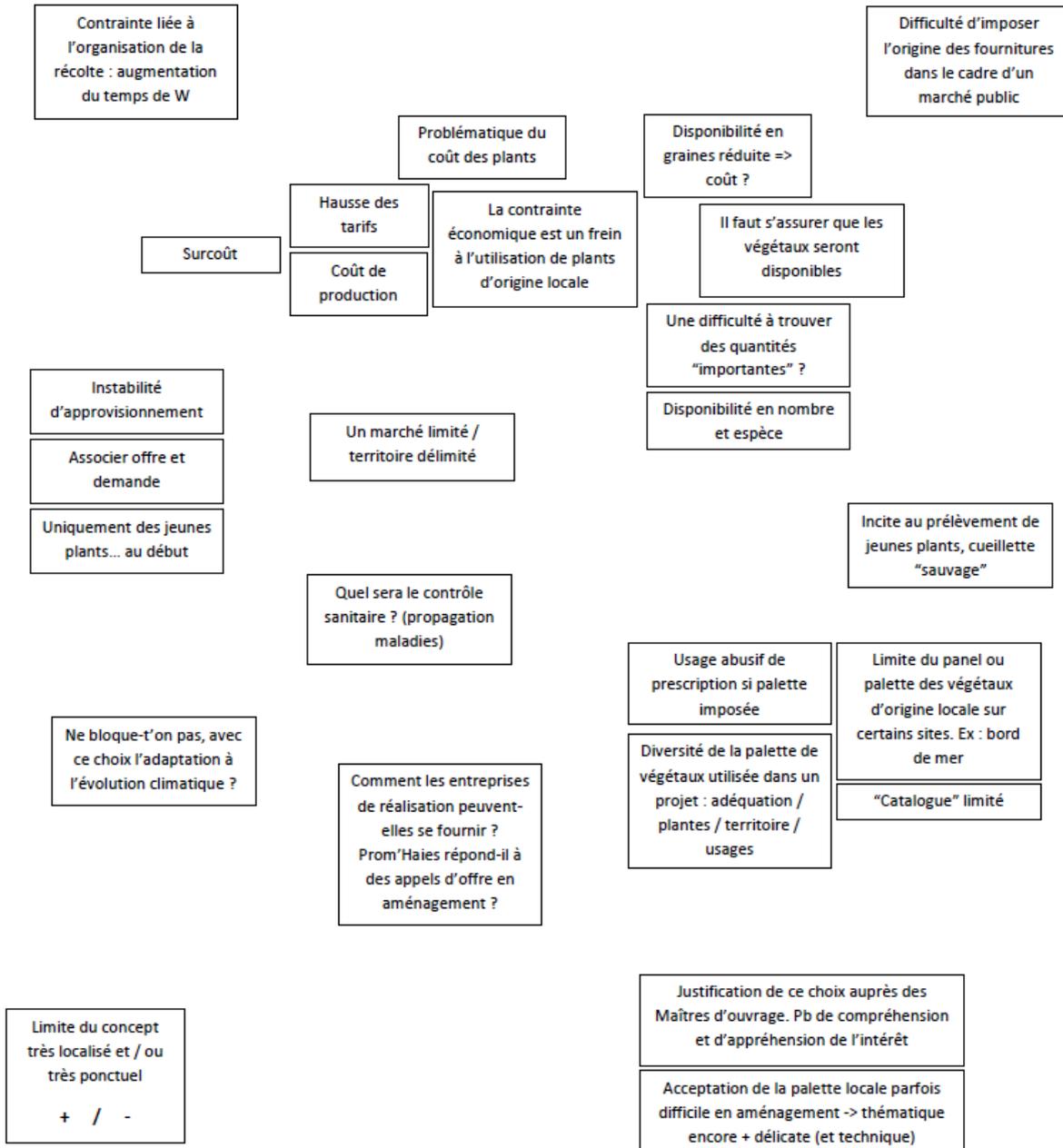
Remarque : Les participants ont ensuite placé leurs papiers en deux groupes :

- Arbres et arbustes d'origine génétique locale : quels effets positifs ?
- Arbres et arbustes d'origine génétique locale : quels contraintes ? Quels problèmes ?

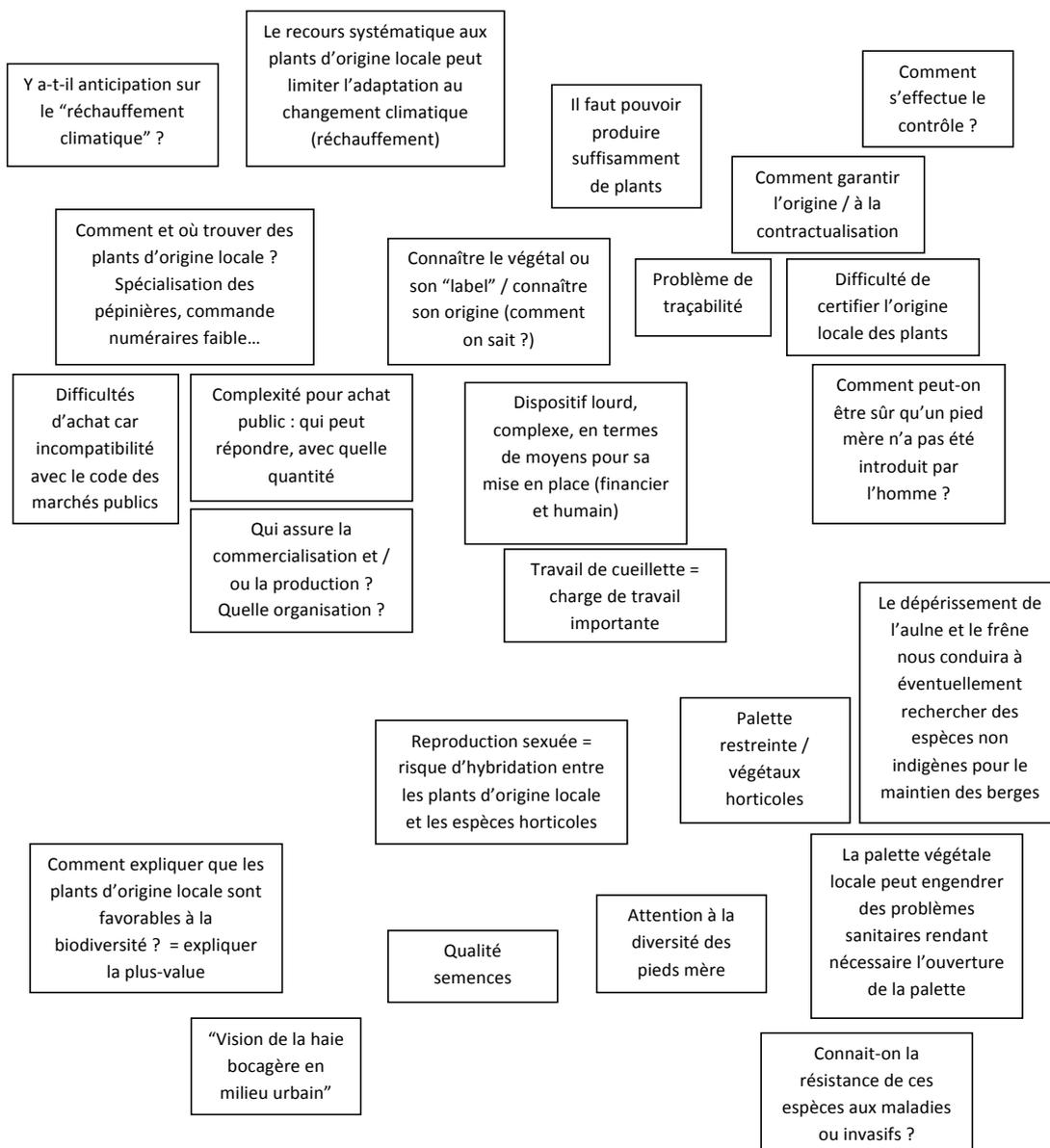
Arbres et arbustes d'origine génétique locale : quels effets positifs ?



Arbres et arbustes d'origine génétique locale : quels contraintes ? Quels problèmes ?



Arbres et arbustes d'origine génétique locale : quels contraintes ? Quels problèmes ?





Dossier de presse

Pilote de dispositifs participatifs,
un nouveau métier !



Sommaire

- ✓ Le communiqué de presse 1
- ✓ Présentation de l'Ifrée et de l'Aten2
- ✓ Article de presse
 - 1. Article de presse « court »..... 3
 - 2. Article de presse « long » 4 à 9
- ✓ Partenaire de la formation 10
- ✓ Annexes : Eléments visuels Cf. pièce jointes
 - Plaquette de la formation
 - Bandeau de la formation
 - Visuels « Table ronde et travail en équipe »



Communiqué de presse



« Pilote de dispositifs participatifs : Ingénierie de la concertation et de la consultation appliquée au développement durable et à la gestion des espaces naturels » dans les locaux du réseau CANOPE de Niort (79).

1ère formation professionnelle de longue durée ...

Pour répondre aux enjeux de la transition écologique et du développement durable, les dispositifs participatifs se généralisent. On les retrouve dans différents cadres tels que : les Agendas 21, les chartes de territoires, les démarches de responsabilité sociétale des entreprises et des organisations (RSE, RSO), les outils d'aménagement (PLU - PADD), les programmes de gestion concertée des ressources (biodiversité, énergies, eau...) et des milieux (site Natura 2000, espaces naturels sensibles, Trame verte et bleue...).

Le nombre croissant et la diversité des organisations concernées par ces dispositifs participatifs (entreprises, collectivités, associations, établissements publics...) nécessitent l'intervention de professionnels en capacité de les mettre en œuvre.

C'est pourquoi l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (Ifrée) et l'Aten (Pôle de ressources et compétences pour la nature) proposent une toute nouvelle formation longue (490 heures) centrée sur l'acquisition des compétences « clés » nécessaires à la préparation et à l'animation des dispositifs participatifs qui débutera au mois de septembre 2015.

CONTACT PRESSE

L'Ifrée :

Raoul Girand, formateur : raoul.girand@ifree.asso.fr

Marie Eraud, formatrice : marie.vivien@ifree.asso.fr

L'Aten :

Jean-Christophe Coutaud, chargé de mission formation : jean-christophe.coutaud@espaces-naturels.fr

1



L'Ifrée

L'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement est une structure associant étroitement la Région Poitou-Charentes, les services de l'Etat et les associations du Poitou-Charentes.

Sa vocation est d'être un outil au service des acteurs « relais » (salariés et bénévoles associatifs, élus et techniciens des collectivités locales, agents des services de l'Etat) dans les domaines de l'éducation à l'environnement et du développement durable.

L'Ifrée intervient depuis plus de dix ans auprès des collectivités, des associations et des entreprises pour :

- accompagner la préparation et la mise en œuvre de démarches participatives (développement durable, dialogue territorial, concertation...)
- former et mettre en réseau les acteurs.



L'Aten

Le Pôle de ressources et compétences pour la nature est un groupement d'intérêt public constitué en 1997. Il réunit des établissements publics et privés, soit 21 têtes de réseaux et organismes responsables de la gestion de la nature et de la protection de la biodiversité.

Son objectif est de contribuer à la sauvegarde des espaces et du patrimoine naturels, par la mise en réseau et la professionnalisation des acteurs en France et à l'international.

A travers 4 missions :

- Rassembler, structurer et diffuser avec les réseaux de professionnels, les connaissances et les méthodes pour la gestion durable des espaces naturels ;
- Développer des outils de planification, de gestion concertée et d'évaluation à l'usage des gestionnaires d'espaces naturels directs ou maîtres d'ouvrages ;
- Promouvoir la filière professionnelle des espaces naturels ;
- Animer les réseaux techniques et faciliter les échanges inter-réseaux.

2

Article de presse

1. Article de presse « court »

L'animation de démarches participatives et citoyennes, c'est un métier !

Trame verte et bleue, réhabilitation d'un centre bourg, amélioration de la qualité d'un cours d'eau, chartes de territoires... en appellent au dialogue et à la concertation entre les acteurs concernés et avec la population. Concevoir et animer ces démarches « participatives » nécessitent un large spectre de compétences, sans lequel les attentes seront déçues.

A partir de septembre 2015, l'Ifrée (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement) et l'Aten (Pôle de ressources et compétences pour la nature) proposent la première formation professionnelle continue de longue durée pour ce qui apparaît de plus en plus comme un métier en émergence.

2. Article de presse « long »

L'animation de démarches participatives et citoyennes : c'est un métier !

Une nouvelle formation professionnelle continue de
« Pilote de dispositifs participatifs »
débutera au mois de septembre 2015

Pour la première fois, une formation longue continue permettra aux animateurs de dispositifs participatifs, mis en œuvre sur les territoires, d'approfondir leurs pratiques. Initiée par l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement, l'Ifrée, en partenariat avec le Pôle de ressources et compétences pour la nature, l'Aten, elle débute en septembre 2015. Pourquoi a-t-elle été mise en place ? Voici quelques éléments de réponse.

1) Un contexte réglementaire et des attentes nouvelles de la société

Ce qui a amené l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement, l'Ifrée, à imaginer une formation continue longue en ingénierie de la consultation et de la concertation, c'est avant tout un constat : les dispositifs, les outils qui ont pour objet ou qui intègrent la participation et la concertation se généralisent et se professionnalisent : Agenda 21, conférences de citoyens, chartes de territoires, Contrats Locaux Initiatives Climat, etc.

Ceci est dû à la conjonction de plusieurs facteurs :

- un nombre croissant de prérogatives législatives et réglementaires allant dans ce sens : déclaration de Rio en 1992, Directive cadre européenne sur l'eau en 2000, convention d'Aarhus en 2002, organisation territoriale (PLU, SCoT...)

« Nous rencontrons de plus en plus de professionnels, d'agents et d'animateurs de territoire à qui il est demandé de mettre en œuvre de la participation. Les exemples ne manquent pas : mise en œuvre de la Trame verte et bleue, de site Natura 2000, d'un Agenda 21, création d'un Parc Naturel Régional... » Francis Thubé, directeur de l'Ifrée

- une sensibilisation plus grande des citoyens en faveur d'une transition écologique,
- une attente de leur part pour être davantage impliqués dans les dispositifs mis en œuvre sur leur territoire,
- et enfin, des enjeux -eau, urbanisme, environnement...- qui touchent un grand nombre de citoyens et d'acteurs aux intérêts et aux besoins parfois très différents et dont il faut néanmoins tenir en compte.

Les attributions du ministre de l'Écologie nommé en avril 2014 confirmait cette tendance. Le décret d'avril 2014¹ stipule à ce sujet que le ministre doit contribuer « au développement de la politique destinée à associer les citoyens à la détermination des choix concernant les projets ayant une incidence importante sur l'environnement » et « au développement de l'éducation, de la formation et de l'information des citoyens en matière d'environnement ».

4

¹ Décret n° 2014-401 du 16 avril 2014 relatif aux attributions du ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie.

Petite histoire de la participation et de la concertation

Dans les années 60, associations et habitants ruraux s'organisent pour « Vivre et travailler au pays » via la création d'emplois et d'activités.

Les années 70 voient émerger des approches par projet via des pratiques d'animation de groupes et des outils comme le diagnostic participatif. Les groupes locaux impliqués refusent les cloisonnements sectoriels, s'opposent aux initiatives descendantes, s'attachent à la dimension locale, quitte à s'isoler. L'arrivée des politiques de développement rural et leur prise en main par les élus et les organisations professionnelles étioient ces mouvements, qui auront néanmoins laissé une forte empreinte dans la façon de concevoir le développement local et dans les pratiques des animateurs.

C'est en milieu urbain, à la fin des années 60, que s'expriment véritablement les premiers signes de la démocratie participative. Ceci en opposition aux élus qui s'appuient sur la mobilisation populaire pour accéder au pouvoir et se dispensent ensuite d'associer les citoyens à la gestion municipale. Ces revendications participatives prennent place dans les partis politiques, puis trouveront une réelle traduction dans la législation à partir des années 90-2000, non sans réticence de nombreux élus.

Dans les années 70, la création du ministère de l'Environnement et une large diffusion des préoccupations écologiques, lancent aussi les premières pratiques de concertation à ce sujet. Au cours des deux décennies suivantes, le secteur de l'environnement se révèle comme un puissant facteur d'émergence de nouvelles dynamiques et un domaine moteur en matière d'application des principes de la concertation.

Sources : *Éléments extraits du Guide pratique du dialogue territorial, Philippe Barret, avec la collaboration de Pierre-Yves Guihéneuf. Ed. de l'Aube. 2011.*

2) Des pratiques participatives en nette progression et qui interrogent la gouvernance territoriale

Au fil des années, l'Ifrée et l'Aten, partenaires, ont constaté une augmentation des démarches participatives et une diversité croissante des acteurs impliqués.

Depuis sa création, en 1995, l'Ifrée forme des professionnels, accompagne des territoires et des entreprises et produit des ressources pédagogiques. Ses interventions doivent permettre au plus grand nombre de comprendre les enjeux environnementaux et de mettre en œuvre des démarches de développement durable participatives.

Au fil de toutes ces années, l'Institut a observé des évolutions dans ce domaine. Il a ainsi remarqué que l'augmentation des démarches participatives -voulues ou prescrites-, mises en œuvre sur les territoires, s'accompagnait d'un nombre et d'une diversité croissante d'acteurs impliqués : collectivités, associations, citoyens, entreprises... Le Pôle de ressources et compétences pour la nature, l'Aten, partenaire de la formation (voir p.6) partage ces mêmes constats. Les 5 000 professionnels des 21 organismes de gestion de la nature et de la protection de la biodiversité qu'il regroupe, sont de plus en plus sollicités pour animer des processus participatifs. Leurs métiers changent. Il ne s'agit plus seulement d'élaborer des plans de gestion sur un territoire entre experts et élus locaux. Aujourd'hui, il faut les relier à d'autres acteurs, dispositifs et/ou structures qui, de près ou de loin, peuvent être concernés par la gestion de l'espace protégé : urbanisme, eau, etc.

« Les collectivités territoriales ont de plus en plus d'attentes vis à vis des questions environnementales, qu'elles souhaitent intégrer au cœur de leurs missions d'aménagement du territoire. » et « Dans les métiers de la biodiversité, il faut des spécialistes mais cela ne suffit plus. À l'avenir, nous aurons de plus en plus besoin de professionnels, avec un profil généraliste, qui soient en capacité de faire des ponts entre différentes thématiques, de comprendre les jeux d'acteurs et d'apporter une vision transversale des dossiers. » Xavier Gayte, directeur de l'Aten.

5

Ces démarches ne sont plus seulement le fait de politiques publiques ou de dynamiques associatives. Dans les entreprises, elles impliquent salariés et dirigeants. Sur un territoire ou une thématique, elles font travailler ensemble plusieurs entreprises sur des projets communs de formation, de recyclage des déchets, etc. via les Pôles de compétitivité ou les clusters, par exemple. D'autres thématiques, comme la santé, sont également concernées par ces démarches participatives. Leur généralisation n'est donc pas un phénomène isolé ou ponctuel. Elle traduit, selon l'Ifreé, une évolution profonde qui s'opère au sein de la société, sur un plan individuel et collectif. Les pratiques de gouvernance doivent intégrer ces évolutions, pour se tourner vers davantage de participation, afin de prendre en compte la diversité des besoins et des situations.

Le préambule de l'ouvrage « Démocratie participative, guide des outils pour agir » (à télécharger [en cliquant ici](#)) de la Fondation Nicolas Hulot, résume bien ce nouvel enjeu : *Pour la Fondation Nicolas Hulot, la démocratie écologique permet de répondre aux problèmes écologiques contemporains tout en garantissant le respect des droits humains fondamentaux et en assurant la participation de toutes les composantes de la société à la définition des solutions. La démocratie écologique permet d'envisager la société au-delà de la société de l'Homme. La conception de la démocratie ne doit donc pas seulement se résumer aux institutions et aux élections.*

3) Une nécessaire appropriation du processus participatif

Participer n'est pas seulement communiquer. Les processus de participation doivent répondre à un certain nombre de conditions et d'exigences. C'est là tout l'enjeu de la nouvelle formation.

Pour répondre à ces nouveaux besoins ou prérogatives vers davantage de participation, il faut déjà s'entendre sur le sens de ce mot. De par son expérience avec les territoires, l'Ifreé remarque, par exemple, que beaucoup de décideurs confondent participation et communication. Ils ont tendance à adopter la posture : « on décide et on informe ensuite ». D'autres pensent qu'il faut à tout prix parvenir à mettre tout le monde d'accord. Pour l'Ifreé, la participation, ce n'est pas cela. Selon l'Institut, elle consiste à faire prendre connaissance d'un sujet aux citoyens et aux acteurs concernés, puis à entendre les différents points de vue et besoins de chacun -qui peuvent être opposés- et ensuite à trouver des réponses les plus appropriées au plus grand nombre.

« Il peut y avoir des appréhensions lorsqu'on débute une concertation et qu'on réunit autour de la table des intérêts parfois opposés. Mais c'est en participant, qu'on apprend à participer. Les personnes présentes font connaissance, entendent le point de vue des uns et des autres. Cette écoute enrichit leur vision des choses. Cela leur permet d'appréhender des aspects d'une problématique auxquels ils n'avaient pas forcément pensé avant. Ils passent progressivement d'une posture de prise de position à celle d'une prise en compte des besoins. Un processus de participation ne cherche pas à changer les positions des uns et des autres, mais à établir un dialogue en vue d'aboutir à une ou des solutions acceptables et applicables par le plus grand nombre. Plus il y a de monde autour de la table, plus la solution trouvée sera appropriée aux besoins de chacun et à l'enjeu recherché. » Francis Thubé, directeur de l'Ifreé.

Les cours d'eau, par exemple, sont souvent sources de tension entre, d'un côté, des gestionnaires qui souhaiteraient retirer des obstacles comme les barrages et, de l'autre, des kayakistes qui revendiquent leur maintien. Une écoute et un dialogue peuvent aboutir à des solutions alternatives : une circulation des kayakistes à des périodes bien déterminées dans l'année, par exemple. L'expérience de l'Ifrée démontre que ces processus de participation ne mènent pas vers des décisions trop consensuelles qui ne feraient pas évoluer le cours des choses, comme on pourrait le croire. Au contraire, elles favorisent une meilleure appropriation des décisions prises dans la concertation, par ceux qui vont en être destinataires ou qui les mettront en place.

De l'information à la co-décision

Un processus de participation n'est toutefois efficace que s'il répond à deux conditions essentielles :

- La première est qu'il doit arriver au bon moment. Si les décisions sont déjà prises et qu'il ne reste plus rien à discuter, si les marges de manœuvre pour les faire évoluer sont trop étroites, voire inexistantes, la participation n'a plus d'utilité.
- La seconde condition est que le processus doit répondre à un réel enjeu - routes, eau... - car ces processus demandent du temps et de l'énergie à tous ceux qui y participent.

Il existe également différents niveaux de participation qui vont de l'information ou de la consultation pour avis, jusqu'à la concertation, la co-construction voire la co-décision. À partir du moment où les règles et les limites participatives sont posées dès le départ et connues des personnes qui y participeront, elles sont mieux acceptées par ces dernières.

« Dès le départ, il est important de décider qui va être invité à participer, jusqu'à quel stade et quel résultat. Il est fréquent de voir des situations où les décideurs ne savaient plus jusqu'où aller dans cette participation. Le ou les animateurs doivent par conséquent maîtriser ces concepts. » Francis Thubé, directeur de l'Ifrée

Dans tous les cas de figure, la participation permet d'élargir la vision et d'alimenter les réflexions des élus, experts et décideurs. En mettant davantage de monde autour de la table, les solutions apportées auront plus de chances d'aboutir avec un minimum de tensions.

4) La formation longue continue « Pilote de dispositifs participatifs » : une première en France

De plus en plus sollicités pour animer des processus participatifs, les chargés de mission, agents de collectivités, élus peuvent se trouver démunis. Ils ne doivent pas seulement mettre en place une méthodologie participative mais aussi parfois, changer certaines de leurs habitudes professionnelles. C'est à ces besoins que répond la formation « Pilote de dispositifs participatifs ».

Engager des acteurs, un territoire, une entreprise, dans un processus de participation peut être complexe. Cela nécessite des compétences et des aptitudes particulières de la part de la personne en charge de l'animation. Celle-ci va devoir aider à identifier les enjeux de cette participation, faire exprimer les besoins au-delà des clivages afin d'arriver à construire les solutions. La solution trouvée n'est pas tout-à-fait celle défendue au départ. Il doit favoriser l'écoute, le dialogue, avoir une vue globale... Il doit savoir piloter la co-construction de propositions et la délibération avec l'ensemble des acteurs concernés, aussi divers soient-ils.

7

C'est tout cela qui sera abordé dans la nouvelle formation que propose l'Ifrée. Elle résulte de plus de dix ans d'expérience dans l'accompagnement des chargés de mission et des agents impliqués dans des processus de participation dans les domaines du développement durable.

« La formation est le résultat d'un travail collectif qui a mobilisé l'ensemble de l'équipe de l'Ifrée dans l'analyse du contexte et des besoins de formation émergents. Elle résulte de nombreux entretiens menés auprès de partenaires les plus divers : responsables de structures d'éducation à l'environnement, élus, chargés de mission des collectivités locales... auprès de qui l'Ifrée a pu tester et enrichir ses hypothèses de travail. » Francis Thubé, directeur de l'Ifrée

Une formation longue qui permet d'approfondir chaque étape

La principale particularité et nouveauté de la formation réside dans sa durée. Il existe de nombreuses formations continues dédiées à la concertation et à la participation. Seulement, aucune d'entre elles ne propose de cursus longs, permettant d'approfondir chaque étape -préparation, animation et évaluation des dispositifs d'information, de consultation et de concertation- et surtout d'opérer à un changement de posture professionnelle.

Sur les 490 heures que compte la formation, 250 à 350 heures (soit une semaine par mois) organisées en 16 modules se déroulent dans les locaux de l'Ifrée, à Niort dans les Deux-Sèvres, entre septembre 2015 et juillet 2016. S'ajoutent à cela, 140 heures d'ingénierie réparties sur 4 semaines, consacrées à la réalisation d'une mission sur son lieu de travail ou dans une autre structure.

Cette pédagogie active prend appui sur des études de cas et des mises en situation. Elle mobilise l'intervention de professionnels et d'experts reconnus et accompagne personnellement les participants lors de la réalisation d'interventions dans leur contexte professionnel.

Cette formation ambitieuse, permettra de répondre à des besoins non couverts de professionnels en capacité de mettre en œuvre des dispositifs participatifs. Elle est ouverte sur dossier et entretien, aux professionnels -salariés et demandeurs d'emploi- de toute la France, qui possèdent déjà une expérience et une pratique de l'animation.

Un partenariat privilégié

L'autre nouveauté de la formation est son « co-portage » par le Pôle de ressources et compétences pour la nature (Aten), groupement d'intérêt public créé en 1997, à l'initiative du ministère chargé de l'Environnement et qui réunit 21 organismes responsables de la gestion de la nature et de la protection de la biodiversité. Il regroupe 5 000 professionnels travaillant à la sauvegarde des patrimoines naturels, qui sont amenés à animer de plus en plus de dispositifs participatifs.

« Les formations de l'Aten répondent toujours à des besoins en échos aux demandes du terrain. Or, nous sentions des attentes pour des formations plus longues que celles que nous proposons habituellement, qui durent en moyenne une semaine. Les professionnels de notre réseau ressentent le besoin de temps pour changer d'habitudes professionnelles et pour comprendre des dispositifs, des jeux d'acteurs et des interactions d'enjeux de plus en plus complexes et diversifiés. Cette formation longue et qualifiante s'adressera en priorité à des professionnels d'encadrement, chargés de coordonner des missions, de donner des clés de lecture et de compréhension à leurs collègues. » Xavier Gayte, directeur de l'Aten.

8

Contact :

Ifrée,

Mission formation,

Raoul Girand, Marie Vivien,

405, route de Prissé la Charrière,

79360 Villiers en Bois.

Tél. : 05 49 09 92 10.

Site : www.ifree.asso.fr

Vous y trouverez des informations précises sur la formation ainsi que le bulletin d'inscription téléchargeable.

Aten,

Mission formation

Jean-Christophe Coutaud

jean-christophe.coutaud@espaces-naturels.fr

Partenaires de la formation

- Partenaires institutionnels de l'Ifrée

Région Poitou-Charentes



DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement)



- Partenaire technique de la formation

Réseau de création et d'accompagnement pédagogique de l'Académie de Poitiers



10

Exemple de communiqué de presse

Apprendre à piloter des dispositifs participatifs

Trame verte et bleue, réhabilitation d'un centre bourg, amélioration de la qualité d'un cours d'eau, chartes de territoires... en appellent au dialogue et à la concertation entre les acteurs concernés et avec la population. Concevoir et animer ces démarches « participatives » nécessitent un large spectre de compétences, faute desquelles les attentes seront déçues.

A partir de septembre 2014, l'Ifree (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement) propose la première formation professionnelle continue de longue durée pour ce qui apparaît de plus en plus comme un métier en émergence.

En savoir plus :

Raoul Girand : 05 49 09 92 10

<http://ifree.asso.fr>

Exemple de mail d'annonce d'une conférence en ligne

Lors d'une conférence en ligne, l'Ifrée vous donnera l'occasion de découvrir sa formation « Ingénierie de la consultation et de la concertation appliquée à la transition écologique vers un développement durable » qui débutera à l'automne prochain.

Cette conférence en ligne se déroulera **le vendredi 6 juin à 13h00**.

C'est quoi une conférence en ligne ?

- Vous assistez en direct à la présentation vidéo de la formation par un responsable de la formation (objectifs, contenus, compétences visées, ...).
- Vous pouvez écrire vos questions en direct au travers du tchat, le modérateur les transmettra en direct à l'intervenant.

C'est quand ?

- **Vendredi 6 juin à 13h00** (vous pourrez la quitter à tout moment mais ne manquez pas le début !).
- Pour cette conférence, prévoir 25 minutes de présentation et 20 minutes de questions-réponses.

Comment y assister ?

- Inscrivez-vous sur [ce formulaire](#).
- Vous recevrez 3 mails : une confirmation, une information de cette conférence en ligne et un rappel avant le jour J.
- A partir d'un ordinateur ou de votre smartphone connecté à Internet (cf. informations pratiques en bas de ce mail), vous pouvez voir et entendre la conférence en ligne, poser vos questions en direct.
- Vous pourrez la quitter à tout moment mais ne manquez pas le début, un modérateur sera là pour vous aider si vous avez des problèmes techniques.

N'hésitez pas à nous joindre pour tout renseignement.

En espérant que cette proposition vous donne envie de vous connecter.

Cordialement.

NB: Informations pratiques

Cette présentation se fera avec le concours technique de l'Espace Mendès France voici quelques informations pratiques :

Avec un ordinateur

Pour y assister, vous devez disposer d'un ordinateur connecté à l'Internet, avec le son convenablement configuré (sortie haut-parleur ou casque), d'un navigateur Internet récent (Internet Explorer, Firefox, Opera, Chrome...) équipé du logiciel Flash (ce qui est en général le cas) et d'une extension d'Adobe Acrobat Connect Add-in qui s'installe très facilement lors de la première connexion. Préalablement, surtout si vous n'avez jamais assisté à une conférence en ligne avec l'ordinateur que vous utiliserez, vous pouvez tester votre installation en suivant ce lien :

https://admin.acrobat.com/common/help/fr/support/meeting_test.htm

Le cas échéant, ce test vous proposera d'installer sans frais l'extension Adobe Acrobat Connect.

Avec un smartphone ou une tablette

Il est nécessaire d'installer l'application qui correspond à votre système.

- *I-phone, I-pad : Adobe Connect Mobile*
- *<http://itunes.com/apps/AdobeAcrobatConnectProMobile>*
- *Android : Adobe Connect Mobile*
- *<https://market.android.com/details?id=air.com.adobe.connectpro>*

Marie VIVIEN

Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement

405 route de Prissé-la-Charrière

Forêt de Chizé

79360 VILLIERS-EN-BOIS

Chargée de mission formation

Standard: 05 49 09 64 92

Portable: 06 30 09 18 79

Ligne directe: 05 49 09 96 94

marie.vivien@ifree.asso.fr



Déclaration d'autorisation de droit à l'image du film vidéo de témoignage sur la problématique des arbres et arbustes d'origine génétique locale

« Démarche nationale pour une production certifiée d'arbres et d'arbustes d'origine génétique locale »

Je soussigné (e) (nom de la personne),
accorde à titre gracieux à l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries - dont les locaux sont situés 3, la pépinière - Pôle de l'arbre ; route de Redon ; 44290 Guéméné Penfao - la permission d'utiliser la vidéo de témoignage « En quoi la problématique des arbres et arbustes d'origine génétique locale me concerne ? » dans laquelle j'apparais en tant que professionnel.

Cette vidéo pourra être exploitée par l'Afac-Agroforesteries, la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux (FCBN) et Plante et Cité dans le cadre du cahier "communication" de la "Démarche nationale pour une production certifiée d'arbres et d'arbustes d'origine génétique locale" confiée par le Ministère de l'Ecologie.

L'Afac-Agroforesteries, la FCBN, et Plante et Cité pourront également mettre à disposition cette vidéo auprès de leurs membres et partenaires financiers sur cette opération ainsi que dans le cadre de manifestations ou d'événements (colloques, séminaires, journées thématiques...) en lien avec la problématique des arbres et arbustes d'origine génétique locale sur l'ensemble du territoire français, au titre de la sensibilisation sur cette problématique et de la valorisation des travaux réalisés dans le cadre du cahier "communication".

L'Afac-Agroforesteries, la FCBN, et Plante et Cité pourront également mettre cette vidéo à disposition de l'association Prom'Haies Poitou-Charentes et de l'Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement (Ifrée), organismes partenaires qui ont réalisé la vidéo, pour utilisation dans le cadre de :

- projection de la vidéo lors de session de formation,
- projection de la vidéo lors d'événements publics (réunions, colloques, séminaires...) organisés sur le thème de l'origine génétique des arbres et arbustes,
- projection de la vidéo dans le cadre de réunions statutaires, conseil d'administration et assemblée générale, et lors de réunions de travail avec les financeurs.



L'Afac-Agroforesterie, la FCBN et Plante et Cité restent seuls propriétaires du film, aucune copie ne pourra être donnée, ni aucune diffusion ne pourra être organisée sans le consentement d'au moins une de ses trois structures.

L'Afac-Agroforesterie, la FCBN, et Plante et Cité veilleront à ce que ce film ne soit pas utilisé dans un cadre commercial et ne fasse pas l'objet de diffusion massive, par exemple via internet ou des réseaux sociaux.

Je prends note que je peux interrompre à tout moment l'exploitation de cette vidéo, sur simple demande adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à Madame la Présidente de l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries - 3, la pépinière - Pôle de l'arbre ; route de Redon - 44290 Guéméné Penfao.

Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétent(e) à signer ce formulaire en mon propre nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Fait à

Le

Mme/M.....

Madame la Présidente

Signature :

Signature :

Exemple de bulletin d'inscription

Coupon réponse et indications joints à l'invitation "réunion de travail pour le groupe des prescripteurs pour eux-mêmes"

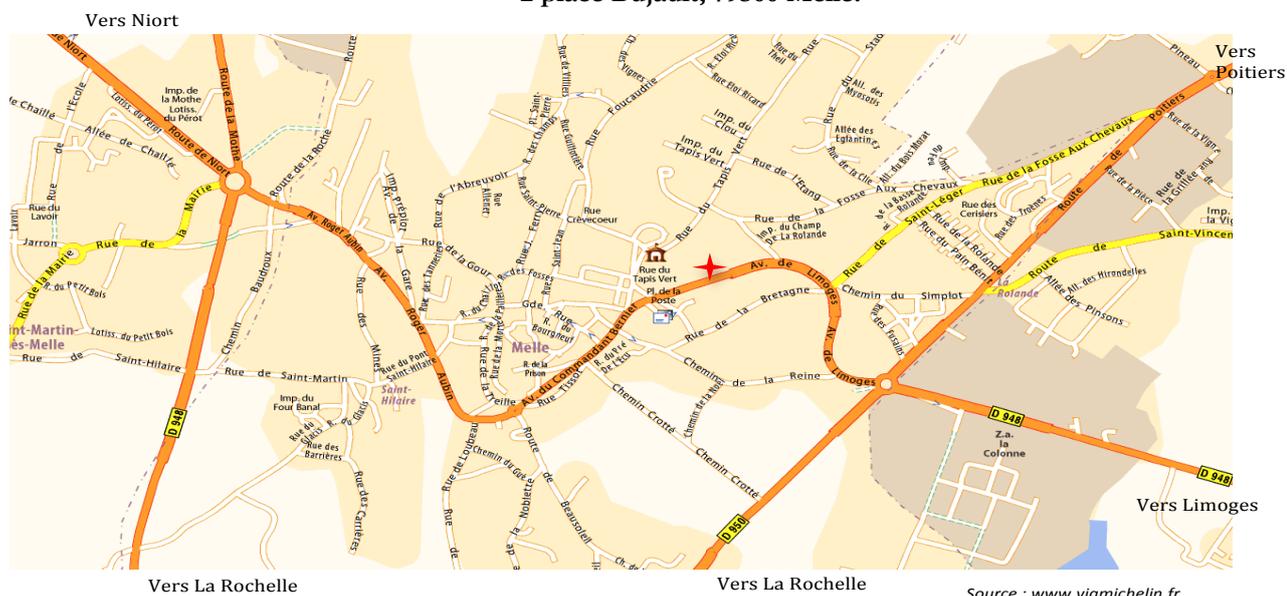


Pour plus d'informations, nos coordonnées :
Prom'Haies Poitou-Charentes
Contact : Carole Malherbe
Tél : 05 49 07 64 02
Fax : 05 49 27 21 99
E-mail : etudes@promhaies.net

REUNION DE TRAVAIL SUR L'UTILISATION D'ARBRES ET D'ARBUSTES D'ORIGINE LOCALE

Catégorie : "Prescripteurs pour eux-mêmes"

Jeu'di 20 mars 2014, de 14h15 à 17h, dans les locaux du Syndicat Mixte du Pays Mellois,
2 place Bujault, 79500 Melle.



PARTICIPATION

REUNION DE TRAVAIL SUR L'UTILISATION D'ARBRES ET D'ARBUSTES D'ORIGINE LOCALE

Jeudi 20 mars 2014 - Catégorie : "Prescripteurs pour eux-mêmes"

À retourner avant le lundi 17 mars 2014 à Prom'Haies (coordonnées ci-dessus)

Mme, M. Structure :

Fonction :

Tél : Mail :

Adresse postale

.....

- Assistera à cette réunion N'assistera pas à cette réunion
- Ne pourra pas assister mais souhaite être informé des suites de cette démarche

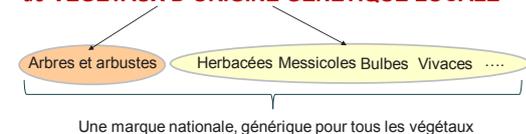


Exemple de diaporama

Diaporama de sensibilisation à la problématique des “arbres et arbustes d’origine locale”, projeté lors de la réunion de travail du groupe “prescripteurs pour utilisateurs”

 <p>DÉMARCHE NATIONALE POUR UNE PRODUCTION CERTIFIÉE D'ARBRES ET D'ARBUSTES D'ORIGINE GENETIQUE LOCALE</p> <p>CAHIER 4 : élaboration d'une stratégie de communication, de sensibilisation, voire de formation</p> <p>Réunion de travail du 13 mars 2014 Public : "prescripteurs pour utilisateurs"</p> <p>Partie 1</p> 	 <p>I. CONSTAT</p>
--	---

<p>I. CONSTAT</p> <p>1) Problématique du choix des espèces</p> <p>Palette végétale adaptée au territoire</p> <p>Espèces horticoles</p> <p>Espèces “champêtres”</p> <p>Espèces “champêtres” locales</p>	<p>I. CONSTAT</p> <p>2) Problématique de l’origine génétique des plants</p> <p>Origine connue ≈ 50 espèces <u>d’arbres forestiers</u></p> <p>↪ MFR = Matériel Forestier de Reproduction</p> <p>Arbustes, buissons... (≈ 300 espèces) : pas de traçabilité, ni génétique, ni de production! !</p>
--	--

 <h2 style="text-align: center;">II. PRÉSENTATION DU CONTEXTE NATIONAL : VÉGÉTAUX D'ORIGINE GÉNÉTIQUE LOCALE</h2>	<h3 style="text-align: center;">II. PRESENTATION DU CONTEXTE NATIONAL</h3> <p style="text-align: center;">Appel à projet du Ministère de l'Ecologie en 2011</p> <p style="text-align: center;">"Conservation et utilisation durable d'espèces végétales indigènes pour développer des filières locales"</p> <p style="text-align: center;">Réponse de la FCBN, en partenariat avec : </p> <p style="text-align: center;">-> Projet national de cadrage sur la production et la diffusion de VÉGÉTAUX D'ORIGINE GÉNÉTIQUE LOCALE</p> <div style="text-align: center;">  </div>
--	---

<h3 style="text-align: center;">II. PRESENTATION DU CONTEXTE NATIONAL</h3> <div style="text-align: center; border: 1px solid orange; border-radius: 15px; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p style="color: green; font-weight: bold;">Démarche nationale pour une production certifiée d'arbres et d'arbustes d'origine génétique locale</p> </div> <ol style="list-style-type: none"> 1) Cahier technique : Techniques de récolte et de culture 2) Cahier des charges : Typologies des sites ressources, principes de récolte... 3) Cahier juridique : Conditions d'accès à la ressource en graines 4) Cahier "communication" : Éléments pour une sensibilisation des acteurs de la filière ← 	 <h2 style="text-align: center;">III. CAHIER 4 : "COMMUNICATION"</h2>
--	---

<h3 style="text-align: center;">III. CAHIER 4 : "COMMUNICATION"</h3> <ol style="list-style-type: none"> 1) Objectif : dégager des outils pour susciter la demande. 2) Finalité : proposer une méthodologie pour la sensibilisation des acteurs d'un territoire 3) Territoire pilote : Poitou-Charentes 4) Opérateurs du cahier 4 : <ul style="list-style-type: none">  - Prom'Haies Poitou-Charentes  - Ifrée : Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement 	<h3 style="text-align: center;">III. CAHIER 4 : "COMMUNICATION"</h3> <ol style="list-style-type: none"> 5) Hypothèse méthodologique <div style="text-align: center;">   </div>
---	---



III. CAHIER 4 : "COMMUNICATION"	III. CAHIER 4 : "COMMUNICATION"								
<p>6) Catégories d'acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Donneurs d'ordres - Prescripteurs pour utilisateurs - Prescripteurs pour eux-mêmes - Élus <p style="text-align: right;">} 4 catégories concernées par notre travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérateurs : fournisseurs ou entreprise - Utilisateurs : collectivités, agriculteurs, particuliers... - Contributeurs d'influences <p style="text-align: right;">} 3 catégories pas concernées</p>	<p>7) Planning :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Réunions de travail</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>"Donneurs d'ordres"</td> <td>20 févr.</td> </tr> <tr> <td>"Prescripteurs pour utilisateurs"</td> <td>13 mars</td> </tr> <tr> <td>"Prescripteurs pour eux-mêmes"</td> <td>20 mars</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: right;">} Réalisation d'entretiens téléphoniques individuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite à chaque réunion par catégorie - Pour le groupe des élus 		Réunions de travail	"Donneurs d'ordres"	20 févr.	"Prescripteurs pour utilisateurs"	13 mars	"Prescripteurs pour eux-mêmes"	20 mars
	Réunions de travail								
"Donneurs d'ordres"	20 févr.								
"Prescripteurs pour utilisateurs"	13 mars								
"Prescripteurs pour eux-mêmes"	20 mars								

III. CAHIER 4 : "COMMUNICATION"

8) Objectifs de cette réunion :

Pour vous :

- Clarifier la thématique "arbres et arbustes d'origine locale" et les enjeux globaux associés

Pour nous :

- Identifier, de votre point de vu, les freins et les leviers à la mise en œuvre de filières "arbres et arbustes d'origine locale"
- Produire collectivement et de manière diversifiée sur les dispositifs pertinents à mettre en place pour informer, sensibiliser, former des pairs, dans l'objectif de soutenir le développement de cette filière

DÉMARCHE NATIONALE POUR UNE PRODUCTION CERTIFIÉE D'ARBRES ET D'ARBUSTES D'ORIGINE GENETIQUE LOCALE		DÉFINITIONS	
<p>CAHIER 4 : élaboration d'une stratégie de communication, de sensibilisation, voire de formation</p> <p>Réunion de travail du 13 mars 2014 Public : "prescripteurs pour utilisateurs"</p> <p style="font-size: 2em; color: blue; transform: rotate(-15deg);">Partie 2</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Arbre ou arbuste d'origine génétique locale : <ul style="list-style-type: none"> - Végétal poussant naturellement sur un territoire identifié et localisé. - Il est spontané : non introduit par l'homme. - Il s'est lentement adapté aux conditions de sol, de milieu et de climat de ce territoire, par la sélection naturelle. 	
		 <p>Sur ce végétal, des graines peuvent potentiellement être prélevées pour produire des plants d'arbre ou d'arbuste d'origine locale (ped-mère).</p>	

• **Plant d'arbre ou d'arbuste d'origine génétique locale :**

- Végétal produit à partir d'une graine prélevée dans la nature, sur un pied-mère.
- Il est naturellement destiné à être planté sur le territoire ou il a été prélevé.





**DÉMARCHE NATIONALE
POUR UNE PRODUCTION CERTIFIÉE D'ARBRES ET
D'ARBUSTES D'ORIGINE GENETIQUE LOCALE**

**CAHIER 4 : élaboration d'une stratégie de
communication, de sensibilisation,
voire de formation**

Partie 3

Réunion de travail du 13 mars 2014
Public : "prescripteurs pour utilisateurs"



I. ENJEUX GLOBAUX

I. ENJEUX GLOBAUX

Développement Durable

1) Enjeux environnementaux

- **Approche génétique :**
 - Arrachages + plantation de végétaux d'origines inconnues
 - Populations introduites X souches spontanées

**=> Modification génétiques = modification des
capacités de résistance et d'adaptation des
végétaux aux perturbations**

Ex : agents pathogènes locaux, changement climatique...

I. ENJEUX GLOBAUX

- **Approche écosystémique :**
Végétaux introduits peuvent avoir une physiologie différente des végétaux locaux :
 - Décalage entre la floraison et les activités des insectes pollinisateurs,



- Décalage entre le débourrement et les gelées tardives,
- Sensibilité aux parasites...

I. ENJEUX GLOBAUX



- **Approche sanitaire :**
Transport de matériel végétal => introduction d'agents pathogènes inconnus
=> Mise en danger d'espèces
- **Approche écologique :**
Transport de végétaux = pollution, émission de GES...
=> Bilan carbone et empreinte écologique importante
=> Nécessité de faire évoluer les pratiques



I. ENJEUX GLOBAUX

2) Enjeux économiques et sociaux

- Création d'une économie locale : récolte, mise en culture...
=> Génération d'emploi, de filière d'insertion, de circuits courts ...
- Préservation de l'identité des territoires, des paysages, du cadre de vie ...




<div style="text-align: center;">  <h2 style="color: #8B4513;">II. AVANTAGES liés à l'utilisation des arbres et arbustes locaux</h2> </div>	<div style="text-align: center;"> <h3 style="color: #8B4513;">II. AVANTAGES liés à l'utilisation des arbres et arbustes locaux dans les projets de plantation</h3> </div> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation des végétaux aux conditions locales - Résistance aux agents pathogènes locaux - Capacité d'adaptation au changement - Réduction de l'importation d'agents pathogènes inconnus <div style="text-align: right; margin-top: 20px;"> <p>=> Contribuer à la pérennité et bon développement de la plantation</p>  </div>
--	--

<div style="text-align: center;"> <h3 style="color: #8B4513;">II. AVANTAGES liés à l'utilisation des arbres et arbustes locaux dans les projets de plantation</h3> </div> <ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques physiologiques en adéquation avec le milieu - Palette végétale en cohérence avec le territoire <div style="text-align: right; margin-top: 10px;"> <p>=> Fonctionnalités écologiques des plantations favorisées</p> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;">     </div>	<div style="text-align: center;">  <h2 style="color: #8B4513;">III. LIMITES liées à l'utilisation des arbres et arbustes locaux</h2> </div>
---	---

<div style="text-align: center;"> <h3 style="color: #8B4513;">III. LIMITES liées à l'utilisation des arbres et arbustes locaux dans les projets de plantation</h3> </div> <ul style="list-style-type: none"> • Émergence de la filière <ul style="list-style-type: none"> - Manque de fournisseurs ⇒ Problèmes d'approvisionnement et de délais - Complexité de la mise en place : territoires géographiques, nombre d'espèces, technicité... • Difficultés de la filière <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des graines - Risque de pénurie de plants 	<div style="text-align: center;"> <h3 style="color: #8B4513;">III. LIMITES liées à l'utilisation des arbres et arbustes locaux dans les projets de plantation</h3> </div> <ul style="list-style-type: none"> • Arguments scientifiques <ul style="list-style-type: none"> - Beaucoup d'incertitudes (brassage génétique, changement climatiques...) ↔ principe du "moins pire" - Brassage génétique pas aussi efficace que le brassage naturel • Arguments administratifs et financiers <ul style="list-style-type: none"> - Surcoût engendré (investissement à long terme) - Règles des marchés publics et appels d'offres : <ul style="list-style-type: none"> . Principe d'égalité des candidats . Obligation de résultats et non de moyens
---	---



 <h2 style="text-align: center;">II. AVANTAGES liés à l'utilisation des arbres et arbustes locaux</h2>	<h3>II. AVANTAGES liés à l'utilisation des arbres et arbustes locaux dans les projets de plantation</h3> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation des végétaux aux conditions locales - Résistance aux agents pathogènes locaux - Capacité d'adaptation au changement - Réduction de l'importation d'agents pathogènes inconnus <p style="text-align: right;">=> Contribuer à la pérennité et bon développement de la plantation</p> 
---	--

<h3>II. AVANTAGES liés à l'utilisation des arbres et arbustes locaux dans les projets de plantation</h3> <ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques physiologiques en adéquation avec le milieu - Palette végétale en cohérence avec le territoire <p style="text-align: right;">=> Fonctionnalités écologiques des plantations favorisées</p> 	 <h2 style="text-align: center;">III. LIMITES liées à l'utilisation des arbres et arbustes locaux</h2>
--	--

<h3>III. LIMITES liées à l'utilisation des arbres et arbustes locaux dans les projets de plantation</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Émergence de la filière <ul style="list-style-type: none"> - Manque de fournisseurs ⇒ Problèmes d'approvisionnement et de délais - Complexité de la mise en place : territoires géographiques, nombre d'espèces, technicité... • Difficultés de la filière <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des graines - Risque de pénurie de plants 	<h3>III. LIMITES liées à l'utilisation des arbres et arbustes locaux dans les projets de plantation</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Arguments scientifiques <ul style="list-style-type: none"> - Beaucoup d'incertitudes (brassage génétique, changement climatiques...) ↔ principe du "moins pire" - Brassage génétique pas aussi efficace que le brassage naturel • Arguments administratifs et financiers <ul style="list-style-type: none"> - Surcoût engendré (investissement à long terme) - Règles des marchés publics et appels d'offres : <ul style="list-style-type: none"> . Principe d'égalité des candidats . Obligation de résultats et non de moyens
--	--

Réunion de travail de la catégorie prescripteur pour eux-mêmes
Le jeudi 20 mars 2014 locaux du Pays Mellois, à Melle, de 14h à 16h45

Horaires Séquences	Déroulement Consignes	Qui anime	Matériels à prévoir et qui s'en charge
Installation 13h	<p>Préparation de la salle (14 chaises) et 6 pôles de travail de 2 places avec les numéros sur des post-it poser les feuilles A3</p> <p>Installer ordinateur et nappe pour métaplan</p> <p>Vigilance aménagement salle co habitation projection et métaplan</p> <p>Mettre à disposition la feuille d'émargement à partir du fichier excel de Carole ce qui va permettre de vérifier les coordonnées des personnes</p> <p>Mettre à chaque place un marqueur, un porte nom vierge et 3 feuilles A5 que de participants.</p> <p>Installation d'un café d'accueil</p> <p>La salle est équipée d'un papier, d'un écran et d'un vidéoprojecteur</p>		<p>Porte nom et marqueurs (Marie)</p> <p>Feuille d'émargement (Carole)</p> <p>Feuille Paper board+ mappe pour métaplan (Marie)</p> <p>Café etc (Marie)</p> <p>Ordi rallonge (Marie)</p>
14h Accueil	<p>Accueillir les personnes au fur et à mesure de leur arrivée en allant se présenter et en les invitant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à vérifier sur la feuille d'émargement l'exactitude de leurs coordonnées et en corrigeant si nécessaire puis à émarger - à remplir un porte nom avec Nom Prénom et structure 	Carole	
14h-14h35 Ouverture 1) Clarifier l'alliance de travail 10 min 14h-14h10	<p>1) Clarifier l'alliance de travail : Diaporama 1</p> <p>Rappel du contexte national : appel Ministère, AFAC agroforesterie... plusieurs volets, volet 4 qui nous concerne : rédiger une synthèse, choix du territoire, structures opératrices...</p> <p>Présentation de ce que nous avons prévu sur le volet 4 :</p>	Carole	<p>PP diapos 1</p> <p>PP diapos</p>

<p>2) Présentation du déroulé de la réunion</p> <p>2 min 14h10-14h12</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le constat - thème arbre et arbuste d'origine génétique locale, - notre hypothèse méthodologique <p>Notre hypothèse c'est qu'en PC les acteurs ne sont pas novices sur la thématique il est donc difficile avec vous de mettre en place et de tester des dispositifs de sensibilisation de découverte de la thématique pour ensuite en tirer des enseignements.</p> <p>Par contre, nous pensons que comme vous connaissent la thématique, vous êtes plus intéressés et donc plus facilement mobilisable (pour une réunion ou un entretien téléphonique) et enfin certains ont plus de recul sur la thématique et peuvent directement produire des points de repères sur ce qu'il vous semble pertinent à proposer à des pairs comme dispositif d'info, de sensibilisation ou de formation au vu de leurs missions et de la problématique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - les différentes phases de la mission, - à quel titre on vous sollicite en tant que donneur d'ordre et parce qu'il existe d'autres catégories que l'on a défini, présentation de ces catégories, - planning... - Rappel du résultat attendu à l'issue et de ce qu'il en sera fait : objectifs de cette réunion <p>Présentation du projet de contenu de la synthèse</p> <p>2) Présentation du déroulé de la réunion : horaires, séquences</p> <p>Jusqu'à 17h</p> <p>Réunion en deux temps 1ere partie sur les enjeux globaux liés à la thématique arbre et arbuste d'origine génétique locale et les limites et avantages de leur utilisation, 2^e partie acteurs en lien avec cette thématique, clarifier votre lien avec cette thématique et des propositions pour aider des pairs à prendre en compte cette problématique</p>	<p>Marie</p>	<p>PP Diapo</p>
--	--	--------------	-----------------

<p>3) Présentation (s) des animatrices et des participants à cette réunion</p> <p>20 min 14h12-14h32</p>	<p>Mentionner que la réunion sera enregistrée pour faciliter la saisie des productions et la nature des échanges</p> <p>3) Présentation (s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De la deuxième animatrice de cette réunion Marie : nom prénom, présentation de notre structure son lien avec la thématique de la réunion, nos fonctions ou missions. - des participants : <p>Consignes du tour de table</p> <p>1^o question Nom, Prénom, structure, fonction au sein de cette structure</p> <p>On propose une ou deux minutes de réflexion avant le démarrage du tour de table</p>		<p>Ecrire sur papier les consignes du tour de table</p>
<p>14h32-15h35</p> <p>Identifier les enjeux liés à l'utilisation d'AAOL en lien avec la transition écologique et le DD et identifier les intérêts et les limites liés à l'utilisation d'AAOL</p>	<p>1^o temps : Métaplan (37 min) 14h32-15h10</p> <p>On clarifie les définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arbre et arbuste d'origine génétique locale - Plant d'origine génétique locale <p>Consigne aux participants :</p> <p>« Selon vous, le recours aux arbres et arbustes d'origine génétique locale : qu'est-ce que cela pourrait apporter comme effets positifs mais aussi quels problèmes, contraintes, difficultés cela peut générer ? »</p> <p>Lister toutes vos idées sur un papier puis choisissez les 4 plus importantes selon vous et les rédiger sur les A5 à votre disposition et à l'aide du marqueur</p> <p>Ce que cela apporte c'est...</p>	<p>Carole</p> <p>Marie</p>	<p>PP partie 2</p> <p>Cartons</p> <p>Pâte à fixe</p> <p>Noter la consigne au papier mis au centre d'un mur suffisamment grand, pâte à fixe, feuille A5, marqueurs autant que de participants</p>

	<p>Les problèmes que cela posent...</p> <p>Consigne pour la prise de note :</p> <p>Notez individuellement une idée par A5.</p> <p>Une idée suffisamment précise pour pouvoir être relue dans plusieurs semaines, suffisamment lisible pour être lue de loin par tous.</p> <p>Animateur récupère les papiers les mélanges et reprend les idées une à une.</p> <p>Lecture à voix haute, si l'idée est claire, on passe à la suivante si pas claire on demande une précision à l'auteur et si nécessaire on complète le papier. On vérifie que le groupe a bien compris. La première est positionnée au hasard pour celle qui suit on demande à l'auteur si son idée se rapproche d'une déjà accrochée. On va jusqu'au bout de tous les papiers.</p> <p>Lorsque le métaplan est fini on vérifie s'il manque des idées pré listées et on invite les gens à les écrire : objectif qu'il ne manque pas d'idées différentes</p> <p>Si on a le temps on nomme les champs thématiques qui ressortent.</p> <p>2^e temps : temps d'apport pour être sûre de faire le tour et faire le lien avec ce que le groupe a pu produire (25 min) 15h10-15h35</p> <ul style="list-style-type: none"> - les enjeux - les limites et avantages 		
<p>15h35-16h40</p> <p>Identifier pour chaque acteur ses liens avec la thématique et élaboration de</p>	<p>On compose les 5 duo et 1 trio en expliquant notre logique : essayer de vous faire rencontrer un acteur, une structure que vous connaissait un peu moins que les autres.</p> <p>Groupe 1 : CG 17 Yves Bureau et Ville de Niort Katia Hammoutene</p> <p>Groupe 2 : Lycée Xavier Bernard de Rouillé Gérard Legout et CG 79 Anne Nivelte</p>	Marie	

<p>propositions pour aider des pairs à prendre en compte cette problématique</p>	<p>Groupe 3 : CG 79 Denis Marchand et Ville de Ruffec Pierre Juinier et Magaly Chaleix</p> <p>Groupe 4 : Syndicat Intercommunal de la Dive du Sud André Barrिताult et Lycée Agricole Jacques Bujault de Melle Yann Nadal</p> <p>Groupe 5 : Ville de Parthenay Frédéric Crochet et GSM Martine Vigouroux</p> <p>Groupe 6 en trio : Ville de Melle Jean-Luc Denis et COSEA Marion Gouraud</p> <p>Vous devez remplir la fiche que l'on va vous fournir à la place de la personne qui est en face de vous. Pour cela vous lui demanderez toutes les précisions nécessaires pour vous permettre de la compléter le plus précisément possible.</p> <p>Vous avez environ 40 min soit 20 min par fiche</p> <p>Restitution de 15 min</p>		
<p>16h40-16h45</p> <p>Clôture de la réunion</p>	<p>Envoi compte rendu de la réunion pour validation par les participants</p> <p>Demande si possibilité de les recontacter si besoin de clarifier certains aspects d'où le souci que les coordonnées sont bonnes sur la feuille d'émargement.</p> <p>A leur disposition programme documents de présentation de Prom'haies</p>	<p>Marie</p>	